

Les poursuites contre médecins et hôpitaux

Les justiciables perdent tout recours après un an

par Guy Deshaies

La Cour suprême du Canada vient de décider qu'une action en dommages dirigée contre un médecin ou un hôpital pour blessures ou lésions corporelles est prescrite par un an et non par trente ans comme l'avait établi solidement notre jurisprudence.

Cela veut dire que les justiciables qui ont attendu plus d'un an, souvent sous les conseils de leur avocat, pour inscrire une

action de ce genre pourraient perdre leur recours.

Tout porte sur l'interprétation de l'article 2262 du code civil du Québec aux termes duquel il y a prescription d'un an, c'est-à-dire que le droit s'éteint au bout d'un an pour les blessures et lésions corporelles sauf aux dispositions contenues à l'article 1056. Or, d'après l'interprétation que nos tribunaux avaient toujours

donnée à ces articles il résultait que la prescription d'un an n'était valable seulement lorsque les dommages résultaient d'un délit ou quasi-délict. Car il était bien établi que le lien qui existe entre le médecin ou l'hôpital et le patient est un lien contractuel par lequel le médecin ou l'hôpital s'engage à donner des soins appropriés au patient.

Il s'ensuivait que le patient réclamait

toujours des dommages pour une mauvaise exécution du contrat et que cette action contractuelle demeurait valable pour une période de trente ans.

Le 27 février 1969 le juge W. A. Johnson, de la cour supérieure du district de Montréal, fidele à la jurisprudence établie, accordait des dommages d'environ \$20,000 à un certain Armand Patry, demandeur en reprise d'instance, à titre

d'héritier de sa femme qui avait perdu l'usage d'un bras par suite de traitements de radiothérapie à l'hôpital Notre-Dame.

L'hôpital avait été condamné à payer mais s'était pourvu en appel à la cour d'appel alléguant que l'action prise en 1966, soit six ans après la faute reprochée, était prescrite.

Le 4 avril 1972 la cour d'appel, par deux voix contre une, confirmait le juge-

ment du juge Johnson. Notons que la responsabilité de l'hôpital était admise et que le litige ne portait que sur la prescription et le quantum de l'action.

Le juge Paul Casey, différant d'opinion avec les juges Taschereau et Lajoie, faisait droit à l'appel en déclarant qu'il fallait changer la jurisprudence et interpréter l'article 2262 de manière que

Voir page 6: Les justiciables

Québec veut faire le recrutement de ses immigrants

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le Québec veut faire le recrutement et la sélection des immigrants qui désirent s'établir sur son territoire.

Ce large objectif, qui fait l'objet de négociations laborieuses avec Ottawa, est inscrit dans le projet de loi (bill 46) modifiant la loi du ministère de l'Immigration, que le titulaire, M. Jean Bienvenue, a rendu public hier à l'Assemblée natio-

nale.

Ce projet de loi, qui vise notamment à réparer un "oubli" dans la nouvelle loi 22, ne sera toutefois étudié et adopté qu'au cours de la session d'automne.

Le député de Crémazie souhaite par ailleurs que le ministère de l'Immigration soit transformé en ministère de la population, encore mieux en ministère des ressources humaines. "Le projet de loi 46,

a dit M. Bienvenue, est presque une refonte de la loi du ministère, créée en 1968, "et qui donne du nerf et de la chair à ce que j'ai considéré comme un ensemble de vœux pieux et roses".

Outre les fonctions déjà dévolues au ministre, il aura celles "d'informer, de recruter, de sélectionner les immigrants, de rendre possible leur établissement au Québec et d'assurer leur intégration harmonieuse au sein de la collectivité québécoise et plus particulièrement de la majorité francophone".

Le ministre de l'Immigration devra, à ces fins:

- étudier les données disponibles sur les besoins de main-d'œuvre dans chacune des régions économiques du Québec. Les emplois qui y sont disponibles et la possibilité pour des immigrants de s'y établir en tenant compte des caractéristiques de la population et des programmes d'aménagement du territoire;

- effectuer des études et des recherches sur les bassins d'émigration susceptibles de fournir au Québec des immigrants et sur les moyens à mettre en oeuvre pour recruter et sélectionner ces derniers;

- prendre les mesures nécessaires pour informer, recruter, sélectionner et implanter les immigrants sur le territoire du Québec, en fonction des besoins démographiques, économiques et socioculturels des diverses régions du Québec;

- établir et maintenir des services d'assistance aux immigrants afin de les accueillir dès leur arrivée au Québec, de leur prêter l'aide requise, de rester en contact avec eux et de leur apporter l'appui dont ils ont besoin;

- prendre les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent dès leur arrivée ou même avant qu'elles ne quittent leur pays d'origine la connaissance de la langue française;

- établir et maintenir des services d'adaptation chargés de l'intégration harmonieuse des immigrants dans le milieu québécois;

- prendre avec les ministères intéressés les mesures nécessaires pour établir des normes pour la reconnaissance au Québec des diplômes obtenus à l'étranger, des études qui y ont été poursuivies, de la formation qui y a été reçue et de l'expérience acquise, en vue de l'attribution d'équivalences correspondantes.

Voir page 6: L'immigration

Bourassa profitera des vacances pour "vendre" le bill 22

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Plutôt que de partir en vacances comme la plupart de ses ministres et députés, le premier ministre profitera des prochaines semaines pour "vendre" la loi sur la langue officielle (bill 22) aux Québécois.

Après 68 jours de session depuis le 14 mars, l'Assemblée nationale a ajourné ses travaux hier soir jusqu'au mardi 29 octobre prochain. C'est la première fois que les députés siègent durant la dernière quinzaine de juillet. Aussi, à l'exception de l'élection partielle dans le comté de Johnson, les activités politiques seront à toutes fins utiles inexistantes au cours du mois d'août. Elle ne reprendront qu'à la mi-septembre avec le conseil national du Parti québécois, des séances de commissions parlementaires, des réunions du caucus libéral et du conseil supérieur du Parti libéral qui devront statuer sur le cas de MM. George Springate et John Giasca.

En plus d'assurer l'interim de plusieurs ministres en vacances, M. Robert Bourassa profitera de cette cause pour chanter, sur les émissions d'affaires publiques ou de lignes ouvertes de la radio et de la télévision, les mérites de la loi linguistique, qui a reçu la sanction royale hier soir, en même temps que plusieurs autres lois adoptées dans les derniers jours d'une session fort mouvementée.

Il a commencé dès hier soir en faisant diffuser un message enregistré que les postes de radio et de télévision pouvaient obtenir sur simple demande. "A compter d'aujourd'hui, dit-il, il y a un Etat officiellement français en Amérique du Nord. C'est un grand moment de fierté pour nous tous. Il témoigne de la très grande confiance que vous avez en votre gouvernement."

Pour faire comprendre "l'importance et la complexité" de la loi, en plus de ses propres engagements, M. Bourassa a fait savoir que le ministère des Communications fera une campagne de promotion. "La loi 22, dit encore M. Bourassa, exprime la détermination du gouvernement et de l'immense majorité des Québécois de faire du Québec un Etat français, tout en respectant les droits in-

dividuels de la minorité, dont les membres doivent continuer d'être des citoyens à part entière du Québec."

Voir page 6: Robert Bourassa

au gré du temps

Vache sacrée

Le gouvernement de la Nouvelle-Delhi vient d'offrir au Pakistan de partager, et le secret et l'usage de l'arme nucléaire récemment expérimentée par la République hindoue.

On dirait que l'Inde, effrayée par ce nouveau pouvoir, veut en conjurer le maléfice en le mettant à la portée de son voisin et adversaire.

Il est vrai que dans ces contrées de disette, il est difficile de justifier les dépenses exorbitantes qu'entraîne la possession d'engins atomiques.

Il arrivera un jour, qu'à l'heure du nirvana, lorsque des légions de mortels périront à jamais leur pauvre enveloppe efflanquée, ils ne pourront donner, aux portes de l'immuable, que cette explication: "Nous avons fait la bombe".

Louis-Martin TARD

Ottawa et Québec enquêtent sur la tragédie de Valcartier

"Comment une grenade vive a-t-elle pu se trouver là?"

Le ministre de la Défense nationale James Richardson et le ministre québécois de la Justice Jérôme Choquette ont ordonné hier après-midi la tenue de deux enquêtes distinctes sur l'explosion encore inexpliquée d'une grenade vive dans une classe de caserne, lundi après-midi, à Valcartier, au beau milieu de soixante adolescents, cadets de l'armée canadienne.

L'enquête ordonnée par Me Choquette a été confiée au coronar du district de Québec, Me J.-Armand Drouin.

Cependant, on s'interroge toujours sur la provenance d'une grenade chargée dans une salle de cours où les cadets apprenaient justement à identifier ce type de projectiles à l'aide de modèles désamorcés, sans explosifs, totalement inoffensifs et facilement identifiables par leur couleur bleue.

Un sixième adolescent est décédé mardi soir de ses blessures, un écolier de Montréal, M. Provencher, âgé non divulgué, alors que le bilan tragique s'établit maintenant à 40 blessés, dont trois inspirant toujours les craintes les plus sérieuses.

L'incident a jeté des milliers de familles dans la consternation, et à Ottawa, M. Richardson a promis hier de faire connaître avec la plus grande célérité les résultats d'une première enquête spéciale déjà amorcée de concert avec les artificiers des forces armées et de la Sureté du

Québec.

A l'heure actuelle, quelque 3.800 cadets de l'armée suivent des cours semblables à celui des victimes de Valcartier et il importe, a dit le ministre, de rassurer leurs parents dans les plus brefs délais. Partout au Canada les cours d'identification des projectiles ont été suspendus mais les camps d'été n'ont pas été fermés.

Les deux ministres ont reconnu hier que la mort des six jeunes cadets est attri-

buable à l'explosion d'une grenade de type M-61 utilisée par les armées alliées durant la deuxième guerre mondiale.

Quelque 60 cadets étaient réunis dans un groupe compact pour se familiariser avec des grenades blanches, tout à fait inoffensives, lorsque l'explosion survint.

Leur instructeur, un expert dans le ma-

niement des armes, le capitaine Jean-

Claude Giroux, ne fut que légèrement

blessé, se trouvant légèrement à l'écart

du groupe au moment de la déflagration.

Le brigadier-general Robert Heitshu, commandant en poste à Valcartier, a signalé hier aux journalistes que les ac-

teds ne sont pas autorisés à manier des

armes offensives et que le cours auquel

ils assistaient n'avait pour objet que l'i-

dentification de divers projectiles, car on

risque toujours de trouver de semblables

engins perdus dans l'enceinte d'un camp

aussi vaste.

"Comment une grenade vive a-t-elle

pu se trouver dans la classe, nous l'igno-

rons toujours," a-t-il ajouté.

Mais celle qui explosa hier après-midi

était dotée d'une goupille de sécurité,

comme la plupart des engins de ce type,

sur laquelle il faut tirer assez ferme-

ment pour libérer le culbuteur qui longe

la paroi de la grenade.

Celui-ci est relâché lorsque le lanceur

a desserré la main pour projeter la gre-

nade au loin, perforant une capsule d'aci-

de qui ronge alors une mèche à retarde-

ment pour atteindre la poudre explosive.

Depuis l'instant où la goupille est reti-

rée, l'explosion survient dans les 7 ou 8

secondes si le culbuteur a été relâché.

En combat, pour jouer de surprise contre

l'ennemi, les plus audacieux libéraient le

culbuteur et retenaient la grenade une ou

deux secondes de plus avant de la lancer.

Les enquêteurs devront déterminer

comment il se fait que personne n'ait pu

distinguer entre une grenade blanche, dés-

amorcée et sans poudre, et peinte en

bleu, et une grenade vive, peinte en gris.

Un adjutant, Gaetan Campeau, a signalé

qu'il n'existe par ailleurs aucun moyen

de distinguer entre les deux modèles,

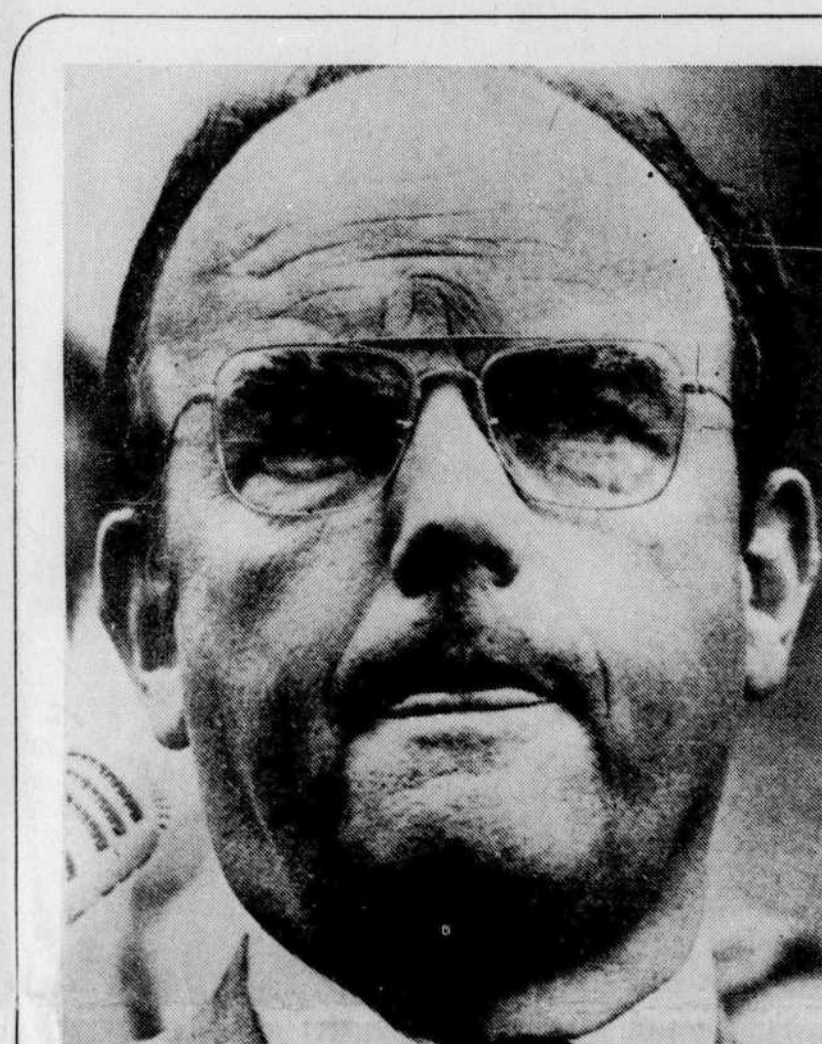
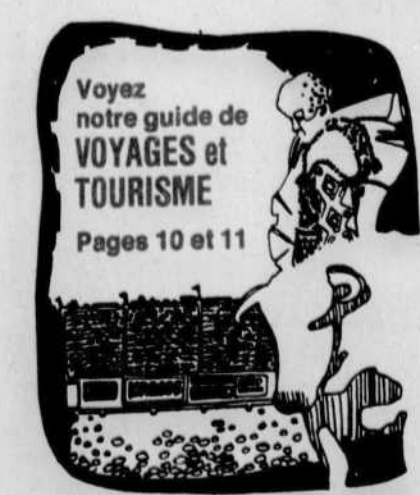
mais qu'une grenade, en effet, ne peut

sauter si on n'a d'abord retiré la goupille

de sécurité.

Il existe également une technique pour

Voir page 6: Une grenade vive



Après avoir entendu sa sentence, John Ehrlichman fait face aux journalistes à la sortie du tribunal de Washington et déclare: La justice finira par triompher et je serai alors blanchi". (Téléphoto AP)

Ehrlichman condamné à au moins 20 mois

WASHINGTON (d'après AP et AFP) — John Ehrlichman, ancien conseiller du président Nixon pour les affaires intérieures, a été condamné hier à une peine d'emprisonnement d'un minimum de vingt mois à un maximum de cinq ans pour conspiration et faux témoignage sur son rôle dans les activités des plombiers de la Maison-Blanche.

Ehrlichman devient ainsi le personnage le plus important de la Maison-Blanche à être condamné à une peine d'emprisonnement depuis le début de l'affaire du Watergate. Il était accusé d'avoir organisé l'effraction, le 3 septembre 1971 du cabinet du psychiatre de Daniel Ellsberg.

Une sentence a été rendue en même temps pour les trois "plombiers" co-inculpés de John Ehrlichman dans cette affaire. Gordon Liddy, déjà condamné en mars à six ans et huit mois de prison pour sa participation à l'opération montée contre le siège du parti démocrate en juin 1972 dans l'immeuble du Watergate, s'est vu infliger une nouvelle peine de trois années

Voir page 6: John Ehrlichman

Les étapes vers l'impeachment

WASHINGTON (AFP) — La mise en accusation du président Richard Nixon par la Chambre des représentants paraît de plus en plus une certitude. Voici schématiquement comment devrait se dérouler le procès devant le Sénat réuni en haute cour.

LES ACTEURS: — Les juges: ce sont les 100 sénateurs des Etats-Unis siégeant sous la présidence du "chief justice" Warren Burger, le plus haut magistrat du pays, nommé à la tête de la Cour suprême en 1969 par M. Nixon.

Le vice-président des Etats-Unis qui préside normalement le Sénat, même dans les cas de mise en accusation de hauts fonctionnaires, ne participe pas au procès et il y a pour cela une raison majeure: en cas de destitution, c'est lui le successeur.

Le Sénat compte actuellement 56

démocrates, 42 républicains, un

conservateur-republicain et un indé-

pendant.

— L'accusé: le président n'a pas à

comparaître devant ses juges sauf s'il est cité comme témoin. Il est représenté par ses avocats, qu'il paie de sa poche. Le principal avocat de M. Nixon est actuellement M. James St. Clair, l'une des plus brillantes figures du barreau américain. On ne prévoit pas son remplacement dans l'avenir prévisible.

— L'accusation: c'est la Chambre des représentants qui, par l'intermédiaire de sa commission judiciaire a instruit l'affaire, puis voté les chefs d'accusation. Elle désigne parmi ses membres des "directeurs" — "managers" — qui jouent le rôle de procureur devant la haute cour. Si l'histoire se répète, M. Peter Rodino, président de la commission judiciaire, devrait être l'un d'eux. Thaddeus Stevens, qui avait été l'un des "directeurs" de l'accusation lors du procès du président Andrew Johnson, avait aussi été le président de la commission qui avait rédigé les articles d'accusation. Les "directeurs" sont eux aussi assistés

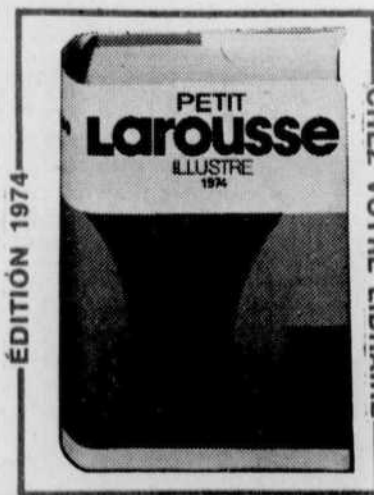
d'avocats. — Les témoins: l'accusation et la défense sont libres d'appeler qui ils veulent à la barre. Le "chief justice" peut cependant exercer ses prérogatives de président du tribunal pour écarter tel ou tel témoin dont il estimerait la déposition inutile.

La procédure

Elle est vague ne serait-ce que parce qu'il existe un seul précédent: celui de la mise en accusation du président Andrew Johnson, acquitté par une voix en 1868.

En théorie, les sénateurs n'ont le droit de prendre la parole que lors des séances à huis clos. Lors des sessions publiques, consacrées aux dépositions des témoins, à la présentation des preuves et au vote, ils ne peuvent demander la parole et doivent présenter leurs questions éventuelles par écrit au président de la Cour.

Le leader de la majorité démocrate, Voir page 6: L'impeachment



échos de l'Assemblée

L'antigel parle anglais

Au lendemain de l'adoption de la loi sur la langue officielle (bill 22), le ministre des institutions financières, M. William Tetley, déposait à l'Assemblée nationale, quatre lettres rédigées uniquement en anglais.

Il s'agit de la correspondance reçue des firmes T. Eaton Co. Limited, Shell Canada Limited, Imperial Oil et Dow Chemical, à qui M. Tetley demandait des prévisions pour le prix de l'antigel l'hiver prochain.

Ce temps est-il révolu, maintenant que la loi 22 doit rendre le Québec aussi français que l'Ontario est anglais, selon l'expression du parrain du bill 22, M. François Cloutier.

Hélas non! D'après la dernière rédaction de la loi 22, seules les compagnies d'utilité publique (téléphone, gaz, transport) devront utiliser la langue officielle dans leur communication avec l'administration publique.

Tetley encourage le shopping

Comme il l'avait fait pour l'assurance-automobile, M. William Tetley recommande aux consommateurs de s'adresser au shopping pour contrer les hausses de prix de l'antigel.

Le ministre des institutions financières et coopératives recommande également de se procurer un produit dit "antifreeze extender" afin de prolonger la durée de leur antigel, dont le cycle normal devrait atteindre deux ans.

Par ailleurs, M. Tetley est convaincu que l'antigel n'at-

teindra pas \$15 le gallon comme certains journaux l'ont laissé entendre, mais demeurera entre \$7 et \$10 le gallon.

Son enquête démontre en effet que la firme Dow Chemical vendra son produit \$4.00 le gallon aux grossistes et qu'Imperial Oil le livrera à ses détaillants pour \$5.00 le gallon. Le prix au consommateur se situera entre \$7 et \$10 le gallon chez Eaton et se maintiendra à \$7 le gallon chez les détaillants de Shell Canada Limited.

Contre la hausse des prix

Le chef de l'Opposition a demandé au premier ministre s'il avait l'intention de lutter contre la hausse des prix à la consommation, qui a grimpé de 11.9 pour cent à Montréal, de juin 1973 à juin 1974, soit le plus fort taux d'inflation depuis 22 ans. En guise de réponse, M. Bourassa a vanté le "travail exceptionnel" de son gouvernement, qui "fait le maximum de ce qu'il peut faire, en tenant compte de la situation". Non satisfait, et pour cause, M. Morin revient à la charge. Cette fois, le premier ministre rappelle que l'inflation fait rage dans tous les pays de l'Occident, et que le Québec a agi surtout pour atténuer les effets de l'inflation, notamment en indexant les salaires de ses employés. "Quant aux causes de l'inflation, comme nous devons importer une bonne partie de ce que nous consommons, c'est assez difficile de contrôler dans les autres pays l'inflation qui existe." M. Bourassa n'a par ailleurs pas apporté de réponse concluante à la demande du chef péquiste, qui voulait savoir si le Québec a l'intention de prolonger l'action entreprise par Ottawa d'imposer une taxe spéciale sur les profits excessifs des sociétés commerciales. Le premier ministre s'est contenté de faire état des études en cours.

Paul Desmarais témoignera

L'Assemblée nationale a procédé, hier, à la nomination des membres de la commission spéciale de la liberté de la presse, qui doit se réunir à nouveau afin d'entendre M. Paul Desmarais en relation avec la vente du quotidien Le Soleil à M. Jacques Francoeur.

La Chambre ajournant pour l'été, l'on a du procéder à la formation de cette commission dans l'éventualité d'une convocation avant la reprise d'automne.

Aucune date n'a cependant été arrêtée pour cette convocation, promise par le premier ministre, M. Robert Bourassa, afin d'entendre le président de Po-

wer Corporation M. Paul Desmarais, ancien associé du nouveau propriétaire du quotidien Le Soleil.

Rappelons que lors de la vente du Soleil à M. Francoeur, maints observateurs et l'opposition parlementaire ont émis des doutes sur son indépendance vis-à-vis son ancien partenaire, M. Desmarais.

M. Desmarais avait d'abord tenté de se porter acquéreur du quotidien de la Vieille Capitale mais il avait du se retirer devant le tollé suscité par cette nouvelle offensive de concentration par laquelle il aurait contrôlé environ 70% de la presse écrite au Québec français.

Projet de réforme électorale

Le gouvernement Bourassa déposera durant l'été un avant-projet de loi sur les réformes à apporter au régime électoral du Québec.

Le premier ministre s'était déjà engagé à déposer ce projet de loi avant l'ajournement de la présente session mais la rédaction du texte de loi n'est pas encore complétée et il faudra attendre l'automne pour présenter à l'Assemblée Nationale.

Devant l'insistance du leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, le premier ministre s'est engagé à remettre, aux membres de la commission ayant étudié ce problème, un avant-projet de loi durant l'été.

Ce document de travail porterait entre autres sur la reconnaissance juridique des partis, leur financement et l'amélioration de la loi de contestation des élections.

La charte à l'automne

Ce n'est qu'à la reprise de la session parlementaire, à la fin d'octobre, que le ministre de la Justice rendra public son projet de loi concernant les droits et libertés de la personne, soit la fameuse charte des droits de l'homme attendue depuis des années. Le texte de loi est prêt, a-

dit M. Jérôme Choquette, mais il sera tignolé au cours des trois prochains mois et il fera l'objet d'audiences publiques après sa présentation à l'Assemblée nationale. De même, le livre blanc sur l'administration de la justice ne sera rendu public qu'au cours de l'automne.

Farnham sera soumise à une enquête formelle

QUEBEC (PC) — La Commission municipale entreprendra une enquête formelle sur l'administration de la municipalité de Farnham, dans les Cantons de l'Est.

C'est ce qu'a indiqué le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, en réponse à une question du député d'Iberville, M. Jacques Tremblay.

Selon le ministre, une première enquête de nature administrative s'est poursuivie pendant quelques semaines. Cette pré-enquête est terminée et la recommandation est à l'effet que la Commission municipale mène une enquête plus poussée sur l'administration de Farnham.

Le ministre a cependant indiqué que le progrès de cette ville ne devrait pas être entravé par le cours de cette enquête. En conséquence, des subventions continueront d'être versées pour les projets qui seront évalués à leur mérite.

Le vérificateur sort de sa tour d'Youville

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — On savait que le Québec possédait, depuis 1970 un Vérificateur général chargé de vérifier les dépenses du gouvernement. Il préparait même un rapport annuel, assez critique d'ailleurs, largement publicisé dans les journaux.

Malgré les demandes répétées de l'opposition, le gouvernement Bourassa avait cependant refusé jusqu'ici de le montrer au public.

Ce personnage caché dans sa tour d'ivoire du Carré d'Youville existe réellement. Il se nomme Gérard Larose et il s'est présenté en chair et en os, hier, devant la commission parlementaire.

Epuisés en cette fin de session tardive, les députés de l'opposition se sont contentés de faire connaissance avec cet important fonctionnaire, quitte à revenir pour l'échange en profondeur à l'automne.

Un sous-comité a même été formé pour préparer l'ordre des

travaux et le porte-parole du gouvernement, M. Raymond Garneau, ministre des finances, s'est engagé à reconvoquer M. Larose à la mi-septembre devant la commission des comptes publics.

"Le gouvernement n'a aucunement l'intention d'empêcher l'opposition de poser toutes les questions qu'elle voudra et la commission siégera 50 fois s'il le faut", affirmait M. Garneau, devenu pour la circonstance l'incarnation de la démocratie participative.

Cette première séance de déblaiement a tout de même permis de constater que M. Larose compte actuellement 102 collaborateurs, la plupart des comptables, et qu'il compte en recruter 16 autres en octobre prochain.

Il serait impossible de vérifier les centaines de milliers de transactions ou même le million de transactions inscrites dans les comptes des 24 ministères et

des quelque 25 organismes relevant du gouvernement; le vérificateur général procède donc par échantillonnage.

Après avoir analysé le fonctionnement d'un service, les comptables de M. Larose dégagent certains points de contrôle (ou en suggèrent d'autres s'ils les jugent insuffisants) permettant une vérification adéquate. Le rapport du Vérificateur repose sur l'examen de cet échantillonnage.

La comparaison de M. Larose a surtout permis à la presse parlementaire de connaître le personnage, timide et austère mais inspirant la confiance.

Comptable de profession, âgé de 54 ans, M. Larose figurait parmi les cinq premiers fonctionnaires de l'éducation en 1964, alors qu'il prenait la direction générale du financement à ce ministère.

Sous-ministre adjoint à la justice de 1966 à 1970, il devenait le premier Vérificateur général du

Québec après l'adoption de la nouvelle loi de l'administration financière.

Contrairement à son homologue fédéral, M. Maxwell Henderson, célèbre pour ses sorties contre le gouvernement Trudeau avant son remplacement par un M. MacDonald beaucoup plus effacé, M. Larose a peu fait parlé de lui et il ne s'en plaint pas.

"A chacun sa façon, mais moi je préfère un "buldozer" qui pousse continuellement aux efforts sporadiques d'un oiseau qui monte et redescend", confie-t-il sympathiquement aux journalistes, lui reprochant son manque de couleur et de mordant.

Il a été très discret jusqu'ici mais il fait remarquer qu'il ne sera peut-être pas indéfiniment. "Je suis soupe au lait, parfois", ajoute-t-il.

Tout dépend, selon lui, du sort qui sera fait à ses recommandations, car son seul but est

d'améliorer la gestion du gouvernement. Il laisse aux politiciens le soin de débattre les questions partisans.

Il n'est d'ailleurs pas à la recherche des fraudes — "je ne les cacherais pas si j'en découvre", précise-t-il — mais à celui d'un meilleur système de gestion.

Austère et terne devant les parlementaires, M. Larose devient chaleureux et sympathi-

que durant la conversation informelle avec les journalistes. Dans les deux cas, il projette une image d'intégrité et de compétence, qui inspire confiance.

Il détient un mandat de 10 ans mais un léger infractus l'avertissait l'hiver dernier qu'il fallait ralentir après 10 ans de travail à 12 heures par jour, avec seulement deux ou trois jours de vacances par année.

Vaccin contre la méningite

GENEVE (AP) — L'Organisation mondiale de la santé a annoncé, mercredi, qu'un nouveau vaccin, testé depuis deux ans en Afrique, offre "un haut degré de protection" contre la méningite cérébro-spinale. Le nouveau vaccin, dit polysaccharide, a été mis au point par l'Institut Mérieux de Lyon avec l'aide de l'université Rockefeller. Il a été testé en Egypte et au Soudan, où des épidémies de méningite cérébro-spinale ont lieu tous les printemps. Dans la région allant du Soudan au Sénégal en passant par le Sahel, un million de cas de méningite cérébro-spinale, dont 150,000 mortels ont été signalés depuis 30 ans. D'après l'OMS, sur 70,000 personnes vaccinées en Egypte et au Soudan, aucune n'a été atteinte par les épidémies.

A. Gold & Sons

VENTE
PAYEZ ET EMPORTEZ

MAGNIFIQUE COLLECTION DE
VESTONS
SPORT

\$49 ^{2 pour} \$95

Ord. \$89⁵⁰ et \$95

ACHETEZ-EN 2 POUR PRESQUE LE PRIX D'UN
TAILLES 36 À 46 — RÉGULIERS — COURTS — GRANDS

• JEUDI, VENDREDI, SAMEDI SEULEMENT — À NOS CINQ MAGASINS •

A. Gold & Sons

• LE CARREFOUR LAVAL

• 388 c., STE-CATHERINE • 960 c., STE-CATHERINE
• LES GALERIES D'ANJOU • FAIRVIEW, PTE-CLAIRE

"LE COLLOQUE D'ÉTÉ '74"
de l'Association Internationale de Pédagogie expérimentale de langue française, aura lieu aux sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, du 13 au 16 août. Son thème central sera la contribution de la pédagogie expérimentale à la formation des maîtres.
POUR TOUT RENSEIGNEMENT VOUS POUVEZ NOUS TÉLÉPHONER AU 343-7857

Le Conseil municipal de Montréal

par Bernard Descôteaux

Le COJO paiera la location du stade de l'UdM: \$650,000

La location du stade de l'Université de Montréal et la construction des équipements nécessaires à la tenue du Championnat mondial de cyclisme 1974 ont nécessité des dépenses de quelque \$650,000, lesquelles seront prises en charge par le COJO et non par la ville de Montréal.

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Gérard Niding, a révélé ces chiffres, hier matin, lors de l'assemblée du conseil municipal. M. Niding a précisé en même temps que l'obligation dans laquelle avait été placée Montréal de tenir ces compé-

tions au stade universitaire avait permis une économie de \$1.5 million à la construction du vélodrome, soit une économie nette de \$850,000 environ.

Rappelons que Montréal avait pris l'engagement de construire un vélodrome dans le Parc olympique devant servir aux compétitions de cet été ainsi que lors des Jeux de 1976. Des retards causés par divers événements, et M. Niding mentionne les grèves de la construction et des cimenteries, forcé- ment cependant Montréal a se rendre compte qu'il était impossible de res- pecter l'échéancier et de compléter les

travaux pour le 14 août, date du début du championnat cycliste.

D'ailleurs, bien avant la grève des cimenteries du début du mois de mai qui a marqué le début de l'arrêt des travaux sur le chantier du vélodrome jusqu'à maintenant, Montréal avait commencé à forcer la vapeur et décidé de faire travailler les ouvriers sept jours par semaine pour tenter de res- pecter l'échéancier.

L'économie de \$1.5 million citée par M. Niding provient, suivant ses expli- cations, du temps supplémentaire qu'on a pu épargner durant les mois

de mai, juin et juillet. Ces économies auraient certainement pu être plus considérables si la décision avait été prise avant, et si on avait continué les travaux, comme on entend le faire maintenant, selon un horaire normal de cinq jours par semaine.

Donnant diverses informations sur la progression des travaux de construction des diverses installations olympiques, M. Niding a annoncé la reprise des diverses activités de construction sur le chantier du parc Maisonneuve.

Le président du comité exécutif a

également annoncé la nomination d'une firme spécialisée, Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés, Inc., à titre de mandataire-coordonateur de la construction des aménagements re- quis dans le parc olympique. Cette no- mination a été faite à la demande du Comité de contrôle des jeux Olympi- ques présidé par le ministre Fernand Lalonde. La firme d'ingénieurs, qui a été engagée, remplit d'ailleurs le même rôle pour le compte de la So- ciété de développement de la baie Ja- mes.

Le mandat de cette firme comprend

la programmation, les estimations budgétaires, le contrôle des coûts, l'approvisionnement, la vérification des factures et la préparation des esti- mations progressives. Cependant, se- lon le maire Drapeau et M. Niding, la première tâche qu'elle doit exécuter est la préparation d'une étude finan- cière qui sera soumise au comité de contrôle et déposée au conseil muni- cipal si elle est complétée lors de la prochaine assemblée.

Concernant le village olympique, le comité exécutif prévoyait pouvoir présenter au conseil le contrat de bail emphytéotique à intervenir entre la ville et le groupe qui construira sur le site du parc Viau les deux édifices de forme pyramidales qui serviront à lo- ger les athlètes durant des Jeux de Montréal. Lors de l'Assemblée du 28 juin, les conseillers avaient donné un accord de principe pour la location d'une partie du parc Viau au groupe de promoteurs qui construiront le vil- lage. Si ceux-ci obtiennent de la So- ciété centrale d'hypothèque et de loge- ments un prêt, le conseil pourra alors approuver le bail de location du ter- rain.

Selon M. Niding l'étude des diverses clauses de ce contrat n'est pas encore complétée et dès que les trois parties en cause, la Société centrale ou un autre prêteur, les promoteurs du pro- jet et la ville se seront entendues, le conseil sera convoqué pour l'approu- ver.

TdH sans appel d'offres fait deux dissidents

Le renouvellement au comité exé- cutif de la permission de ne pas procéder par appels d'offres publics pour l'exploitation de Terre des Hommes n'est pas indispensable, puisqu'à 10 mois et demi de la saison 1975 de TdH, il n'y a pas de situation d'urgence.

Deux conseillers municipaux, MM. Georges Marchand et Paul-Emile Ro- bert, ont motivé ainsi leur dissidence à cette demande du comité exécutif au conseil municipal, hier matin. C'est d'ailleurs le seul point de l'ordre du jour qui a provoqué un court débat, et ce sont les seuls à s'être opposés à cette demande.

Depuis l'ouverture de TdH, en 1968, le conseil accorde une telle dispense à son comité exécutif, lequel peut, comme le prévoit l'article 107 de la charte de Montréal, accorder sans ap- pels publics d'offres des contrats et procéder à l'achat de diverses fourni- tures, et faire exécuter par les tra- vailleurs de la ville les travaux dont le coût excède \$20,000. Cette autorisation s'applique à tous les aspects du fon- ctionnement de TdH.

Le comité exécutif, comme par le passé, a motivé cette demande, qui est une exception aux procédures norma- les, pour les cas où "l'urgence des tra-

vaut, les disponibilités et autres cir- constances ne lui permettent pas de procéder" autrement.

Rappelons que le comité exécutif a demandé et reçu, en mai dernier, une autorisation semblable pour les tra- vaux de construction des installations olympiques. L'importance de ces tra- vaux, environ \$250 millions, avait sus- cité de nombreuses protestations de la part d'organismes professionnels et de quelques conseillers municipaux.

Le conseiller Marchand, s'opposant à cette nouvelle demande, a déclaré que les soumissions publiques étaient le seul moyen pour juger adéquate-

ment des prix dans un tel cas. Il a fait également remarquer qu'il admettait qu'il puisse y avoir des besoins spéci- fiques, mais que le comité exécutif de- mandait toujours une autorisation gé- nérale. Pour sa part, le conseiller Ro- bert a dit voir dans cette demande un blanc-seing total qui pouvait engager les années à venir. Selon lui, TdH est devenue une activité normale de la ville, et l'autorisation de nouveau ac- cordée constitue un autre accroc à la formule d'administration municipale.

Au cours de la même assemblée, les conseillers ont également adopté di- vers projets de règlements, en pre-

mière étude, modifiant le zonage de certains quartiers. Ce type de régle- ment nécessite toujours deux études avant leur adoption finale.

Deux de ces projets permettront la construction d'édifices allant jusqu'à une hauteur de huit étages du côté ouest du boulevard Pie IX, entre la rue Rachel et le boulevard Rosemont, soit juste en face du Jardin botanique.

Ce projet fait suite à une requête de résidents de ce secteur afin de per- mettre des édifices de 12 étages ou plus pour l'habitation et des bureaux professionnels sans limite de superfi-

Voir page 6: TdH

Pour le maintien des services essentiels, des mesures incitatives

par Gilles Francoeur

Selon un avant-projet de loi entériné en grande partie par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre (CCTM) et dont LE DEVOIR a obtenu copie, le gou- vernement du Québec s'apprête à régir l'exercice du droit de grève dans les ser- vices publics en créant notamment un pos- te de commissaire aux services essen- tiels. Contrairement aux revendications du patronat, les recommandations de ce commissaire ne lieraient pas les parties syndicales et patronales. Leur divulgation, à défaut d'entente, obligerait les par- ties à justifier leur attitude devant l'opinion publique.

Ce faisant, le gouvernement accrédi- te la thèse syndicale selon laquelle toute dé- finition contraignant des services essen- tiels ne constituerait qu'un facteur de

perturbation supplémentaire à la veille d'une grève. Il mise par ailleurs sur le re- cours à l'opinion publique pour contraindre les parties à négocier puisque les recommandations du commissaire, à défaut d'entente entre les parties, seront rendues publiques dans les six premiers jours qui suivront l'avis de grève ou de lock out reçu par le ministre du Travail.

Le projet de loi, qui s'inspire d'une phi- losophie bien différente du défunt bill 89, entend par ailleurs obliger les syndicats et les employeurs à prendre position sur chacune des parties du contrat de travail avant l'entrée en vigueur du droit de

grève ou de lock out. Le projet de loi pré- voit à cet effet la création d'un conseil de médiation dont le rapport, à défaut d'en- tente, sera rendu public mais qui ne sera pas exécutoire pour autant.

Selon le sous-ministre du Travail, M. Real Mireault, l'avant-projet de loi en question n'a pas été incorporé au pro- jet de loi 24 amendant le code du travail, dé- posé par le ministre M. Jean Cournoyer, au début du mois, parce que certaines dispositions importantes n'avaient pas encore été arrêtées tant au niveau du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre qu'au niveau ministériel.

En effet, les représentants du gouver- nement, des syndicats et du patronat n'ont pu s'entendre jusqu'à présent sur la nature des "dents" qui devraient armer le futur projet de loi. Le problème des sanctions est d'autant plus difficile à ré- soudre que l'originalité de cette loi réside dans ses mécanismes à "caractère incita- tif": ceux-ci seront aussitôt dénoncés comme des leurs par les syndicats dès qu'on voudra y réintroduire des mesures coercitives.

Les syndicats soutiennent à ce sujet que toute solution d'autorité équivaldrait à les priver de leur droit de grève puis-

qu'elle leur enlèverait la possibilité de contraindre l'employeur à une négocia- tion rapide par le biais des services es- sentiels, si cela s'avérait l'ultime outil de pression.

Le patronat, de son côté, qui voudrait une décision exécutoire du commissaire aux services essentiels, favoriserait soit le maintien du recours à l'injonction pour mettre fin à la grève ou toute autre dis- position qui aurait pour effet de protéger l'intérêt public, le cas échéant.

Selon le projet de loi, les parties en cause dans un litige devront elles-mêmes mettre en place les mécanismes néces- saires à la détermination des services essentiels et à la façon de les maintenir. Elles pourront choisir un commissaire ou à défaut d'entente, celui-ci sera nom- mé par le ministre du Travail à l'aide d'une liste dressée par les représentants syndicaux et patronaux du Conseil con- sultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

Les parties devront d'autre part don- ner — comme c'est le cas actuellement — un avis de huit jours au ministre avant de se prévaloir de leur droit de grève ou de lock out. C'est dans les six premiers jours qui suivront cet avis que le com- missaire aux services essentiels rendra ses recommandations publiques.

Au chapitre de la négociation, l'avant- projet de loi prévoit que les parties devront, au moment même de l'expira- tion de la convention collective, avoir formé un conseil de médiation et en avoir avisé le ministre. Si les deux parties ne s'entendent pas sur la nomination de son président, le ministre en désignera un d'office à partir d'une liste dressée par le CCTM.

Ce conseil ou les syndicats et l'employeur seront représentés, à pour fonction de dresser un rapport sur la né- gociation. Il doit aussi faire des recom- mandations sur l'ensemble de la conven-

tion collective, même si l'une ou l'autre des parties au litige décidait de n'y point comparaître pour y expliquer ses posi- tions.

Le président du conseil de médiation présentera ses conclusions aux deux par- ties avant de soumettre son rapport au ministre et celles-ci devront obligatoirement lui faire part de leurs réactions. A

Voir page 6: Services

aujourd'hui

Enquête du coroner Maurice Laniel sur la mort de Mme Pierrette Bougie.

Collectes de sang: de 8h30 à 17h30, au 2180 boul. Dorchester ouest; de 13h à 21h, au 3131, Sherbrooke est; de 13h à 21h, à Sainte- Thérèse, pavillon Saint-Gabriel, 8, rue Tassé.

A Terre des hommes, au premier étage de la biosphère, dépistage des troubles respira- toires. — Exploration, à toutes les heures à com- pter de 10h30. "Ces hommes qui viennent du ciel". — Place de la Joie, à 14h La Boîte à Mu- sique et à 20h La Roulotte. — Kiosque interna- tional, à 13h30, 14h30 et 15h30, steel band; à 17h et 18h30, evolution de la danse; à 20h, chora- le de Halifax. — Lac des dauphins, à 17h30 et 21h30, les Flying Larrays; à 19h30 et 21h30, steel band.

Dans les parcs: Le Vagabond au Patro Le Prévoist à 10h et au parc Consol à 14h. — A 20h, danses folkloriques au Lac-aux-Castors et con- cert de variétés au parc LaFontaine.

A 12h15, au Sheraton Mont-Royal, déjeuner du Lions Club et causerie de M. Henry Birks. — A 12h30, déjeuner du Kiwanis Club et causerie de M. Joel Bonn.

A l'Oratoire Saint-Joseph, ouverture de la neuvième précédant l'anniversaire de naissance du frère André le 9 août. Rassemblements à 14h30 et 20h30 (à 20h samedi et dimanche).

A 17h, à Valleyfield, M. Paul Phaneuf pré- sident l'ouverture officielle des Jeux du Québec.

A 18h30, à la Place Bonaventure, 7e ronde du 11e Championnat ouvert d'échecs du Canada.

De 18h à 24h, rue Cartier, entre Ontario et Sherbrooke, fête populaire organisée par SOS Jeunesse.

A 20h30, à l'atelier GH, 4281 Notre-Dame ouest, soirée d'accueil du Club amateur de ci- nématographes, Montreal Movie Makers, et présentation de films tournés par les membres.

L'exposition "Au pays de Menaud" se pour- suit à l'école Marguerite d'Youville de La Mal- baie jusqu'au 11 août.

Le code du travail prime sur toute convention collective

par Guy Deshaies

Un employé temporaire peut porter un grief devant un commissaire-enquêteur du ministère du Travail pour congédiement découlant de ses activités syndicales même si sa convention collective le lui défend car c'est le code du travail qui prime sur toute convention ou autre loi générale ou spéciale et c'est en vertu du code du travail que le droit aux activités syndicales est consacré.

Le juge Claude Vallerand, de la Cour supérieure du district de Montréal, a rap- pelé ces principes fondamentaux en ma- tière de droit du travail en rejetant une requête en évocation présentée par le procureur général du Québec à l'encontre de la compétence juridique d'un commissaire-enquêteur.

Ce dernier, M. Charles Devlin, avait entrepris d'entendre un grief logé par M. Michel Roland, fonctionnaire temporaire régi par le syndicat des fonctionnaires

provinciaux du Québec. M. Roland pré- tend avoir été congédié pour activités syndicales.

Le procureur général s'est adressé à la Cour supérieure pour qu'il y ait émission d'un bref d'évocation aux termes duquel la Cour déciderait que M. Devlin n'a pas juridiction et que M. Roland ne peut pas porter son grief suivant certaines disposi- tions de la convention collective et de la loi de la fonction publique.

Car l'article 52 (a) de cette loi stipule que les fonctionnaires sont régis par leur convention collective nonobstant toute loi générale ou spéciale quant à divers sujets dont le congédiement. Or la convention collective des fonctionnaires prévoit qu'un employé temporaire ne peut pas lo- ger de grief contre l'employeur qui met fin à son engagement.

C'est la première fois qu'un employé temporaire loge ainsi un grief pour congé-

diement découlant d'activités syndicales et la Cour a clairement établi que le lé- gislateur faisait une énorme différence entre la mise à pied, la fin de l'engage- ment, le congédiement simple et le con- gédiement pour activités syndicales.

Ce congédiement particulier, selon le juge Vallerand, n'est pas visé par les dis- positions de la convention et de la loi de la fonction publique et de toute manière la contradiction, doit-elle exister, devrait être interprétée restrictivement de ma- nière à faire primer le code du travail qui garantit à tout travailleur sa liberté d'a- voir des activités syndicales tel que le pré- voient les articles 13, 14, 15 et 16 du code.

Le juge Vallerand estime donc que la convention collective n'a pas d'applica- tion pour le congédiement découlant d'activités syndicales, que le code du tra- vail s'applique et que le commissaire- enquêteur a toute compétence pour en- tendre le grief de M. Roland.

Le Dr Morgentaler reste en liberté

Le juge en chef Lucien Tremblay, de la Cour d'appel du Québec, a rejeté sur le banc, sans entendre les représenta- tions de l'intime, la requête du ministère public pour faire annuler le cautionne- ment du Dr Henry Morgentaler et ordon- ner son incarcération conformément à la sentence de 18 mois de prison que lui a servie le juge Hugensen la semaine der- nière.

La cour d'appel a accordé un caution- nement à Morgentaler, le 23 mai dernier, après avoir ordonné au juge Hugessen de prononcer sentence même avant que la Cour suprême ne dispose du cas en dernière instance.

Il paraissait évident néanmoins que ce cautionnement valait jusqu'à jugement

final de la Cour suprême nonobstant la sentence rendue entre-temps.

Hier le juge Tremblay a confirmé ce fait en conservant au Dr Morgentaler sa liberté provisoire et en rejetant une autre option suggérée par la Couronne et qui consistait à augmenter le dépôt en argent du cautionnement. Me Gérard Deslandes, agissant pour le ministère public en remplacement de Louis Robichaud a ar- gué, quoique en vain, que Morgentaler devenait candidat à la fuite devant la perspective de purger une peine de 18 mois de prison.

On sait d'autre part que la Cour d'ap- pel a refusé également à Morgentaler sa requête pour modifier le cautionnement de manière qu'il puisse se rendre en Eu-

rope pour assister à un congrès d'humani- stes.

Quant à la Cour suprême, elle doit se prononcer sur la décision unanime de cinq juges de la Cour d'appel qui ont cassé le verdict d'acquiescement prononcé par douze jurés le 15 novembre dernier en faveur du Dr Morgentaler, accusé d'avortement.

La Cour suprême peut soit confirmer la décision de la Cour d'appel et ordon- ner que la sentence soit appliquée, elle peut casser la décision de la Cour d'ap- pel et confirmer le verdict des jurés et elle peut également ordonner un nouveau procès devant jurés.

D'ici là Morgentaler reste en liberté.



Vos meubles remis à neuf

Pour le 1/3 du prix des neufs
garantie 10 ans

Nos experts peuvent refinir entièrement vos meubles dans une couleur nouvelle, reparer les défauts occasionnés par les années, etc.

Estimation gratuite

LES SPECIALISTES DU MEUBLE ENR.
7469, 18e Ave. Mtl. 721-0947

Nous nous occupons aussi de remboursement

4511 ST-DENIS

VOUS PAYEZ \$7. AU LIEU DE \$10.

RÉDUCTION DE 30% SUR \$10.

RÉDUCTION DE 30% SUR CHAQUE ACHAT D'AU MOINS \$10. JUSQU'AU 31 AOÛT

LIBRAIRIE TRANQUILLE

4511 ST-DENIS

844-6571

VITE... VITE...

\$1,000,000 EN PRIX 3,100 GAGNANTS

LOTTO

D'AOÛT

TIRAGE: 23 AOÛT

QUANTITÉ LIMITÉE

éditorial

Du rapiéçage tardif et nécessaire

Celui qui consent à se faire couper une jambe pour freiner la progression d'un cancer éprouve ce qu'il est convenu d'appeler des "sentiments partagés". C'est ce genre de sentiments que l'on éprouve face au bill 36 que M. Choquette vient de déposer pour modifier "la loi des tribunaux judiciaires et certaines autres dispositions législatives ayant trait à l'administration de la justice et aux bureaux d'enregistrement". En effet, le bill vise à résoudre des difficultés indéniables. Toutefois, il survient à un moment où nul ne peut l'étudier adéquatement. Il met en outre de l'avant une série de mesures qu'il faudra probablement amender avant le prochain débordement de la rivière Chaudière.

Il n'est guère dans la nature de M. Choquette de s'adonner au sport du rapiéçage de dernière minute. Le ministre a maintes fois démontré, en effet, à propos de l'administration générale de la justice, qu'il avait pleine conscience des problèmes qu'elle affrontait et qu'il savait les affronter avec des solutions réfléchies et mesurées. Si M. Choquette présente ainsi en queue de session un projet de loi qui suit à pleines pages l'improvisation et le rapiéçage grossier, c'est, en premier lieu qu'on ne lui a pas permis de déposer plus tôt son projet de loi.

Il convient, d'autre part, de tenir compte d'un argument que M. Choquette a lui-même mis de l'avant. Le livre blanc dont M. Choquette nous promet la publication pour l'automne doit aborder plusieurs des sujets que le bill 36 effleure. Mais on aurait tort d'en conclure, souligne M. Choquette, qu'on sera prêt à enoncer et à pratiquer des réformes aussitôt le livre blanc déposé. Précisément parce que le livre blanc proposera une politique générale et des réformes à longue portée, il suscitera de longues discussions, de multiples échanges de vues, des protestations et, sans doute, de patients rajustements. Si l'on devait tolérer la situation actuelle jusqu'aux réformes préconisées par l'éventuel livre blanc, ce n'est donc pas à un délai d'une couple de mois qu'il faudrait consentir, mais bien à un retard de quatre, cinq ou six mois.

Argument plus sérieux que ces justifications assez fragiles, le bill 36 contient certaines dispositions qui cadrent fort bien avec ce que M. Choquette a déjà commencé à mettre en place et qui préludent sans doute à des modifications plus amples, mais de même nature. On songe, dans cet esprit, à l'effort de régionalisation de la justice que déploie M. Choquette depuis son entrée en fonction et qu'on voit de nouveau à l'oeuvre ici. Etant donné le travail déjà accompli de ce côté, on ne s'étonnera pas que le bill 36 permette à la Cour des sessions des districts de Montréal et de Québec de tenir des séances ailleurs qu'au chef-lieu du district. On considérera également comme un

geste logique et attendu que le projet de loi vienne parachèver le processus de régionalisation qui est déjà engagé au niveau des cours municipales de Longueuil, Saint-Hubert et Greenfield Park.

Cette régionalisation, au sens où l'entend M. Choquette, revêt deux aspects majeurs. Elle pousse le plus puissamment possible à une souhaitable décentralisation de l'administration de la justice, mais, du même coup, elle cherche à accroître l'accessibilité de la justice. C'est dans cet esprit que le projet judiciaire a été profondément remanié, que la loi d'aide juridique prévoit une variété de bureaux régionaux, que le pouvoir judiciaire se fait d'année en année plus mobile.

D'autres dispositions du projet de loi en disent trop peu, cependant, sur les véritables intentions du ministère de la justice pour qu'on puisse dès maintenant rendre verdict à leur sujet. C'est le cas pour les simplifications apportées à l'appareil judiciaire lui-même et c'est encore le cas pour les modifications apportées au rôle des juges-en-chef.

On a maintes fois déploré que l'appareil judiciaire se soit fragmenté en tant de juridictions diverses que le citoyen moyen a cessé de s'y retrouver. Sauf l'initié, en effet, qui sait de quoi est capable la Cour des sessions de la paix, la Cour provinciale, la Cour supérieure, la Cour municipale, pour ne rien dire de la Cour du bien-être social et de la Cour d'appel? Le projet de loi pose un geste dans la bonne direction en abolissant la Cour du banc de la reine au niveau des textes. Reste à savoir si le livre blanc poussera la simplification des mécanismes jusqu'à un niveau satisfaisant.

A propos des juges-en-chef, M. Choquette endosse sans la moindre retouche la thèse déjà défendue par le juge-en-chef Jules Deschênes. Il considère comme dépassés les reproches qu'on pouvait adresser à la magistrature et il attache la plus grande importance au fait que les juges-en-chef aient eux-mêmes invité leurs collègues à commencer leur journée de travail une demi-heure plus tôt. Dès lors, M. Choquette laisse tomber les critiques que M. Deschênes lui-même adressait à ses juges: il oublie que les juges ont escamoté au cours des derniers mois un pourcentage effarant des audiences qu'on leur confiait. Il estime que M. Deschênes peut, grâce à cinq juges de plus et aux pouvoirs accrûs que lui concède le bill, régler le problème.

En choisissant cette interprétation des faits, M. Choquette se montre positif. Il est certain, en effet, qu'un juge-en-chef doté de pouvoirs réels et non plus seulement d'une simple force de persuasion empêchera le golf de ralentir autant qu'il pourrait présentement le faire le cours de la justice. Cependant, en agissant ainsi, M. Choquette semble disposé à miser de façon nettement excessive sur la

compétence, l'équilibre émotif et le doigté des juges-en-chef. Il n'est pas certain, en effet, et l'expérience encore récente l'enseigne, que les juges-en-chef soient, en vertu d'une mystérieuse grâce d'état, à l'abri des sautes d'humeur ou ne soient jamais atteints d'un aboulisme incurable. Que survienne un blocage au niveau d'un juge-en-chef nommé à perpétuité et c'est une juridiction toute entière qui piétine pendant dix ou vingt ans. N'importe quel avocat conviendra que ces embouteillages sont possibles.

On aurait donc aimé, pour des motifs évidents, que le ministre de la Justice apporte au statut des juges-en-chef les modifications souhaitables avant d'accorder à ces hommes des pouvoirs décapés. On aurait aimé, d'autre part, avant d'accorder aux autres provinces le pouvoir de venir questionner ici les justiciables de leur choix qu'une réciprocité soit intervenue de façon formelle. On aimerait aussi, au lieu d'un article de loi taillé sur mesure pour accorder une pension anticipée à un magistrat, que le législateur nous en dise davantage sur les réformes qu'il entend apporter au mode de sélection des juges.

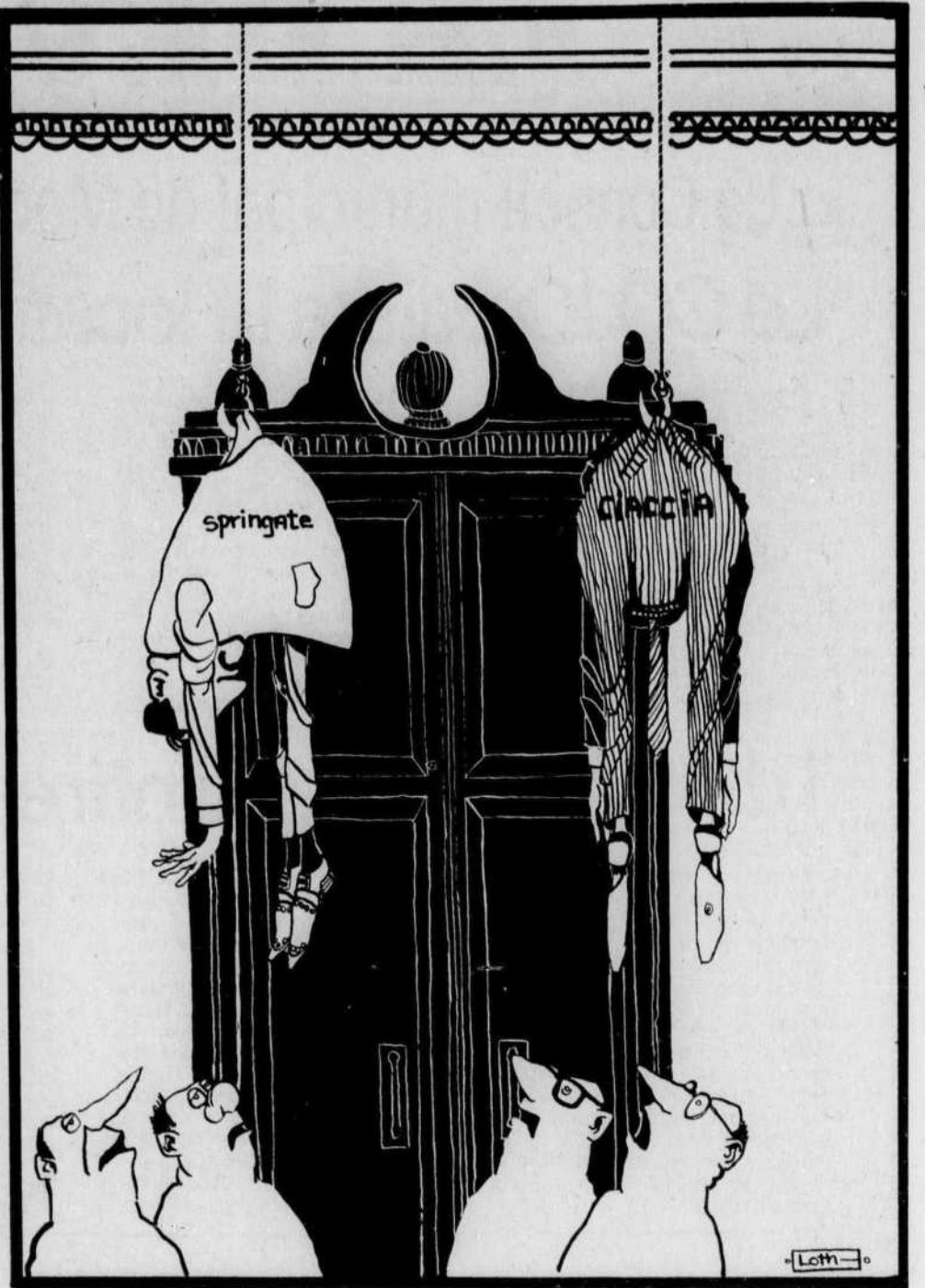
En somme, même si le dossier de M. Choquette en matière de réformes législatives joue en sa faveur, on se résigne mal à des réformes si partielles qu'on en mesure mal la portée. On redoute, surtout, que ces modifications ponctuelles, pour reprendre le vocabulaire du ministre Cloutier, ne compromettent les réformes plus amples que souhaite M. Choquette.

Le livre blanc peut envisager, par exemple, que les juges-en-chef ne soient pas nommés à ces postes de façon définitive, mais qu'ils soient élus à ces hautes fonctions par leurs collègues chaque année ou tous les deux ans. Il en résulterait une plus grande liberté pour le pouvoir judiciaire et, surtout, un moindre risque de voir une juridiction subir une direction indésirable pendant des décennies.

Qu'il s'agisse des juges-en-chef, des magistrats en général ou de ceux qu'on veut faire "bénéficier" d'une pension anticipée, il faut aussi espérer que le livre blanc suggère des modifications profondes au mode de nomination des juges. Sans ces modifications, il est futile d'accroître les pouvoirs du juge-en-chef et il est coûteux pour la collectivité de prévoir des pensions anticipées pour les cas-prouvés.

Malheureusement, rien dans le projet soumis ne révèle les intentions du livre blanc à propos du statut permanent ou provisoire du juge-en-chef ni à propos de la sélection des magistrats. C'est donc avec les craintes de celui qui s'avance dans le noir qu'on peut considérer le bill 36 comme un pas dans la bonne direction.

Laurent LAPLANTE



— Tombera! Tombera pas?

lettres au DEVOIR

Lettre ouverte à Jean Sarrazin

Monsieur Sarrazin

Votre réponse (publiée dans LE DEVOIR du 27 juillet) est terriblement décevante, parce que vous n'apportez aucun fait qui justifierait vos accusations, des lors calomniatrices. En votre article de Forces vous parliez de "messes de réconciliation" auxquelles auraient été "impérativement conviés" les grevistes et où "il fallait demander pardon au Bon Dieu et promettre de ne plus recommencer." Je vous souviens de citer quelques cas précis sur les plus de 500 grèves survenues au Québec avant 1960. Dans votre réponse à ma lettre ouverte, vous vous gardez bien d'apporter une seule pré-

cision. Vous répliquez qu'il s'agit d'une "image", piroquette verbale qui ne trompe personne. Comme pour détourner l'attention, vous passez à l'attaque et vous posez un tas de questions sur le départ de Mgr Charbonneau. "Le libelle de votre questionnaire..." révèle que vous n'accordez confiance qu'aux ragots qui ont circulé. J'ai déjà écrit dans LE DEVOIR pourquoi je ne parlerais pas la-dessus. D'ailleurs je ne m'y sens en rien sur la défensive. De plus, vous mentionnez, avec blâme, que les grèves chez Dupuis et à Radio-Canada ont été clôturées par "des messes" et que "les exhortations qui y furent

dispensées sonnaient un peu faux." En droit criminel de chez nous, le fardeau de la preuve revient à l'accusateur. Il faudra donc que le Grand Inquisiteur que vous êtes devenu précise un peu, avant qu'on examine sérieusement les cas. Enfin, vous me dites: "Ne faites pas semblant d'être naïf". Curieuse façon d'argumenter pour un intellectuel! Seuls des faits me feront changer d'attitude. Le reste n'est que littérature, ou, comme vous dites si bien, "image", fruit de votre imagination surchauffée par les prejugs. Jacques COUSINEAU, S. J. Montréal, le 29 juillet 1974

Quelques à-côtés du dernier scrutin fédéral

par CLAUDE RYAN

Il faudra attendre encore quelques mois le rapport officiel du directeur général des élections sur le scrutin fédéral tenu le 8 juillet dernier. Ce n'est qu'à l'aide de ce document qu'on pourra tirer des conclusions complètes et définitives sur certains aspects de l'élection qui, sans affecter le résultat, sont toujours instructifs.

Des maintenant, on dispose néanmoins, grâce à la Presse canadienne et aux recherches effectuées par des journalistes curieux, de renseignements fiables sur deux thèmes qui intéressaient tout particulièrement le Québec, soit le taux des abstentions et des annulations, et le comportement des partis d'opposition.

Les abstentions
Suite à des rapports contradictoires, on a tantôt affirmé que les Québécois ne s'étaient présentés aux urnes que dans une proportion de 60%, tantôt soutenu, au contraire, qu'ils avaient voté dans une proportion plus proche de 75%. La vérité se situe entre ces deux affirmations extrêmes. Les Québécois ont voté dans une proportion d'environ 68%.

Ce pourcentage est sensiblement inférieur au taux de participation de l'ensemble du pays, lequel s'est situé aux environs de 75%. Avant de tirer quelque conclusion, trois remarques s'imposent toutefois:

1) Le taux de participation du Québec est souvent inférieur à celui de l'ensemble du Canada. Aux élections de 1965 et 1968, par contre, il fut inférieur de quatre points à la moyenne nationale.

2) La période des vacances aura sans doute été la même pour tout le monde. Il faut néanmoins attribuer à ce facteur une forte proportion des abstentions au Québec.

3) L'élection ne présentait pas le même intérêt dans le Québec, vu le peu de contestation véritable à laquelle elle donnait lieu, étant donné l'écrasante supériorité du Parti libéral.

Si l'on met au compte de l'habitude de la saison estivale, et de la conjoncture peu excitante une différence d'au moins quatre points entre le taux québécois et le taux moyen de l'ensemble du Canada, il reste à expliquer une différence additionnelle d'environ trois points. Cette différence peut sans doute s'expliquer par le fait que la politique fédérale suscite à la fois moins d'intérêt concret et davantage de réserves fondamentales au Québec que dans les autres provinces.

On ne saurait toutefois, à partir de données aussi minces, conclure sérieusement que le taux des abstentions au Québec traduirait une désaffection répandue à l'endroit du régime fédéral.

Par sa nature même, la politique fédérale, traitant souvent de questions

plus lointaines, suscite moins l'intérêt immédiat des électeurs que la politique provinciale. Conclure de là à un phénomène de rejet, c'est interpréter gratuitement une réalité joignant plus complexe.

On a également voulu faire dire aux chiffres qu'ils projettent un doute sérieux sur la légitimité de la victoire libérale, vu que le total de votes obtenus par les libéraux égalerait à peine le total des bulletins rejetés et des abstentions. C'est présumer de manière gratuite et intéressée des intentions et des sentiments réels des absténants. Seules des enquêtes plus précises sur les motifs véritables d'abstention pourraient permettre de tirer semblable conclusion.

Les bulletins rejetés

Sachant qu'on pourrait aisément l'accuser d'incivisme s'il recommandait l'abstention pure et simple, le Parti québécois avait plutôt invité les électeurs qui rejettent le régime fédéral à annuler leur bulletin de vote. C'est ainsi que furent conçus par exemple, les messages publicitaires qu'on a pu lire à ce sujet dans Le Devoir, (sinon dans d'autres journaux qui refusèrent de les publier). Le PQ prenait ainsi un risque considérable. Il évitait par conséquent le reproche d'incivisme que ses adversaires lui eussent vite servi s'il avait préconisé l'abstention.

Or, si le PQ a réussi à faire sentir sa présence dans quelques circonscriptions, son pari a, dans l'ensemble, échoué. Car la proportion des bulletins rejetés a été moins forte cette fois qu'en 1972.

En 1972, on avait observé une augmentation générale du nombre des bulletins rejetés à travers tout le pays. De 91,920 en 1968, le total des bulletins rejetés était passé en 1972 à 307,172. On attribue généralement cette hausse à des changements apportés dans la facture des bulletins de vote. Proportionnellement, l'augmentation fut toutefois sensiblement plus forte au Québec: il y eut 120,000 bulletins rejetés de plus qu'en 1968 au Québec, contre seulement 47,000 de plus en Ontario. Plusieurs en conclurent que des milliers de Québécois avaient décidé d'annuler leur vote par dépit envers le régime. Dans la mesure où cette interprétation tenait compte de l'augmentation survenue dans l'ensemble du Canada, elle était vraisemblable. Elle pouvait cependant affecter environ le dixième seulement des quelque 165,000 bulletins rejetés au Québec.

Cette fois-ci, nonobstant la directive ferme du PQ, les bulletins rejetés au Québec ont diminué non seulement en nombre (passant de 165,000 en 1972 à 137,000 en 1974) mais aussi en pourcentage (passant de 5% du total des

voix en 1972 à 4% en 1974). Les raisons qui peuvent justifier le rejet d'un bulletin de vote sont fort nombreuses, à partir de celles qui sont conscientes chez l'électeur jusqu'à celles qu'il faut imputer à l'ignorance de la loi ou à d'autres facteurs indépendants de la volonté de l'électeur.

Aussi serait-il vain d'imputer à la directive du PQ la totalité des votes annulés. Il ne sera sûrement pas exagéré, à la lumière de ces considérations, d'établir une fraction inférieure à la moitié des bulletins rejetés, le nombre des électeurs qui décideront d'annuler leur vote pour se conformer à la directive du PQ ou pour exprimer de manière tangible leur dissidence radicale vis-à-vis du régime fédéral.

Ces calculs restent approximatifs et le resteront tant que la loi des élections n'aura pas été modifiée de manière à obliger le directeur des élections à tenir compte de cette catégorie nouvelle dans la compilation des résultats. Il faut souhaiter que cette modification soit acceptée le plus tôt possible. Maintenant que se manifeste cette catégorie nouvelle d'électeurs, le public a le droit de savoir avec exactitude à l'occasion d'une élection son importance réelle.

Les partis d'opposition

On a abondamment souligné l'échec de M. Stanfield au Québec. Cet échec ne fut que trop réel au niveau de la représentation parlementaire. Il n'empêche que, proportionnellement, le Parti conservateur, des quatre partis en lice, est celui qui a fait les gains les plus marqués.

Pendant que les libéraux remportaient environ 35,000 voix de plus qu'en 1972, les conservateurs obtenaient 63,484 voix de plus qu'au scrutin précédent. Ce résultat ne saurait se comparer au million de voix que remportèrent les conservateurs au Québec

en 1958. Il constitue néanmoins le résultat le plus intéressant qu'ils aient obtenu au Québec depuis douze ans.

Tandis que les conservateurs faisaient quelques gains, les créditistes, au contraire, connaissaient une chute marquée, passant de 639,207 voix en 1972 à seulement 419,934 en 1974, soit environ 100,000 voix de moins que les conservateurs.

Cette descente n'a pas été générale: sinon, les créditistes n'auraient pas conservé la plupart des sièges qu'ils occupaient aux Communes. Le fait qu'elle fut particulièrement marquée dans la région de Montréal ajoute, semble-t-il, du poids à la thèse voulant qu'en 1972, les péquistes, pratiquant une autre fois la politique du pire, aient été nombreux à voter pour les candidats de M. Caouette. Les électeurs péquistes étaient cette fois d'humeur différente. Cela expliquerait largement la descente du vote créditiste dans la région montréalaise, ainsi que la défaite du canadiat créditiste dans Drummond.

Signaux enfin la performance peu encourageante du NPD. Il fut un temps, en 1965, ou, avec 12% du vote populaire au Québec, le NPD put aspirer sérieusement à s'y implanter à titre de tiers parti crédible. Mais la venue de M. Trudeau, puis du PQ, devait réduire cette perspective à néant. Asses paradoxalement, l'idée social-démocrate a connu au Québec des gains importants depuis 1965. Mais une partie de ces gains a bénéficié à M. Trudeau. L'autre partie, la plus importante, a été accaparée par le PQ, dont la direction a veillé jalousement à ne donner aucune chance au NPD le 8 juillet dernier. Celui-ci n'aura vraisemblablement aucune chance au Québec tant qu'il sera perçu comme un ennemi par celui des partis québécois avec lequel il a, au plan idéologique, les affinités les plus marquées.

la parole du jour

"As-tu, une fois dans ta vie, commandé au matin, assigné l'aurore à son poste?" As-tu pénétré aux sources marines et circulé au fond de l'Abîme?... De quel côté habite la lumière, et les ténèbres, où résident-elles?... Es-tu parvenu jusqu'aux dépôts de neige et as-tu vu les réserves de grêle?... De quel côté se divise l'éclair lorsqu'il répand sur terre ses étincelles?" — Job 38, 12-24 (cinquième siècle avant JC)

"Tu ne l'esquiveras pas en voyant tomber en chemin l'âne ou le boeuf de ton frère, mais tu aideras plutôt ton frère à le relever." — Deutéronome 22,4 (legislation mise par écrit au septième siècle avant JC)

"Malheur à qui amasse le bien d'autrui et se charge d'un fardeau de gages!... Malheur à qui commet pour sa maison des rapines d'injustice, afin d'établir bien haut son repaire, croyant ainsi esquiver les coups du malheur!... Malheur à qui bâtit une cité dans le sang et la fonde sur le crime!" — Habacuc 2,6-12 (vers 600 avant JC)

"Un ami fidèle est un puissant soutien: qui l'a trouvé, a trouvé un trésor. Un ami fidèle n'a pas de prix: il n'y a pas de poids pour peser sa valeur. Un ami fidèle, c'est un remède capable de rendre la vie." — Ecclésiastique 6,14-16 (deuxième siècle avant JC)

Perspectives nouvelles dans le secteur "Santé"

Re: Nouvelle Perspective de la Santé des Canadiens.

Le Ministère de la Santé et du Bien-Être Social fédéral vient de publier, sous la signature de M. Marc Lalonde, un document de travail extrêmement intéressant.

D'une manière générale, les divers ministères de la "Santé" fédérale ou provinciale étaient en réalité des ministères de la "maladie". Le raisonnement de base était "que le citoyen devienne malade et l'Etat le traitera et le guérira". Cette philosophie a été appliquée avec succès pour les maladies aiguës (accidents de la route, de travail, crises d'appendicite, de foie, de cœur, etc.). Mais semble un échec à peu près total pour les maladies chroniques (cancer, diabète, thrombose cérébrale, arthrite, etc., etc.).

Voilà que "Nouvelle Perspective de la santé des Canadiens" offre à ces derniers un concept global de la santé. On fait le raisonnement de base suivant: "à peu près tout ce qui agit sur l'homme affecte son état de santé." On présente donc un

plan en 4 sections pour étudier l'influence des divers facteurs, sur la santé:

1° — Biologie humaine, englobant tous les aspects de la santé, à la fois physique et mentale, qui ont leur origine à l'intérieur de l'organisme.

2° — Environnement, embrassant l'ensemble des facteurs extérieurs au corps humain qui ont une incidence sur la santé.

3° — Habitudes de vie, embrassant l'ensemble des décisions que prennent les individus et qui ont des répercussions sur leur propre santé.

4° — Organisation des soins de santé, soit plus ou moins ce qui existe et qu'on prévoit devoir continuer: hôpitaux, médecins, infirmières, médicaments.

Evidemment, les sceptiques souriront et décrieront ce programme de vœux pieux.

Personnellement, je suis fermement convaincu que les idées mentent le monde et que notre peuple composé en majorité d'êtres intelligents acceptera une telle orientation, car elle représente la voie du

bon sens. Le Canadien ne peut pas continuer à dépenser \$7 milliards par an pour traiter ses maladies, pour constater que malgré l'énormité de cette somme annuelle, il ne réussit qu'à augmenter le nombre des maladies chroniques.

Il faut donc féliciter M. Lalonde et son équipe de proposer à leurs concitoyens une philosophie de santé et non une philosophie de maladie. En somme, ils disent: M. Durrant est en bonne santé aujourd'hui, que peut-il faire et que peuvent faire les gouvernements pour qu'il le soit encore demain, après-demain et ainsi de suite jusqu'à sa mort.

Beaucoup d'hygiénistes partageaient cette opinion, mais pour une multitude de raisons, elle ne prévalait pas chez les législateurs.

Encore une fois, félicitations et espérons que tous ceux qui de près ou de loin peuvent faire triompher cette philosophie, feront tout en leur pouvoir pour aider leurs concitoyens à atteindre ce but.

Jean-Paul DuRuisseau, D.Sc., Montréal, le 30 juillet 1974.

Deux résolutions du Front commun pour le respect de la Vie

M. Claude Forget, ministre des Affaires sociales.

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration du FRONT COMMUN POUR LE RESPECT DE LA VIE, les membres ont appuyé à l'unanimité, les deux résolutions décrites ci-après:

1 — ATTENDU QUE la Fédération du Québec pour le Planning Familial a demandé au gouvernement provincial, une subvention de \$66,000.00 et du gouvernement fédéral, une subvention de \$92,000.00 via la Fédération du Canada pour le Planning Familial;

ATTENDU QUE les statistiques démographiques démontrent que la province de Québec a le plus bas taux de natalité au Canada;

ATTENDU QUE de ce fait, le but poursuivi par la Fédération du Québec pour le Planning Familial a été amplement atteint et qu'il n'y a pas lieu de lui octroyer de subventions; en conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité:

1. de faire les représentations énergiques auprès des autorités provinciales et fédérales compétentes en vue d'empêcher l'octroi de subventions à la Fédération de Québec du Planning familial.

2. de demander à ces mêmes autorités de ne pas utiliser les argentés dont elles disposent pour encourager le planning familial et l'avortement mais d'employer ces fonds aux fins de développer une politique familiale globale et de subventionner des programmes dans ce sens.

3. de dénoncer les agissements de tous les hommes politiques qui par leurs décisions et leur attitude permettent et encouragent la dena-

lité au Québec et ainsi participent au génocide progressif du groupe francophone.

II — ATTENDU QUE la Fédération du Québec pour le Planning Familial a présentée une requête au gouvernement provincial en vue de faire amender l'article 36, section 6, chapitre 42 de la Loi de la Protection de la Santé Publique;

ATTENDU QUE cette requête implique:

"que les soins requis par l'état de santé des mineurs de 14 ans et plus soient dispensés dans les établissements sans qu'il soit nécessaire d'obtenir le consentement du tuteur... comprenant en outre, les interventions d'ordre médical et psycho-social à l'effet du planning des naissances..."

ATTENDU QU'un tel amendement à la Loi de la Protection de la Santé Publique ouvre la porte à toutes les possibilités d'interventions sur des mineurs de 14 ans et plus, telles que l'avortement, la distribution de pilules contraceptives ou tout autre intervention d'ordre médical, psycho-médical en vue du

planning des naissances, sans la permission des parents;

ATTENDU QU'une telle législation s'inscrit à l'encontre du Droit Sacré des parents de veiller sur leurs enfants et donnerait à l'Etat des pouvoirs illimités pour intervenir dans la vie privée de nos enfants;

Nous demandons:

1. qu'aucun amendement ne soit apporté à la législation actuelle qui reconnaît les droits et les devoirs des parents envers leurs enfants.

2. qu'au contraire, la loi actuelle soit appliquée plus strictement, afin d'empêcher les abus qui se sont déjà glissés dans ses applications.

En tant que parents, nous protestons énergiquement contre une telle requête de la Fédération du Québec pour le Planning des Naissances. Nous croyons opportun de faire ces recommandations et nous espérons que votre ministère les prendra en sérieuse considération.

André MORAIS, président, Le Front commun pour le respect de la Vie Montréal, le 23 juillet 1974.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Rédacteur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean-François

Trouver: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2T 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, incorporée dont les bureaux sont situés à 9130, rue Beavin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne, \$40 par année, six mois, \$22. À l'étranger, \$45 par année, six mois, \$25. Édition hebdomadaire, \$10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste canadienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

Le fonds des choses dans la construction

Un syndicat tout-puissant

Depuis toujours, l'industrie de la construction prend la vedette régulièrement à travers ses conflits inter-syndicaux, ses scènes de violence sur les chantiers, ses grèves légales ou pas, ses interventions répétées de l'Etat. Celui-ci n'est pas sans reconnaître l'importance économique de ce secteur avec ses 100.000 ouvriers, ses 16.000 entrepreneurs et son chiffre d'affaires totalisant plus de \$6 milliards en 1974, sans compter son effet d'entraînement sur tous les autres secteurs.

De nouveau, en juin et juillet de cette année, la construction connaît des troubles majeurs découlant de ralentissements de travail sur les chantiers suivis d'une grève générale à travers le Québec.

Curieusement, c'est à la fête des travailleurs, le 1er mai, que prend naissance la source officielle du conflit de la construction 1974.

En effet, malgré l'augmentation de \$0.50 l'heure accordée à cette date par la négociation 1973, le travailleur ne touche directement en moyenne que \$0.19, puisque d'une part la fond de pension augmente de \$0.20 l'heure, la cotisation syndicale passe de \$10.50 à \$11.00, l'impôt augmente, etc. Somme toute, 62% de cette augmentation n'est pas perceptible par l'employé qui doit faire face en outre à l'augmentation du coût de la vie.

(Certains apprentis voient même leur salaire diminuer). Notons que le mécontentement des ouvriers est principalement localisé à Montréal et la pression se fait surtout sentir au niveau des syndicats les plus militants, à savoir les plombiers et électriciens de la FTQ.

La raison pour laquelle ce mécontentement est localisé est que les ouvriers hors de Montréal, dans la majorité des cas, avaient obtenu des augmentations de salaire en janvier dernier (0.25 l'heure) à titre de rattrapage, tandis que ce n'était pas le cas pour les travailleurs de Montréal. (Dans certains cas, les augmentations ont atteint 230% sur trois ans).

Faisant flèche de tout bois, le Conseil provincial des Métiers de la FTQ décide de passer à l'action dans une lutte qui a pour objet d'une part d'essayer d'obtenir satisfaction pour les travailleurs mécontents mais aussi d'autre part, de démontrer aux puissants locaux autonomistes que rien n'est si facile en négociations. Il semblerait aussi qu'une petite démonstration de force à MM. Choquette et Bourassa serait peut-être accessoirement utile à la FTQ-Construction en ce qui a

trait à la Baie James et à la Commission royale d'enquête!

Les demandes syndicales (FTQ) de mai dernier

Le Conseil des Métiers, en l'absence de son directeur général André Desjardins, dépose le 30 mai 1974 ses demandes aux parties patronales. Ces demandes sont farfelues. Elles contiennent différentes propositions d'amendements qui sont, pour ainsi dire, absolument "hors d'ordre", telles les augmentations de primes pour voyage et éloignement, en plus évidemment d'une demande d'augmentation salariale horaire de \$1.00 l'heure "pour compenser l'accroissement de l'indice du coût de la vie".

A l'analyse, on se rend vite compte que cette seule demande d'augmentation de \$1.00 l'heure dépasse et de loin l'accroissement de l'indice du coût de la vie et que ce montant n'est qu'arbitraire et sans fondement. En effet, lors des dernières négociations en 1973, une augmentation totale payable par l'employeur de \$2.00 l'heure était consentie (en plus d'un 0.75 de rattrapage dans certaines régions de la province), ce qui représente un minimum de 35% sur trois ans. A l'intérieur de cette augmentation, n'est-il pas juste de prétendre que la partie syndicale avait au moins prévu l'accroissement "normal" de l'indice du coût de la vie qui était lors des négociations de 1973 de l'ordre de 7%.

Que la répartition de la hausse de \$2.00 ou \$2.75 l'heure accordée par l'employeur ait comporté autre chose que de strictes augmentations de salaire, n'est pas du ressort de la partie patronale. Les fortes sommes affectées au "meilleur fonds de pension en Amérique" traduisent en somme une demande syndicale. (Curieusement, ce fonds de pension bénéficiera à moins de 17% de la main-d'œuvre, la grande majorité quittant cette industrie instable pour une sécurité d'emploi plus grande ailleurs, mais à un salaire moindre. En effet, plus de 50% des travailleurs de la construction ont moins de 35 ans).

On peut donc conclure que la demande de la FTQ était pour le moins irréaliste quant au montant demandé en sus de l'augmentation de \$2.00 l'heure; le malaise se situe plutôt au niveau du "take home pay".

Comment la FTQ organise un arrêt de travail

On se souvient que quatre des six associations signataires de la convention ont même refusé de discuter avec la partie syndi-

cale, tandis que l'ASECQ (regroupement des deux autres signataires) laissait savoir qu'elle était prête à entamer des discussions pour tenter de trouver une formule de "nature à satisfaire les travailleurs sans pénaliser l'employeur".

Il faut comprendre que la position dure des "quatre" — dure par rapport à celle, plus souple, de l'ASECQ se justifie par le fait que les membres des associations des constructeurs de routes, des constructeurs d'habitations et même de l'association des métiers généraux ne se sentaient pas aussi menacés dans leurs opérations que les entreprises de travaux mécaniques (électricité-plomberie) qui redoutent la force des locaux FTQ bien structurés.

De plus, et il y a là une question de philosophie, l'ASECQ reflétant l'idéologie de ses deux principaux membres, à savoir la CMMT et la CME, croit que c'est par le dialogue que l'on doit traiter les problèmes de relations ouvrières.

Par contre, son offre de discuter reste en plan, la FTQ désirant "parler" à une majorité patronale. Or, l'ASECQ représente seulement 23% selon les critères de la Loi.

Devant le refus systématique de discuter des quatre associations, la FTQ décide de passer à l'action et organise des ralentissements de travail sur les gros chantiers de Montréal avec l'aide des "dévoués" plombiers et électriciens. La FTQ invente une mini-convention collective qu'elle tente de faire signer au niveau individuel chez les entrepreneurs au lieu de jouer selon les règles du jeu, c'est-à-dire de reconnaître le droit d'association aux entrepreneurs. "Celui qui signe aura la paix sur son chantier" dit la FTQ. Ironie du sort, les plus "ouverts" sont les plus touchés, à savoir les membres de l'ASECQ. Encore là, le malaise est local: Montréal, métiers mécaniques — entreprises de grande envergure.

Pour le sous-entrepreneur qu'est l'entrepreneur plombier ou électricien, un ralentissement de travail est une catastrophe. En effet, il doit payer ses hommes qui ne font rien et voit en même temps l'entrepreneur général brandir la menace de pénalités de retard si le chantier n'est pas livré à la date prévue. Certaines entreprises ont perdu au-delà de \$50,000/semaine lors du conflit, en plus de la possibilité de pénalités allant jusqu'à \$3,000.00 par jour de retard.

En plus de ralentissements, certains actes de sabotage ont été perpétrés ici et là et la sécurité des travailleurs et du chan-

■ Ingénieur et directeur général de la Corporation des maîtres-électriciens, l'auteur de cet article oeuvre depuis plus de dix ans dans les relations patronales-syndicales au sein de l'industrie de la construction. Il est aussi coordonnateur de l'Association des sous-entrepreneurs en construction du Québec, association nouvellement formée en vue de favoriser un regroupement patronal à un niveau particulièrement névralgique de l'industrie. M. LeBon décrit ici un système néfaste qui explique selon lui les perturbations incessantes dont le monde de la construction est le théâtre.

par
JEAN LEBON

tier a été mise en péril.

Devant tous ces faits, le sous-entrepreneur n'avait nul autre choix (même s'il est légalement difficile de prouver "un ralentissement") que de congédier ses hommes au risque de se faire accuser de lock-out (facile à prouver) et de subir les foudres de l'entrepreneur général ou du propriétaire (pénalité de retard). En fait, il choisit le moindre mal.

La FTQ possède maintenant avec ces mises à pied l'armée nécessaire pour passer à la grande attaque soit la grève générale imposée. Elle réussit endessous de 24 heures. Y'a-t-il eu consultation des membres? ...!

L'intervention du gouvernement

L'économie du Québec est maintenant menacée. Le premier ministre lui-même intervient et fait nommer par le ministre du Travail un conciliateur pour que cette grève cesse à tout prix. On accorde à ce spécialiste une fin de semaine pour régler le tout, puis un délai supplémentaire, puis un autre. Entre-temps, des rencontres officielles et officieuses ont lieu (dont une foule nous échappent sûrement) mais les quatre associations continuent de dire non, tandis que l'ASECQ fait connaître publiquement sa proposition, à savoir que soit suspendue la participation de l'ouvrier au fonds de pension et que cette somme soit ajoutée directement au salaire du travailleur (\$0.35 l'heure).

Mais, la FTQ continue de faire la sourde oreille et le conflit ne semble pas vouloir se régler, jusqu'à ce que, comme par magie, le ministre du Travail agissant, semble-t-il, sur la foi d'une simple promesse d'obtenir pour la FTQ des interlocuteurs valables la semaine suivante, obtienne un retour au travail. Le premier ministre a gagné la partie, "son" économie est sauvée — il se retire "du portrait", mais laisse en pâture "aux fauves" les sous-entrepreneurs en mécanique!

Une nouvelle rencontre a lieu en présence du conciliateur.

par

JEAN LEBON

Sont toutefois absents les quatre associations "dures", et André Desjardins (la CSN semble-t-il n'avait pas été convoquée). L'ASECQ réitère sa position, rien de plus...

Le conciliateur part en vacances. Cournoyer dit qu'il n'interviendra pas, tout en menaçant les locaux électriciens et plombiers de tutelle.

Lors de cette rentrée de grève, rien de neuf! Les ralentissements reprennent de plus belle chez les "gros" entrepreneurs en mécanique et ceux-ci se sentent encore coincés. Malgré que ces entreprises aient à leur solde plus de 60% de la main-d'œuvre, elles ont à toutes fins utiles un pouvoir presque nul au sein des associations patronales où "leur malheur" n'est pas partagé par la majorité des membres. Même au niveau de l'ASECQ qui, à la suite des agissements de la FTQ sur les chantiers, a durci sa position (en condamnant les délégués de chantiers et en réclamant la tutelle) les quelque trente entrepreneurs touchés sont noyés dans un groupe démocratiquement constitué de 4300 entrepreneurs dont au moins 4,000 ne connaissent pas de problème.

Quant aux autres associations dont ces entrepreneurs sont aussi membres (pour la plupart), c'est la même situation et pis encore, puisque leur philosophie en matière de relations patronales-ouvrières est nettement négative, voire même provocatrice. Ces derniers veulent profiter du conflit pour "donner une bonne leçon à la FTQ" et avoir la tête à Desjardins. Elles ignorent malheureusement que cette bataille se fait aux dépens des sous-entrepreneurs touchés et à quel prix! De toute façon, ces entrepreneurs sont laissés à eux-mêmes et ne peuvent plus se fier à quelque association que ce soit pour tenter de trouver une solution à leurs problèmes.

Ce conflit démontre que le fond de la majorité des problèmes patronaux-ouvriers de l'industrie de la construction ne réside pas dans la violence, ni dans la violation des Lois, ni encore moins à cause de certains indésirables, mais dans un système faux à sa base même.

En effet, l'existence de fiers à-bras volontaires érigés en armée n'est que le résultat d'une situation de fait. Il ne faut pas confondre les conséquences et la cause. Or, l'analyse démontre que la force de la FTQ-Construction se situe à tous les niveaux — politique, économique et social et permet ainsi à celle-ci de faire la pluie et le beau temps sans crainte de représailles. Les autorités n'ont pas le choix. Elles doivent tenir compte de cette force qui défie tout équilibre nécessaire en matière de saines relations patronales-ouvrières.

En d'autres termes, les associations patronales même réunies n'équilibrent pas le poids politique, économique et social de la puissante FTQ-Construction.

Les revenus de cette "centrale" sont astronomiques (approximativement \$5 millions par année) mais pis encore le système permet une emprise certaine sur des politiciens, des entrepreneurs et finalement sur une masse de quelque 100,000 ouvriers.

Il faut se rappeler que le syndicalisme est obligatoire dans la construction (la FTQ en a 72%) et les revenus entrent automatiquement puisque le précompte est puisé sur la paie de chaque salarié. Mais là n'est pas la majeure partie du problème; celle-ci réside dans la dépendance des ouvriers et des entrepreneurs envers le syndicat via ses bureaux de placement et de son système "d'espionnage permanent" sur les chantiers par l'entremise des délégués de chantiers (les casques noirs).

Ce système a permis les pires abus dont celui du dernier conflit. Il ne faut pas ici crier à l'anti-syndicalisme. Le syndicalisme a un rôle très positif à jouer dans notre société, mais il ne doit pas constituer un gouvernement parallèle et surtout pas un pouvoir dictatorial. Même si les bureaux de placement syndicaux obligatoires sont légalement interdits, ils existent de fait et l'ouvrier dépend des dirigeants syndicaux pour obtenir son gagne-pain (d'où sa soumission sans condition). D'autre part l'entrepreneur dépend des mêmes dirigeants pour obtenir une main-d'œuvre efficace et suffisante et réussir possiblement des profits (d'où sa complaisance

au niveau individuel).

Quant au délégué de chantier (représentant syndical imposé à l'entrepreneur par l'union des qu'il a sept ouvriers) il voit à ce que les ordres des dirigeants syndicaux soient respectés et ils le sont étant donné que l'ouvrier peut se retrouver sans emploi et l'entrepreneur sans main-d'œuvre. Théoriquement, il doit voir à ce que la convention soit respectée, mais ce rôle est déjà attiré aux inspecteurs de la Commission de l'Industrie de la Construction — organisme tripartite patronal-syndical-gouvernemental — d'où son inutilité, rationnellement parlant.

Tous conviendront que l'organisation est sans contredit efficace et c'est devant cette efficacité (même électorale) que les politiciens doivent plier. Est-ce la le rôle d'un syndicat?

Voilà la vraie situation dans l'industrie de la construction. Voilà en fait le fond des problèmes. Le système est faux à sa base même.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que la Commission Cliche (Commission royale d'enquête dans la construction) ne se laisse pas endormir par les effets et s'attarde plutôt aux causes des malaises.

Des patrons mal organisés

Quant aux problèmes inter-patronaux, plusieurs questions méritent d'être posées. La première se situe au niveau du caractère représentatif des associations comme à celui des entreprises. Les faits suivants sont révélateurs (1973):

a) 88.3% des 16,553 entrepreneurs n'ont pas 10 employés et 77% n'en ont pas cinq;

b) les 3,373 artisans et les 3,586 entrepreneurs généraux ont les mêmes droits en matière de relations de travail que les véritables employeurs, lesquels sont en majorité les sous-traitants;

c) le décret traite la construction domiciliaire et le service au consommateur de la même façon que les travaux de la baie James (par exemple) alors qu'évidemment, les conditions de travail des ouvriers ne sont cer-

tes pas les mêmes. Que dire du 15 minutes de repos à 10 heures pile dans le salon de madame Utelette et à ses frais pendant une panne d'électricité...?

N'est-il pas le temps de concrétiser par la loi une réalité incontestable (qui existe d'ailleurs partout en Amérique) quant à la définition exacte de l'industrie de la construction en la limitant aux véritables chantiers, plutôt que d'étendre cette définition à toute une foule de secteurs connexes? Cette mesure pourrait alors permettre aux véritables employeurs de se regrouper en une seule association et de disposer de leurs propres affaires sans être obligés de traîner les boulets que constituent les entreprises des secteurs connexes qui souvent n'ont pas d'employés. Les vocations multiples des présentes associations patronales ne permettent pas dans le contexte actuel le regroupement désiré.

Une autre question encore plus fondamentale porte sur l'aptitude des entrepreneurs à négocier seuls. Puisque d'une part les organismes publics et para-publics constituent les donneurs d'ordre (les payeurs) à un pourcentage dépassant de beaucoup 50% du volume de la construction et que d'autre part, l'entrepreneur dans tous les cas n'est qu'un intermédiaire entre l'ouvrier et le payeur, ne serait-il pas juste qu'un certain droit de négociation soit accordé à l'Etat dans l'industrie de la construction? Il ne faut pas minimiser le fait qu'avec un régime de décret, aucun entrepreneur ne voit sa situation compétitive affectée par les concessions salariales ou autres qu'il fait aux ouvriers. (Ceci explique en partie l'existence des taux horaires si élevés dans la construction par rapport aux autres secteurs).

Bref, la force exagérée de la FTQ-Construction et l'indifférence relative des entrepreneurs à long terme quant aux exigences syndicales nécessitent une intervention énergique du gouvernement pour l'économie et la paix sociale du Québec.

Venez dans le Bas du Fleuve
et arrêtez-vous à

L'Auberge des Roy

Louise et Raoul Roy
Table gastronomique

R.S.V.P. 1-418-869-2981

St-Fabien sur Mer, Cte Rimouski, P.Q.

Kennedy versus Ford

L'impact de la nouvelle moralité politique sur la prochaine élection aux Etats-Unis

par JACQUES BENJAMIN

■ M. Jacques Benjamin est professeur au département de science politique de l'université de Montréal. Il a été au cours de la dernière année académique professeur invité à l'université de Colombie-Britannique. Cet article est tiré d'une communication présentée par M. Benjamin au Symposium de la Société latino-américaine de sociologie comparée, qui a eu lieu ces jours derniers à l'université autonome de Guadalajara, au Mexique.

En remettant sa démission en octobre 1973, le vice-président Spiro Agnew soutint, en s'adressant aux Américains par le truchement de la télévision, que ses concitoyens auraient vite oublié les accusations portées contre lui n'eût été du climat créé par l'affaire du Watergate. Le ressac créé par Watergate avait abouti à un "moralisme inhabituel" (1), qu'il croyait d'ailleurs irréaliste en politique. Trois mois plus tard, lors des dépositions télévisées devant le sous-comité du Sénat américain, l'un des conseillers démocratiques du président Nixon, M. John Ehrlichman, soutint que "tout candidat doit (has the obligation to) se comparer à son adversaire en termes d'éthique personnelle (in terms of his morals)". L'un des membres du comité, le sénateur Weicker, bondit:

— Voulez-vous dire, monsieur, que l'étude des habitudes sexuelles, des problèmes mari-taux et financiers, de la consommation d'alcool de l'adversaire doit être exposée publiquement au cours d'une campagne électorale?

M. Ehrlichman répondit qu'en effet il lui paraissait "légitime" de présenter un tel bilan à l'électorat. Lui et M. Agnew ont ainsi souligné ce que plusieurs commentateurs appellent déjà la nouvelle éthique politique post-Watergate. (2)

En émettant leurs commentaires une fois leur carrière ruinée, MM. Agnew et Ehrlichman

ont probablement mis l'accent sur le critère prédominant de la prochaine campagne électorale américaine sénatoriale et parlementaire de novembre 1974. Si les élections primaires du mois dernier peuvent révéler quelque chose (je puis surtout parler de celles que j'ai vécues de visu en Ohio et Arkansas), trois éléments formeront cette nouvelle moralité politique, la vie maritale, l'accession à la fortune personnelle, et ce qu'un commentateur a un jour appelé "le taux de rojalisme" ou à contrario la simplicité et l'accessibilité (le populisme) du candidat. Ces éléments risquent d'être les mêmes lors de l'élection présidentielle de 1976, ne serait-ce que parce que la campagne a déjà officiellement débuté, en pleine période d'après-Watergate, dans le cas de certains candidats.

Dans plusieurs cas de l'histoire américaine, le fait de dévoiler des scandales financiers n'a pas constitué un atout majeur lors d'une campagne électorale. Les manuels d'histoire américains font mention des scandales du Crédit mobilier et du Teapot Dome lors de l'administration républicaine des présidents Grant et Harding. Ces révélations n'assurèrent pas la victoire des Démocrates. Les électeurs avaient d'autres critères d'évaluation, faut-il penser. Par contre, des relations sexuelles illicites causèrent la perte d'un candidat à la vice-présidence en 1840. Elu vice-

président quatre ans plus tôt, Richard Johnson, célibataire, entretenait des relations avec ses trois maîtresses noires, ce qui lui valut de ne plus être désigné comme colistier par le Président Van Buren. Dans une lettre demeure célèbre — mais non mentionnée par les manuels scolaires — des "colons" du parti Démocrate demandèrent au Président de se départir de Johnson: "Comment peut-il demander l'intégrité et la discipline de ses collaborateurs quand il s'affiche publiquement avec une Noire plantureuse et gaillarde! (3)".

Le troisième critère, le "populisme" des candidats, paraît, celui-ci, tout nouveau. A la suite, depuis quarante ans, d'une centralisation des pouvoirs gouvernementaux aux mains du Président, le "sacre" du Président Nixon a semblé depuis deux ans frapper davantage le peuple américain. Ses séjours fréquents dans ses villas personnelles inaccessibles de Floride et Californie et l'exemption d'impôt qu'il en a réclamée ont isolé le Président du commun des mortels. L'électorat craint que le Président ne se perçoive au dessus de la loi, comme la création du corps de "plombiers" au nom de l'intérêt national l'a fait apparaître. En somme, l'affaire du Watergate a mis en valeur une caractéristique récente de la vie politique américaine, le rojalisme du Président. Une caractéristique dont l'électorat ne veut pas. A un point tel que les candidats seront jugés selon leur propension au "populisme".

On doit cependant, à mon avis, bien distinguer deux aspects, la vie sexuelle et les finances personnelles s'analysent plus objectivement que le

populisme qui fait, lui, plutôt partie de l'image du candidat. Chez les candidats présidentiels, par exemple, à vie maritale exemplaire égale, Gerald Ford aura l'air populiste tandis que John Connally donnera toujours l'impression "d'agir comme un roi", me disait un jour un chauffeur de taxi de Houston. En somme, au contraire de l'élection de 1972, celle de 1976 portera sur des techniques plus superficielles, et moins sur un programme voire une idéologie. En insistant un moment sur la corruption de l'administration Nixon, le sénateur McGovern ennuia même en 1972 ses propres partisans. De même, des aspects plus "croustillants" de la vie personnelle du sénateur McGovern, mis en lumière par des détectives privés, ne furent jamais dévoilés. En fait, seules les dépositions devant la commission sénatoriale nous ont appris que de telles recherches avaient été effectuées pour le compte du Comité pour la réélection du Président Nixon.

Au contraire, une lutte entre Gerald Ford et Edward Kennedy laisserait les grands aspects de la politique internationale puisque, aux yeux de l'électorat, la moralité, l'éthique et le populisme domineraient cette fois-ci. La vie personnelle du sénateur Kennedy dominerait une campagne pour la première fois depuis que, en 1884, le candidat Grover Cleveland fut accusé publiquement — et avec raison — d'avoir violé les usages en matière de sexualité. Dans un récent bilan effectué par le journaliste Tom Wicker du New York Times, (4) la vie personnelle du sénateur était décrite comme "très vulnérable". "Non seulement, dans ce climat d'après-Watergate, l'affaire de

Chappaquiddick serait-elle sans cesse mentionnée par ses adversaires, mais toute sa vie personnelle (his entire life-style) serait l'objet d'enquêtes sans merci." Je n'en constate pas moins, cependant, que depuis un an, en dépit de cette nouvelle moralité politique, tous les sondages affirment que l'électorat préfère le sénateur Kennedy à Gerald Ford, le plus populaire chez les Républicains. Bref, la vie personnelle de candidats moins connus serait effectivement passée au peigne fin, et tout accroce à cette nouvelle moralité fera probablement perdre des voix aux élections locales de 1974 et aux présidentielles de 1976. Mais la probabilité d'une acceptation du sénateur Kennedy de la part de la "machine" Démocrate et de l'opinion publique (si l'on se fie aux sondages) semble limiter l'impact politique de cette nouvelle moralité.

(1) "The intricate tangle of criminal charges leveled at me (...) boils down to the accusation that I permitted my fund-raising activities and my contracting-dispensing activities to overlap in an unethical and an unlawful manner. Perhaps, judged by the new post-Watergate political morality, I did."

(2) of par exemple Rowland Evans & Robert Novak, "The Man Who'll Win in 1976", Esquire, June 1974

(3) "How can he expect friends to countenance and sustain him when he (...) shamelessly lives in adultery with a buzon young Negro wench."

(4) 14 février 1974, 1974, 1. 37.

Voyez l'Europe en toute liberté

SABENA VOUS OFFRE VOITURE ET HÔTEL à \$145⁰⁰ seulement par semaine*

*Par personne, si vous voyagez à deux
TARIF AÉRIEN EN SUS

Sabena vous offre le moyen le plus pratique et le plus économique de voir l'Europe en toute liberté.

Tout d'abord, une voiture Avis, pour aussi peu que \$95.00 par semaine, taxe comprise. Et le KILOMÈTRE EST ILLIMITÉ: vous pouvez voyager à votre guise dans toute l'Europe. Ensuite l'hôtel: une chambre dans un hôtel de luxe (Holiday Inn ou Novotel) dans 79 villes de Belgique, de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, de Suisse, d'Espagne, de Hollande, de Suède, d'Autriche et du Portugal. Vous ne payez que \$14.00 par jour par personne, à deux par chambre (il y a un léger supplément dans quelques hôtels).

Et le petit déjeuner est compris dans la plupart des hôtels. Faites le calcul: si vous voyagez à deux, la voiture et l'hôtel ne vous coûtent que \$145.50 chacun pour une semaine entière.

De plus, vous pouvez profiter de cadeaux gratuits offerts par l'Office National du Tourisme Belge dans sept villes de Belgique: billets gratuits pour l'opéra ou le ballet, rabais dans de grands restaurants, excursions, visites de musées, etc.

CINQ VOLS PAR SEMAINE VERS BRUXELLES ET L'EUROPE

Sabena vous offre un choix de cinq vols par semaine vers la Belgique, le pays idéal où commencer vos "grandes vacances". On y parle français, on y aime le confort et la bonne chère, on y a le sens de l'hospitalité, et vous êtes à quelques heures de voiture seulement de la France et d'autres pays d'Europe.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de nos spéciaux voiture/hôtel, ainsi que votre exemplaire gratuit de notre catalogue "Les Grandes Vacances", consultez votre agent de voyages ou faites-nous parvenir le coupon-réponse ci-dessous. Ou encore, téléphonez-nous à (514) 861-2631 (Montréal), (418) 672-1742 (Québec) ou (613) 236-0641 (Ottawa).



Directeur
Les Grandes Vacances
SABENA
Lignes Aériennes Belges
B.P. 747
Pointe-Claire, P.Q.
H9R 1H1

LD 2
Veuillez me faire parvenir de plus amples renseignements au sujet de la Belgique et de vos voyages "Grandes Vacances".

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code _____

Mon agent de voyages est _____

suites
de la première
page

L'IMMIGRATION

Ainsi l'article 3 de la loi 63 est maintenu concernant les dispositions à prendre pour la francisation des immigrants, sauf qu'il n'y est plus question d'enseignement, ce qui relèverait entièrement du ministère de l'Éducation.

Le ministère de l'Immigration ne s'occupe pas des jeunes que dans la mesure où il s'agit d'activités parascolaires ou de loisirs, tout en continuant d'avoir pleine autorité sur les adultes, notamment par le truchement des Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI).

M. Bienvenue admet que son ministère n'avait pas les ressources ou les moyens pour remplir ses ambitieux objectifs, mais il estime qu'il est en voie de se les donner, d'autant plus que le budget de son ministère sera augmenté de "plusieurs millions" au cours de l'automne.

Le Dr François Cloutier ayant dit mardi que le ministère de l'Immigration devrait se tourner vers les problèmes de population, M. Bienvenue en est fort heureux. Ça rejoint exactement des préoccupations qu'il a souvent exprimées. Encore plus, il estime que le ministère pourrait devenir un ministère des ressources humaines, incluant l'immigration, la main-d'œuvre, la démographie, les statistiques et le reste.

De même, dit-il, que l'on a des ministères pour s'occuper des fruits et des légumes, des arbres ou des mines, il devrait y avoir un ministère concernant ceux-là mêmes pour qui tout cela est mis en oeuvre: les hommes, la population.

Quant à ses négociations en cours avec Ottawa, M. Bienvenue estime que ce n'est pas tant un droit de veto que le Québec veut obtenir qu'un droit positif, savoir celui de participer au recrutement et à la sélection des immigrants. Le ministre a bon espoir d'atteindre cet objectif qui, selon lui, permettrait au Québec de "récupérer des décennies de retard" dans le domaine névralgique de l'immigration.

ROBERT BOURASSA

Comment, ont demandé les journalistes, peut-on parler d'un "État français" dans un contexte de régime fédéral où les deux langues sont officielles?

Le Canada est bilingue, répond M. Bourassa sans sourcilier, les institutions fédérales sont bilingues, mais "le Québec est français à compter d'aujourd'hui".

Il ajoute que ses objectifs d'affirmation culturelle, après avoir fait du français la langue officielle, sont d'accroître le pouvoir économique des francophones, et de négocier avec Ottawa les dossiers des communications et de l'immigration. Mais sur ces derniers points, il ne veut pas donner de détails.

Le premier ministre a aussi confirmé qu'il ne projette pas de remanier le ministère à brève échéance et que le ministre responsable de l'application de la loi 22 sera choisi parmi ceux qui le sont déjà. Il n'a pas voulu donner d'indications à cet égard, mais de nombreux indices laissent entrevoir par ailleurs que l'élus sera fort probablement M. Fernand Lalonde, député de Marguerite-Bourgeoys et ministre d'État au Conseil exécutif. M. Lalonde fut associé de près au monde des affaires, c'est un ami personnel du chef du gouvernement, qui veut suivre le dossier de très près. M. Lalonde agit déjà souvent comme le "pompière" du gouvernement sur des dossiers brûlants et son personnel a suivi de très près les débats entourant l'étude du bill, probablement pour se faire la main.

L'on a souvent parlé de la nomination de M. André Deom, député de Laporte, en raison des nombreuses études qu'il a faites pour le compte de la commission Gendron et de l'Office de la langue française, et de l'intérêt soutenu qu'il a manifesté pour le sujet durant les derniers mois. Mais il semble que le député, venu en politique à son corps défendant, devra attendre avant de faire son entrée au Cabinet, ce qui ne serait pas sans le devoir profondément, à la lumière de ce que M. Bourassa lui avait laissé entrevoir l'an dernier.

Interrogé sur M. Deom hier, le premier ministre s'est contenté de dire qu'il jouerait un rôle important auprès du ministre d'État responsable de la langue. Quant aux trois postes permanents à la Régie de la langue française, il en discutera avec le Dr Cloutier à son retour de vacances; mais il estime que M. Aimé Gagné, membre de l'ex-commission Gendron et relationniste à l'Alcan serait un candidat très sérieux, s'il est intéressé.

D'autre part, au sujet de la suspension de MM. Springate et Ciaccia, qui ont voté

contre la loi 22, le chef libéral n'a pas été très limpide, se contentant de dire que leur cas sera discuté au cours de l'automne, tant au caucus ministériel que par le conseil supérieur du PLQ, qui groupe une centaine de personnes de toutes les régions. Il a énuméré deux arguments contre eux — la loi était très importante et ils ont dérogé à la ligne du Parti — et deux autres en leur faveur — l'opposition parlementaire ne représente pas la minorité ethnique et il y a des précédents, notamment celui de M. Art Séguin, député de Pointe-Claire, qui a voté contre la loi concernant la CUM.

Selon M. Bourassa, aucun ministre ou député n'a demandé que les députés de Sainte-Anne et de Mont-Royal soient expulsés du Parti, et M. Ciaccia reste entre-temps négociateur du gouvernement avec les Indiens de la Baie James.

Pour sa part, le whip en chef du parti libéral, M. Lacroix, a fait savoir qu'il n'y aura pas de caucus avant plusieurs semaines, sûrement pas au cours du mois d'août. Ce qui donnera le temps à tous les esprits de se calmer, en particulier au moins un ministre anglophone, qui considère comme un affront que ses deux collègues aient fait faux bond à la ligne du Parti. Au bout du compte, plusieurs estiment que la "suspension" actuelle, qui n'enlève aucun droit ou privilège aux deux "rébélés", sera jugée suffisante et que M. Bourassa passera l'éponge, à moins que la majorité ne le force à faire le contraire.

Sur un autre plan, M. Bourassa projette de se rendre en visite officielle en France à la première occasion, ainsi que le président Giscard d'Estaing l'y a invité. Aucune date n'a été fixée, mais certains estiment que ce pourrait être durant la dernière quinzaine d'octobre, juste avant la reprise de la session à Québec.

Quant à la conférence annuelle des premiers ministres des provinces, elle aura lieu du 11 au 13 septembre, en Ontario.

M. Bourassa a par ailleurs refusé de se prononcer sur l'affaire Boutin, faisant toutefois valoir les arguments suivants en faveur du jeune député-candidat de Johnson:

- son intégrité n'est pas mise en cause;
- c'est un problème technique suscité par l'application d'une loi vieille de cent ans;
- en démissionnant, M. Boutin "s'impose une sanction non négligeable";
- en se représentant candidat, il se force à donner toutes les explications nécessaires aux électeurs de son comté;
- en commission parlementaire, M. Boutin aurait été jugé par ses pairs libéraux, avec le risque que des doutes continuent de planer, quelle que soit la décision.

Au moment de l'ajournement, M. Bourassa a soutenu que le gouvernement a fait preuve d'une activité considérable au cours du premier semestre de 1974, que ce soit au titre de l'affirmation culturelle, de l'essor économique ou de l'amélioration de la qualité de la vie.

Outre le budget et l'adoption des crédits, le travail législatif a été actif: 37 projets de loi publics, dont le bill 22 qui a polarisé les débats, et 29 bills privés ont été adoptés tandis que les commissions parlementaires ont tenu 142 sessions.

Quant au chef de l'Opposition, il a jeté une douche d'eau froide sur les libéraux. Parlant de la tâche ingrate d'une opposition minuscule, M. Jacques-Yvan Morin a dit: "Nous ne pouvons oublier que cette session a été caractérisée par l'adoption du bill 22. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les difficultés que cela risque d'entraîner pour l'avenir".

Tout en acceptant des vacances bien méritées, le Parti québécois ne se sent pas d'humeur joyeuse mais il a "le sentiment d'avoir accompli son devoir, de l'avoir fait jusqu'au bout", ne cédant que sous le coup de deux motions de clôture en fin de session.

De son côté, M. Camil Samson a dit que, les combats terminés, il ne faut garder aucune rancune aux adversaires et que tous les députés ont agi selon leur conscience, gage d'une saine démocratie.

Sur ces bonnes paroles, les députés ont pris congé pour trois mois, non sans avoir partagé le vin de la camaraderie avec le président de l'Assemblée nationale.

Après les vacances générales du mois d'août, des commissions siégeront toutefois en septembre et octobre, pour étudier des projets de loi, dont celui sur les assurances et ceux des affaires sociales.

LES JUSTICIABLES

toute action pour lésions corporelles soit prescrite après un an de quelque nature que soit la faute reprochée. Autrement dit, le juge Casey opinait que c'était la nature des dommages qui importait et qui était visée par la prescription d'un an et non pas la nature de leur cause, qu'elle soit délictuelle ou contractuelle.

Mais les juges Lajoie et Taschereau estimaient, au contraire, que la référence à l'article 1056 dans l'article 2262 indiquait que le législateur visait la nature de la cause et n'entendait pas mettre fin à un droit au bout d'un an en matière contractuelle.

La cour suprême veut donner raison au juge Casey en faisant droit à l'appel de l'hôpital Notre-Dame et en privant le demandeur Armand Patry, cuisinier, des dommages réclamés pour la simple raison qu'il a inscrit son action trop tard.

Les professeurs Raymond Boucher et Denis Lemieux, de la faculté de droit de l'université Laval, conduisent actuellement un projet d'étude sur la responsabilité médicale et estiment que cette décision de la cour suprême est une grave entrave à la jurisprudence établie au Québec. Au surplus de très nombreux citoyens ayant subi des lésions par traitements médicaux ont pu vouloir attendre quelques années avant d'inscrire leur action étant donné la difficulté d'évaluer à court terme les dommages physiques ou mentaux résultant d'actes médicaux. Dans les cas de délits ou quasi-délits évidents il est certain que les avocats bien avisés de ces demandeurs auront inscrit leur action dans l'année qui suit le délit ou quasi-délict mais dans les autres cas qui sont naturellement la majorité la cour suprême vient d'éteindre brutalement leurs droits.

La plupart du temps en effet la victime d'un traitement médical démontre une négligence de la part du médecin ou de l'hôpital pour obtenir des dommages qui sont le tribut payé à la mauvaise exécution du contrat médecin-patient. Il est plutôt rare que les délits ou quasi-délits interviennent en ces matières.

Beaucoup d'avocats conseillaient donc aux clients victimes d'actes médicaux de prendre leur temps, d'évaluer leurs dom-

La dette per capita augmente de \$176 en 10 ans

L'endettement des Montréalais s'accroît d'année en année par le biais de la dette obligataire directe de la ville de Montréal. En 10 ans, cette dette per capita a augmenté de \$176 pour atteindre en 1974 la somme de \$523.

Il ne s'agit pas là, on s'en doute, d'une dette qui a des répercussions directes sur le portefeuille des citoyens, et les Montréalais n'en voient l'importance qu'une fois par année,

au moment de payer leurs comptes de taxes municipales.

Dans les états financiers que vient de déposer le Service municipal des finances on apprend que Montréal doit \$701,332,419. Cette somme représente le total des emprunts effectués sur divers marchés financiers pour assurer le financement de projets. En 1965, cette dette n'était que de \$494,719,263.

Ces états financiers nous apprennent également qu'en 1965, il y avait

à Montréal, une population totale de 1,425,000, ce qui permet de calculer une dette per capita de \$347. Un des facteurs qui a fait brusquement augmenter, en 1974, la valeur de la dette per capita est la diminution du nombre d'habitants qui est passé à 1,340,000 alors qu'il était l'année précédente à 1,470,000.

L'évaluation foncière de Montréal, par contre, a augmenté sensiblement au cours de la même période de 10 ans. En 1965, cette évaluation, sujette

aux taxes de contributions foncières, était de près de \$4.4 milliards, et elle est maintenant de plus de \$6.2 milliards.

Il faut noter qu'à cette évaluation s'ajoute pour plus de \$2.3 milliards en évaluation d'immeubles exemptés de taxes. Ces immeubles appartiennent à des organismes publics dont les gouvernements, lesquels versent à la ville des subventions qui tiennent lieu de taxes. En 1973, ils ont versé ainsi plus de \$10 millions à Montréal.

mages sérieusement car on ne peut faire reviser les montants accordés en première instance pour le motif que la situation physique ou mentale de la victime s'est aggravée.

Maintenant la garantie médicale est de un an et non plus de 30 ans et cela pourrait avoir pour effet de priver de leurs droits nombre de patients qui se préparaient à inscrire leur action.

Dans le cas actuel il faut dire au surplus que Mme Patry avait été brûlée gravement par les rayons-x en 1960. Ces brûlures avaient nécessité huit opérations chirurgicales en cinq ans, soit de 1960 à 1965.

Ces opérations n'ayant pas porté les fruits escomptés et la dame ayant perdu l'usage de son bras c'est à ce moment qu'elle décidait d'intenter une action c'est-à-dire en 1966. Mme Patry est morte en 1968 et c'est son mari qui a repris l'instance au titre d'héritier de son épouse.

JEUNE ATHLÈTE TUÉ

Un ambulancier qui a participé aux opérations de secours a déclaré que quelques-uns souffraient de fractures.

Il pleuvait au moment de l'accident et la chaussée était glissante. Le lourd véhicule, qui avait quitté le Saguenay en matinée, en même temps que deux autres autobus transportant des jeunes de la région, a quitté la chaussée et s'est engagé sur l'accotement central où il s'est écrasé contre une butte formée par une ancienne voie reliant les deux travées de l'autoroute.

Selon les premières constatations de la Sûreté du Québec, il semble que le chauffeur ait perdu la maîtrise de son véhicule en donnant un brusque coup de volant pour éviter une voiture qui lui aurait coupé le chemin et qui a poursuivi sa route après l'accident.

La Chicoutimi, un porte-parole de la compagnie d'autobus a déclaré que le lourd véhicule transportait 40 passagers, la plupart des jeunes âgés de 10 à 15 ans, en plus du chauffeur, qui est au nombre des blessés.

UNE GRENADE VIVE

déterminer si une grenade est armée ou non, et la procédure est inoffensive, a-t-il dit.

Les enquêteurs devront interroger ceux des survivants qui auraient pu avoir observé un des leurs en train de manier innocemment l'engin mortel.

Il s'interroge également de retracer le cheminement de la grenade vive depuis les magasins du quartier-maître ou la distribution des munitions est généralement contrôlée avec beaucoup de minutie, jusqu'à la caserne même où elle explosa.

L'autopsie des victimes permettra peut-être aussi de déterminer si la grenade explosa dans les mains d'un cadet, ou si au contraire elle sauta d'elle-même, une hypothèse assez peu plausible vu le mécanisme de sécurité dont elle était dotée.

L'explosion est survenue dans une classe d'environ 30 pieds de largeur par 45 de profondeur. Elle n'a fait que peu de dégâts, hormis un trou calciné d'environ un pied de diamètre, dans le parquet.

Les autres victimes tuées par la déflagration: O. Mangos, 14 ans, de Montréal; M. Voisard, 14 ans, de Longueuil; P. Leroux, 15 ans, de Ville-Saint-Laurent; E. Lloyd, 14 ans, de LaSalle; Y. Langlois, 15 ans, de Roxboro.

Les trois blessés dont l'état inspire le plus de crainte sont: D. Malcolm, 15 ans, de Montréal; R. Brooks, 14 ans, de Chambly; et Y. Sénécal, 14 ans, de Saint-Dominique.

Ont été légèrement blessés par les éclats de l'engin: C. Côté, 15 ans, de Farnham; J. Demers, 16 ans, de Montréal; L. Hunt, 14 ans, de Greenfield Park; D. Milkowski, 16 ans, de Montréal; E. Munizaga, 14 ans, de Saint-Léonard; K. Wright, 17 ans, de Verdun; E. Maura, 15 ans, de Ville-Saint-Laurent; R. Brousseau, 16 ans, de Saint-Hubert; P. Van Kampen, 15 ans, de Montréal; et G. Katzko, 21 ans, de Beaconsfield.

JOHN EHRLICHMAN

d'emprisonnement. Cette condamnation se confond cependant avec la précédente sentence.

Bernard Barker et Eugenio Martinez, tous deux d'origine cubaine, ont, selon le juge Gesell, été "dupés par de hautes personnalités gouvernementales" et ont été condamnés à des peines avec sursis.

John Ehrlichman qui devra répondre le 9 septembre prochain de la tentative d'empoisonnement de l'affaire du Watergate fut, avec Bob Haldeman, le plus proche collaborateur du président Richard Nixon depuis son entrée à la Maison-Blanche en janvier 1969 jusqu'à ce qu'il soit obligé de démissionner en avril 1973 lorsque son rôle dans le scandale du Watergate devint trop apparent. L'ancien conseiller de la Maison-Blanche était passible de vingt années d'emprisonnement.

Par ailleurs, M. Harold Nelson, ancien directeur de la plus importante coopérative laitière des États-Unis a plaidé coupable hier de conspiration pour le versement illégal de 10,000 dollars à M. John Connally, ancien secrétaire au Trésor.

M. Connally avait été inculpé lundi dans la même affaire pour corruption, faux témoignage et obstruction à la justice.

M. Nelson a admis qu'il avait fait verser en 1971, alors qu'il dirigeait

l'Associated Milk Producers Inc 10,000 dollars au secrétaire au Trésor, afin d'obtenir du gouvernement un relèvement du prix du lait. M. Nelson a également reconnu des versements illégaux d'un montant total de 300,000 dollars à diverses caisses électorales en 1968, 1970 et 1972.

L'IMPEACHMENT

le sénateur Mike Mansfield, a toutefois présenté à la commission des règlements, qui a commencé à étudier ces problèmes, une longue proposition visant à fixer de nouvelles règles de procédure. Sa résolution prévoit notamment que toutes les séances, sauf exception, seront publiques et vise à limiter les pouvoirs du "chief justice" qui se verrait retirer la préparation du procès au profit de représentants du Sénat.

Enfin, le texte de M. Mansfield déclare que la culpabilité peut être décidée sur la base de preuves "claires et convaincantes". Cette formule vise à trancher la querelle entre ceux qui estiment que le procès doit obéir aux règles du droit criminel qui demande des preuves "raisonnablement certaines" et ceux qui pensent qu'il doit se dérouler selon le droit civil qui demande simplement "une prépondérance des preuves".

Ce qui paraît certain c'est que le procès commencera trois semaines environ après la mise en accusation par la Chambre de manière à permettre aux avocats du président de préparer leur défense. Cela le ferait commencer dans la seconde quinzaine de septembre. Il sera long: M. Mansfield a exprimé l'espoir qu'il pourrait en terminer avant l'expiration du mandat du présent Congrès, le 3 janvier prochain. Ce n'est pas une certitude.

Les séances seront probablement télévisées mais il se peut que les caméras doivent rester braquées sur les témoins, les accusateurs et les défenseurs et ne puissent montrer les sénateurs.

● L'ISSUE — La constitution requiert la majorité des deux tiers pour les cas de destitution. Il faudra donc 67 voix pour que M. Nixon soit forcé de quitter la Maison-Blanche. Les sénateurs votent individuellement sur chaque chef d'accusation. L'adoption d'un seul d'entre eux suffit.

Si le président parvient à conserver les voix d'au moins 34 fidèles, il restera en place.

Si 67 sénateurs ou plus votent contre M. Nixon, la destitution sera immédiate. Le vice-président, M. Gerald Ford, deviendra le 38ème président des États-Unis et devra prêter serment le plus rapidement possible. Il devra aussi choisir et proposer au Congrès un nouveau vice-président.

Selon la constitution, un verdict de culpabilité rendu par le Sénat siégeant en haute cour ne peut être sanctionné que par la destitution et la perte des droits afférant à la fonction. Toutefois, le fonctionnaire destitué peut ensuite être poursuivi devant les tribunaux pour les délits qu'on lui reproche.

TdH Suite de la page 3

cie de plancher. Le Service d'habitation et d'urbanisme de Montréal qui a préparé le projet de règlement modifiant les règlements 2110 et 3319 est cependant loin d'avoir accédé à cette demande.

De façon générale, le règlement limite à deux et trois étages les constructions dans ce secteur, mais permet à certaines conditions les constructions de quatre à huit étages. Ainsi, les bâtiments de quatre, cinq et six étages devront être isolés ou jumelés et ceux de sept et huit étages isolés seulement. L'implantation maximale d'un bâtiment sera limitée à 45 pour cent de la superficie du terrain, et la superficie de plancher d'un bâtiment de plus de trois étages sera limitée à trois fois la superficie du terrain. Les édifices de quatre à six étages devront avoir une superficie minimale de 10,000 pieds carrés alors que dans le cas de bâtiments de sept ou huit étages, cette superficie minimale sera de 20,000 pieds.

Un autre projet concernant le quadrilatère formé par les rues Sherbrooke, Stanley, Guy et le boulevard Dorchester a été présenté. Il s'agit d'une modification à un premier projet présenté en juin dont le principal effet était de limiter la hauteur des édifices à quatre étages dans la majeure partie de ce secteur du centre-ville, où un gel des permis de construction et de démolition est actuellement en vigueur.

Ainsi modifié, ce projet permettra la construction d'édifices d'une hauteur maximale de 120 pieds le long de la rue Guy, de 80 pieds le long de la rue Sainte-Catherine et dans la partie est du quadrilatère, et de 40 pieds le long de la rue Sherbrooke et dans la partie ouest du quadrilatère.

SERVICES Suite de la page 3

la lumière de ces nouvelles prises de position sur l'ensemble de la convention collective, le président pourra modifier son rapport avant de le déposer au plus tard huit jours avant l'acquisition du droit de grève ou de lock out.

La divulgation du rapport par le ministre du Travail obligera alors l'une ou

Le bill 22

Roch LaSalle se dissocie de la position de Baker

OTTAWA (PC) — M. Roch LaSalle, député conservateur de Joliette, s'est dissocié, hier, de la position prise par son collègue ontarien, M. Walter Baker, affirmant ne pas croire que le gouvernement fédéral doive contester la constitutionnalité du bill 22 devant la Cour suprême.

"Il est clair que le Québec défend des droits en matière linguistique et la constitutionnalité de la loi, à la lumière des assertions de M. Edward McWhinney, ne me semble pas sujette à contestation", a-t-il dit.

M. LaSalle était ainsi invité à commenter la position de son collègue ontarien, qui avait, mardi, émis un communiqué à titre de leader parlementaire ad-joint du Parti conservateur, pour presser le premier ministre Trudeau de contester la validité de la législation linguistique québécoise devant la Cour suprême, parce qu'injuste pour la minorité anglophone du Québec.

M. LaSalle a en outre déploré que le gouvernement Bourassa ait trop rapide-

ment adopté cette loi qu'il juge imparfaite et "qui m'apparaît ne pas devoir changer quoi que ce soit."

"Je regrette que le gouvernement québécois ait vendu son projet de loi sous pression en écartant les représentations de plusieurs organismes qui voulaient se faire entendre en commission parlementaire," a-t-il dit.

Selon le député conservateur ontarien Walter Baker, le gouvernement fédéral devrait intervenir pour porter la question de la constitutionnalité du bill 22 devant la Cour suprême.

M. Baker, représentant la circonscription de Grenville-Carleton, au sud-ouest d'Ottawa, soutient qu'il s'agit d'un mauvais projet de loi, parce que discriminatoire et source de division: "Aucun Canadien de bonne foi ne peut mettre en doute la volonté des Canadiens d'expression française de préserver leur langue, mais l'on ne doit pas être injuste envers la minorité anglophone du Québec pour autant".

La commission "Parent" ne sera pas enregistrée

QUEBEC (Le Devoir) — C'est par un vote de 71 à 6 — le dernier avant l'ajournement d'été (?) — que les députés ministériels ont décidé hier de ne pas faire de procès-verbal des séances de la commission des engagements financiers et de ne pas consigner les délibérations au journal des débats de l'Assemblée. Les libéraux ont ainsi adopté une motion de leur leader, M. Gérard-D. Lévesque. Depuis plusieurs mois, l'Opposition péquiste et créditiste tentait de faire en sorte que les séances de cette commission soient enregistrées, comme le sont toutes les autres depuis dix ans. Le gouvernement

s'y oppose, alléguant diverses raisons techniques. Pourtant, cette commission est l'une des plus importantes puisque c'est elle qui, chaque mois scrute les engagements financiers du gouvernement. Elle est présidée par le ministre Oswald Parent, qui ne tient pas du tout à être enregistré. Pour ce dernier vote, l'on a remarqué que 20 députés ministériels avaient pris les devants et fait faux bond à leurs collègues, aussitôt après le bref rappel de la veille pour la loi 22. Par contre, les huit députés de l'opposition ont été présents jusqu'à la dernière minute des travaux législatifs.

Les honoraires de Lesage: \$40,987 depuis quatre ans

QUEBEC (Le Devoir) — "Pour la période s'étendant du 29 avril 1970 au 31 mars 1974, sur une base horaire de \$50 selon les tarifs du ministère de la Justice, des honoraires au montant total de \$40,987 ont été payés par les ministères gouvernementaux à M. Jean Lesage, soit une moyenne d'environ \$10,000 par année pour près de 200 heures de travail annuellement pour le compte du gouvernement".

Telle est la teneur d'une réponse écrite que le premier ministre a fournie hier au leader parlementaire de l'opposition, M. Burns.

M. Bourassa précise que la tâche confiée à l'ex-premier ministre libéral au niveau du comité de législation est double:

- s'assurer que le comité se conforme aux mandats que lui donne le conseil des ministres, afin que la rédaction technique des lois traduise fidèlement les décisions du Conseil;

- "compte tenu de l'expérience exceptionnelle de M. Lesage et de ses connaissances juridiques reconnues, s'assurer du maintien d'une bonne technique législative dans la rédaction des projets de loi".

M. Lesage a travaillé sur les dossiers suivants: en plus de fournir une expertise technique sur la plupart des projets de loi:

- Rayonnier; négociation du contrat entre le gouvernement et rayonnier Québec, à la demande des ministres de l'Industrie et des Terres et Forêts, en 1971;
- droits miniers sous-marins et extension des frontières du Québec dans la Baie d'Hudson; opinions légales et participation aux discussions à la demande de M. Bourassa, de septembre 1970 à août 1972;
- Consultation du conseil exécutif sur un projet de réforme administrative en 1972-73.

Les relations Ottawa-Hanoï ont abouti dans une impasse

OTTAWA (PC) — Le Canada a reçu officiellement hier le premier ambassadeur du Sud-Vietnam mais des tentatives pour établir des relations diplomatiques avec le Nord-Vietnam ont abouti à une impasse.

Tran Kim Phuong a présenté hier ses lettres de créance au juge en chef de la Cour suprême, M. Bora Laskin, comme ambassadeur en titre au Canada, mais avec résidence à Washington comme ambassadeur aux États-Unis.

Ottawa et Saigon s'étaient mis d'accord en juillet dernier pour établir des relations diplomatiques, bien que les deux pays se soient reconnus officiellement l'un et l'autre en 1952.

L'ambassadeur canadien au Sud-Vietnam demeure à Bangkok, en Thaïlande, tandis qu'un chargé d'affaires et un représentant de l'Agence canadienne

pour le développement international sont en résidence à Saigon.

Le gouvernement canadien a reconnu officiellement le gouvernement du Nord-Vietnam à Hanoï, le 7 février 1973, alors que les troupes canadiennes participaient à la Commission de contrôle du cessez-le-feu.

Toutefois, l'ambassadeur désigné par le Canada, M. Charles Small, également ambassadeur en Chine, a été incapable de présenter ses lettres de créance à Hanoï.

Officiellement, le gouvernement d'Hanoï n'a pas encore invité M. Small à se rendre à Hanoï.

Toutefois, l'on croit que le Nord-Vietnam agit ainsi en vue de forcer le Canada à reconnaître le gouvernement provisoire révolutionnaire — (Vietcong) au Sud-Vietnam.

teront trois mois avant l'expiration de la convention collective, les employés du secteur public auront presque automatiquement droit à la grève trois mois après son expiration.

Enfin, l'avant-projet de loi n'inclut pas les enseignants dans sa définition des services essentiels, conformément au vœu des centrales syndicales. Ceux-ci continueront d'être régis par la loi 46 sur les relations du travail dans la fonction publique.

En vertu de l'ancien bill 89, le gouvernement aurait pu d'autorité mettre un terme à toute grève qu'il aurait jugée contraire à l'intérêt public. Ainsi, la question des services essentiels ne se posait même pas puisqu'à défaut d'entente, sur cette question épineuse, il pouvait forcer les ouvriers à demeurer ou à rentrer au travail en dépit de leur droit à la grève.

la météo

La dépression localisée près de la baie James hier continuera d'affecter toutes nos régions. L'air instable et humide qu'elle apporte à nos régions est favorable à la formation des nuages qui se développent en puissants cumulo-nimbus à sommet très élevé et qui sont typiques d'orages. Les conditions présentes indiquent que cette situation devrait se maintenir pour les deux prochains jours.

Régions de Chibougamau, de l'Abitibi de Pontiac-Témiscamingue: généralement nuageux avec quelques averses et possibilité d'orages en après-midi. Maximum 65 à 70. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

Régions de Montréal, d'Ottawa, de Québec, Trois-Rivières, des Laurentides, des Cantons de l'Est, de la Haute-Mauricie, du Lac-St-Jean: ensoleillé avec passages nuageux et possibilité d'averses ou orages en après-midi. Maximum 70 à 75. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

Régions de Baie-Comeau, de Rimouski, de Sept-Îles, de Gaspé: ensoleillé avec passages nuageux et possibilité d'averses ou orages en après-midi et en soirée. Maximum près de 70. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

France

Tardive réforme des prisons

PARIS (par l'AFP) — "L'indispensable réforme des prisons aura lieu, chacun doit le savoir... Elle sera conduite avec détermination, mais dans le calme" — Cette assurance formelle donnée par M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, au conseil des ministres, a traduit le souci du pouvoir de surmonter les "désordres actuels qui, au lieu de faciliter la réforme, la compliquent".

Le dossier des prisons devient en effet chaque jour de plus en plus explosif. Tandis que le mouvement de grève entrepris mardi par les gardiens ne cesse de s'étendre, la fièvre de la révolte s'empare à nouveau des détenus. Deux nouvelles mutineries ont éclaté successivement, l'une au pénitencier de Saint-Martin de Ré (Charente-Maritime), entraînant la mort de deux détenus, l'autre à la maison d'arrêt de Saint-Quentin (Aisne) où les prisonniers ont saccagé une partie de leur établissement.

Les mesures adoptées en conseil des ministres sur la situation dans les prisons "sont de nature à établir le calme indispensable à l'application des réformes", a déclaré de son côté M. Jean Lecanuet, garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Ces mesures sont de deux ordres, les unes, dans l'immédiat consistent à assurer la sécurité avec le concours des forces de police et de gendarmerie, tandis que les revendications salariales notamment, des personnels pénitentiaires continuent à être examinées activement. Les autres mesures, à échéance plus lointaine, concernent la réforme proprement dite: modification du régime de détention préventive, substitution aux peines d'emprisonnement de courte durée (quinze jours à six mois) de sanctions évitant la détention, assouplissement du régime de l'interdiction de séjour, protection sociale du détenu par la réforme de l'évaluation du pécule et nouveau régime de communication de l'extrait de casier judiciaire pour tout ancien détenu à la recherche d'un emploi.

Après la mutinerie du pénitencier de Saint-Martin-de-Ré au cours de laquelle deux détenus ont trouvé la mort, vingt et un autres ont été blessés ainsi que quatre membres du service d'ordre, une rébellion a éclaté hier matin à la maison d'arrêt de Saint-Quentin. Refusant de regagner leurs cellules à l'issue de leur promenade quotidienne, une centaine de détenus ont saccagé deux bâtiments et les cuisines puis se sont hissés sur les toits d'où ils ont arrachés des tuiles. M. Pierre Brunon, préfet de l'Aisne, s'est rendu sur les lieux ainsi que le procureur de la République et le juge de l'application des peines pour engager des discussions avec les mutins. D'après les déclarations d'un gardien, il semblerait que ce soit l'Etat "déplorable" des sanitaires qui ait provoqué la mutinerie.

De nouveaux incidents ont également été signalés à la prison des Baumettes, à Marseille où la tension est très vive parmi les 1.400 détenus qui manifestent contre la suppression des promenades et du parloir, à la suite de la grève des gardiens. A ce sujet, M. Charles-Emile Loo, vice-président de l'Assemblée nationale, député socialiste de la circonscription de Mazarinettes, a déploré la "carence" des pouvoirs publics. "Le gouvernement, a-t-il dit, attend que les problèmes éclatent pour chercher une solution. Dans le cas présent, il s'occupe d'abord des détenus parce qu'ils ont tout cassé, alors qu'il néglige les problèmes du personnel pénitentiaire".

Parallèlement, la grève des gardiens s'étend. Dans de nombreux établissements, le personnel pénitentiaire a décidé de ne plus assurer qu'un service minimum. C'est notamment le cas à la maison d'arrêt du Havre, à la centrale d'Eysses, à la prison Bonne Nouvelle de Rouen, et à celle d'Amiens où, outre des revendications salariales, les surveillants réclament la "restauration" de leur autorité.

La Maison-Blanche souhaiterait éviter la session d'impeachment de la Chambre

WASHINGTON (par l'AFP) — Un des plus proches collaborateurs du président Nixon, M. Patrick Buchanan, a indiqué hier que la Maison-Blanche pourrait demander la transmission du dossier de destitution directement au Sénat, sans débat ni vote à la Chambre des représentants.

M. Buchanan, un des rédacteurs des discours présidentiels et un conseiller du chef de l'Etat a indiqué à des journalistes que des représentants républicains partisans de M. Nixon étudiaient la possibilité d'accélérer la procédure de destitution en évitant l'étape de la Chambre.

La Chambre des représentants doit normalement jouer le rôle d'accusateur et, après deux à trois semaines de débats, se prononcer sur l'inculpation du président devant le Sénat. Si la Maison-Blanche estime que le vote sera de toute façon défavorable à M. Nixon, a noté M. Buchanan, il est possible que les partisans de M. Nixon demandent la transmission directe de l'affaire au Sénat.

Cette procédure, selon le conseiller de M. Nixon, permettrait au président d'être fixé plus rapidement sur son sort et éviterait un blocage prolongé de l'exécutif. En tout état de cause, elle devrait être d'abord acceptée par la majorité des représentants. Cependant on voit mal ceux-ci renoncer à leurs prérogatives d'accusateurs et à l'occasion qui leur est offerte d'exprimer publiquement leurs vues sur la destitution, trois mois avant de se présenter devant leurs électeurs.

L'issue des délibérations et du vote final de la Chambre sur la mise en accusation du chef de l'exécutif ne fait aucun doute. La question est maintenant plutôt de savoir par quelle majorité les représentants — 248 démocrates et 187 républicains — se prononceraient pour l'inculpation de M. Nixon.

Jusqu'aux débats de la commission judiciaire de la Chambre, qui ont abouti à l'adoption de trois chefs d'accusation — obstruction à la justice, abus de pouvoir et refus de remettre à la commission des enregistrements réclamés par subpoena — les augures officiels les plus pessimistes voyaient le président traduit devant le Sénat par une majorité de 60 voix au plus. Les démocrates du sud et les républicains conservateurs devaient constituer l'épine dorsale de l'opposition à la

destitution. Il apparaît maintenant que ces derniers remparts du président Nixon risquent de s'effondrer et les républicains Sam Steiger (Arizona) et Charles Gubser (Californie), vont jusqu'à estimer que le chef de l'Etat ne recueillera qu'une centaine de voix sur les 435 de la Chambre.

Cette érosion tient principalement à deux facteurs. D'abord l'attitude de la Maison-Blanche, qui apparaît comme un bateau à la dérive dont le capitaine se contente d'affirmer par la voix de ses porte-parole qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Ensuite, le vote de sept des 17 ré-

publicains de la commission judiciaire (soit 40 pour cent) en faveur d'au moins un chef d'accusation. Un républicain, Robert McClory, de l'Illinois, membre influent de la Chambre des représentants, a même proposé un des trois chefs d'accusation adoptés. Les trois démocrates du sud, enfin, ont voté en faveur des deux premiers articles.

Des représentants républicains ultra-conservateurs ont déjà laissé entendre qu'ils penchaient, avec les éléments actuels du dossier d'inculpation, pour la destitution. C'est notamment le cas de John Ashbrook (Ohio), William Scherle

(Iowa), Robert Bauman (Maryland), Wilmer Mizell (Caroline du Nord).

Il est donc à peu près certain que le Sénat sera saisi et devra siéger en haute cour pour se prononcer sur la destitution. Il est encore trop tôt pour savoir dans quel sens penchera la balance. Pour le moment, il semble qu'il se trouve une minorité de blocage de quelque 36 à 40 voix. Il en suffit de 34 — le tiers plus une voix — pour acquiescer le président. Il reste plus de trois mois cependant avant que les sénateurs ne se prononcent et la situation pourrait évoluer dans un sens défavorable à M. Nixon.

La Turquie grande bénéficiaire de l'accord tripartite de Genève

GENEVE, (par l'AFP) — La Turquie a atteint tous ses objectifs diplomatiques et la déclaration adoptée mardi entérine pour le moment la présence militaire turque à Chypre, estime-t-on dans les milieux diplomatiques de Genève. Le texte adopté permet en effet aux forces turques de rester à Chypre pour une durée indéterminée.

Du côté grec, si l'on est satisfait d'avoir arrêté l'avance turque dans l'île et obtenu un cessez-le-feu effectif, on regrette notamment, croit-on savoir de bonne source, l'inaction de l'OTAN devant ce conflit. Pour les diplomates occidentaux et les experts de l'ONU, le texte adopté était "le meilleur possible, compte tenu des circonstances".

Ainsi le ministre grec des Affaires étrangères a estimé qu'il était nécessaire de "réexaminer toutes les institutions internationales comme on l'a fait au lendemain de la deuxième guerre mondiale". Il a expliqué en effet que lorsqu'il s'était rendu à Genève, deux pays membres de l'OTAN étaient sur le point de se faire la guerre. "Lorsque l'OTAN ne peut éviter des frictions entre deux pays membres de l'organisation, lorsque celle-ci n'est pas en mesure d'assurer la protection de l'Europe occidentale, lorsque les résolutions de l'ONU sont chiffrées de papier, quel genre de sécurité avons-nous?" a déclaré M. Mavros.

A son retour de Genève, M. Georges Mavros a souligné que la Grèce n'imposerait à Chypre "ni le partage, ni la fédération, ni l'union avec la Grèce (Enosis) mais que toutes ces questions seraient examinées avec la participation des deux communautés, grecque et turque, lors de la deuxième phase des négociations à Genève, le 8 août prochain".

Interrogé quant au retour éventuel de l'archevêque Makarios à Chypre, M. Mavros s'est borné à répondre: "ce problème ne nous concerne pas". M. Mavros a estimé que les objectifs directs qu'il visait à Genève ont été atteints, qu'il s'agissait, pour lui, d'éviter la détérioration de la situation à Chypre.

A Ankara, le premier ministre, M. Bulent Ecevit a souligné que la coopération avec la Grèce était la condition essentielle pour que la Turquie demeure dans l'OTAN. C'est au nom de cette solidarité de l'OTAN qu'Ankara a accepté un compromis. Mais en même temps, le premier ministre a mis l'accent sur la nécessité de la présence de l'armée turque

dans l'île de Chypre "jusqu'à la restauration de la confiance entre les deux communautés", et sur la promesse d'autonomie de la communauté turque.

A Chypre même, où les Chypriotes Grecs ressentent une profonde amertume de faire principalement les frais des derniers événements, en voyant les forces turques continuer à contrôler les régions

occupées par celles-ci, le chef de la communauté turque M. Rauf Denkash a accueilli l'accord de Genève comme "une bonne nouvelle". D'ores et déjà, M. Denkash envisage une solution politique de forme fédérale et préconise le regroupement dans un "canton turc" de toutes les populations et villages chypriotes turcs disséminés dans l'île.

Rhodésie

Raz de marée pour Ian Smith

SALISBURY (pour l'AFP et Reuter) — Le premier ministre rhodésien, Ian Smith, a été reconduit dans ses fonctions à la suite d'un véritable raz de marée en faveur des candidats de son parti, le Front rhodésien.

Toutefois cette victoire ne règle aucun des grands problèmes auxquels le pays est confronté. Le Front rhodésien revient à la chambre comme unique représentant de la minorité blanche. Pour la troisième fois depuis 1962, il détient les 50 sièges blancs. L'opposition de droite, représentée par les indépendants, et celle du Parti de Rhodésie libérale, n'ont pas réussi à gagner un seul siège.

Le parti de M. Smith a recueilli 77 pour cent des suffrages exprimés, contre 18 pour cent pour le Parti rhodésien qui avait présenté des candidats dans 38 circonscriptions.

Un électoral noir limité votait également aux élections du 30 juillet pour élire huit des 16 représentants africains au Parlement. Des candidats qui se présentaient au nom du Congrès national africain (ANC), ont remporté les six sièges sur huit réservés aux Africains qui n'étaient toujours pas attribués. Les deux autres sièges avaient été remportés par un candidat du parti du centre, et par un candidat indépendant, qui a annoncé qu'il voterait avec l'ANC au Parlement. Huit autres sièges doivent encore être désignés par des collèges électoraux des tribus africaines.

Une controverse est apparue au sein

de l'ANC, à propos de ces élections législatives. L'organisation, qui ne reconnaît pas la constitution rhodésienne actuelle, avait décidé de boycotter le scrutin. Cependant des candidats s'étaient présentés en son nom, et certains se sont même fait élire.

Reaffirmation du soutien de la minorité blanche au gouvernement, cette victoire de M. Smith paraît ramener la situation à ce qu'elle était avant les élections. Au cœur des problèmes de la Rhodésie, la crise constitutionnelle et le rôle politique que la majorité africaine devrait jouer dans le pays, sont loin d'être réglés.

Une des premières tâches du premier ministre sera de convoquer une table ronde des différents mouvements d'opinion africains en Rhodésie dans l'espoir de parvenir à un accord sur le sort politique des Africains.

Le premier ministre s'est déclaré convaincu que l'ANC accepterait de se rendre à la conférence constitutionnelle qu'il a l'intention de réunir avec la participation de groupes africains. Le Conseil national africain, dont le président a déclaré hier soir que les résultats des élections illustraient l'état de "panique" de la minorité blanche, a posé comme condition préalable à sa participation à la conférence constitutionnelle, la libération d'au moins 50 de ses militants emprisonnés. M. Smith, s'il veut amener l'ANC à la table de la conférence, sera obligé de satisfaire au moins en partie cette demande.

Incapable de faire adopter son programme Wilson contraint aux élections?

LONDRES (AFP) — Les 635 députés à la Chambre des communes se préparent à partir en vacances pratiquement tous persuadés que le Parlement élu le 28 février dernier a vécu et qu'il leur faudra se présenter devant les électeurs au début de l'automne s'ils veulent revenir siéger à Westminster.

Politiciens et observateurs sont en effet intimement convaincus que M. Harold Wilson demandera à la reine Elizabeth, sans doute en septembre, de dissoudre le Parlement et de convoquer de nouvelles élections générales, qui seront ainsi les secondes de l'année.

Déjà le jeu des devinettes va bon train et les dates les plus couramment avancées pour la tenue de la consultation sont le 19 septembre, le 3 octobre, le 10 et le 17 du même mois, le jeudi 26 septembre étant exclu, car il tombe le jour de la fête du Yom Kippour.

L'impression générale que des élections suivront les vacances estivales se fonde essentiellement sur l'impossibilité croissante dans laquelle se trouve le gouvernement minoritaire travailliste de faire adopter son programme électoral.

Disposant de seulement trois cents sièges, les travaillistes se sont vu infliger tout au long du mois de juin une série de défaites spectaculaires par les oppositions coalisées, qui ont condamné le gouvernement à un quasi-immobilisme. Battu une fois de plus mardi sur son projet de loi des relations du travail, le gouvernement par exemple, ne peut pas sérieusement songer à soumettre au présent Parlement son plan controversé de nationalisations, qui est l'une des pièces maîtresses de son programme.

Pourtant, tout avait fort bien commencé pour M. Wilson dans ce parlement où, pour la première fois depuis la guerre, aucun parti ne disposait de la majorité absolue des sièges.

Le règlement de la grève des mineurs, la fin de la semaine de trois jours, le blocage des loyers avaient ébauché entre l'opinion et le gouvernement une lune de miel qui laissait présager une confortable

victoire du Labour aux prochaines élections, attendues dès le premier mars dans un délai maximum d'un an.

Mais très vite, malgré l'habileté manœuvrière du premier ministre, l'image du Labour allait se ternir. Dès avril, l'affaire Milhinch (utilisation d'une fausse signature de M. Wilson pour faciliter une transaction immobilière) éclaboussait l'entourage immédiat du premier ministre, notamment sa secrétaire personnelle. Suivant peu après, l'affaire Short, en mettant en cause l'intégrité du chef-adjoint du Labour, n'était pas de nature à rétablir le crédit des travaillistes.

Plus récemment, les projets prêtés au gouvernement en matière de nationalisations faisaient sortir les oppositions d'une torpeur qui leur avait fait accepter sans trop sourcilier un budget destiné à donner vie au "contrat social" entre le gouvernement et les syndicats ou un plan de subventions à certaines denrées alimentaires de base.

Mais après cinq mois de gouvernement minoritaire, les grands problèmes — inflation, nationalisations, Europe — demeurent entiers.

Le projet de loi sur "les syndicats et les relations du travail" mis au point par le gouvernement travailliste a été adopté, mardi en troisième et dernière lecture par la Chambre des communes.

Pour l'essentiel, la nouvelle loi supprime les dispositions honnêtes des syndicats, qui figuraient dans l'ancien texte conservateur.

Disparaissent ainsi le tribunal des re-

lations du travail, ainsi que le système d'amendes infligées aux syndicats qui ne respecteraient pas un délai établi de réflexion avant d'engager une grève. L'obligation pour les syndicats de s'inscrire sur un registre spécial au ministère du Travail les obligeait à souscrire à certaines règles, est également abolie.

L'intersyndicale, le Trade Union Congress, ne s'était jamais soumis à ces "contraintes" et pour beaucoup cette loi avait été largement responsable du climat de confrontation gouvernement-syndicats qui a marqué les derniers mois du cabinet de M. Edward Heath.

Cependant le gouvernement travailliste n'a pu réussir au terme du débat de mardi, à faire supprimer cinq amendements de l'opposition qui avaient été préalablement adoptés par la Chambre des Lords.

Ainsi, par cinq fois, les travaillistes ont été mis en minorité, l'opposition conservatrice et libérale faisant adopter ses motions par une majorité allant de 6 à 11 voix; ces amendements édulcoraient les droits des syndicats dans la mesure où ils battent en brèche la règle du "closed shop", selon laquelle tout employé doit être affilié obligatoirement à un syndicat.

C'est précisément pourquoi, estime-t-on, le gouvernement dans le souci de ne pas ternir son image de défenseur résolu des syndicats, a préféré mener un baroud d'honneur et a provoqué un vote, qu'il savait d'avance lui être défavorable, plutôt que d'accepter tacitement le texte tel qu'il était sorti de la Chambre des Lords.

Visite d'Arafat à Moscou

MOSCOU (AFP) — Les dirigeants soviétiques vont profiter de la visite à Moscou de M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'OLP (Organisation pour la libération de la Palestine), pour connaître la position exacte de la résistance palestinienne avant la reprise à l'automne des travaux de la conférence de Genève, dont l'Union soviétique est

coprésidente avec les Etats-Unis, estime-t-on.

L'URSS et les pays membres du Pacte de Varsovie ont pris publiquement position en faveur de la représentation des Palestiniens aux négociations de Genève, dans un communiqué publié le 19 avril, après la réunion du comité politique consultatif du Pacte dans la capitale polonaise la semaine dernière. M. Andrei Gromyko ministre des Affaires étrangères, a affirmé à son collègue italien, M. Aldo Moro, que les Palestiniens devaient disposer d'une "voix autonome" à Genève.

De plus le premier janvier dernier, M. Gromyko s'est entretenu quatre fois avec M. Arafat: une fois au Caire et trois fois à Damas.

Le Kremlin va sans doute s'efforcer, à l'approche de la reprise des travaux de la conférence de Genève, de convaincre les Palestiniens, de présenter un front uni et de participer aux négociations sur le Proche-Orient. Les experts soviétiques des affaires arabes vont également essayer de sonder les intentions des leaders palestiniens concernant la création éventuelle d'un Etat palestinien comprenant le secteur de Gaza et la rive occidentale du Jourdain.

La présence dans la délégation palestinienne de M. Ishaq Khatib membre du comité central du PLO jordanien, et l'arrivée par le même avion que M. Arafat de M. Khalid Badgache, secrétaire général du PLO syrien, laissent supposer que les Soviétiques vont encourager le regroupement des "forces progressistes" de cette région.

Les Soviétiques font preuve d'une grande discrétion sur ce sixième séjour de M. Arafat à Moscou. Contrairement à ses visites précédentes, le chef de l'OLP a été accueilli, mardi, à l'aéroport par des représentants du gouvernement, du comité central et du comité soviétique de solidarité afro-asiatique. Aucune indication n'a été donnée sur son programme, mais il est probable, estime-t-on, qu'il sera reçu par M. Gromyko.

Rabin approuvé par la Knesseth

JERUSALEM (AFP) — Le parlement (Knesseth) israélien a accordé hier après-midi la confiance au gouvernement par 55 voix contre 46 et 4 abstentions au sujet de sa politique de refus aux militants de droite et de partis religieux de s'implanter à Samarie, comme ils le firent à Sebastia la semaine dernière.

Une motion déposée par le Likoud et les religieux demandant à la Knesseth de lancer un appel au gouvernement pour une implantation massive dans les territoires occupés a été rejetée par 56 voix contre 47.

La victoire du gouvernement est considérée comme la plus importante qu'il ait remportée à la Knesseth depuis que M. Rabin, qui ne dispose que d'une majorité d'une seule voix, a prêté serment. Le chef de l'opposition, M. Begin n'a cessé d'affirmer ces derniers mois que sur la

question du maintien de la présence israélienne sur l'ensemble de la Cisjordanie, la majorité de la Knesseth est en sa faveur. M. Begin fondait cette affirmation sur le fait que M. Dayan et ses amis pourraient voter sur cette question contre le gouvernement. Le vote d'hier a prouvé le contraire, donnant à M. Rabin une majorité plus large même que celle dont il dispose théoriquement.

Condamnations à mort à Santiago

SANTIAGO (AFP) — Le conseil de guerre de l'armée de l'air chilienne a condamné à mort mardi à Santiago trois aviateurs et un ancien dirigeant socialiste, accusés de trahison, d'espionnage et de tentatives de sédition. 16 autres personnes, civiles et militaires, ont été condamnées à des peines allant de 300 jours de prison à la détention à perpétuité. Trois inculpés ont été relâchés.

Les sentences prononcées à l'issue de ce procès, qui a débuté le 17 avril dernier, doivent être ratifiées par le juge militaire, le général José Berdichewsky. Seul le général Augusto Pinochet, chef suprême de la nation chilienne est habilité à gracier les condamnés à mort, parmi lesquels figure l'ancien vice-président du Banco Del Estado, M. Carlos Lazo.



ENFIN UN CODE CIVIL EN
FORMAT DE POCHE

EDITION INTEGRALE. BILINGUE. BROCHÉ 1974

\$7.95

COLLECTION:
CODES ET RECUEILS PRATIQUES

**CODE CIVIL
QUÉBEC
CIVIL CODE
1974**

Edition préparée sous la direction de
Yvon Renaud et Jean-Louis Baudouin

professeurs à la
Faculté de droit de l'Université de Montréal

GUÉRIN ÉDITEUR

4574, rue ST-DENIS
MONTREAL H2J 2L3 — TEL.: 845-4082

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à Repentigny
Saint-Jean
Saint-Lambert
Brossard
Candiac
Longueuil

844-3361

bac

BACCALAURÉAT en ADMINISTRATION des AFFAIRES

CLASSES du SOIR

PROGRAMME

Adapté à la condition des adultes par une approche pédagogique et une répartition du temps appropriées à la situation.

CANDIDATS

Les personnes qui occupent un poste dans l'entreprise depuis au moins deux (2) ans et qui veulent compléter leur formation par des études universitaires du premier cycle.

DURÉE

La normale est de cinq (5) ans, mais elle peut varier selon la disponibilité de l'étudiant.

DEMANDE D'ADMISSION

Par courrier jusqu'au 15 août 1974, ou en personne au secrétariat jusqu'au 28 août 1974.

RENSEIGNEMENTS

Secrétariat du Programme de BAA
5255 av. Decolles, suite 2042
Montréal, H3T 1V6, P.Q. Tel.: (514) 343-4331

hec

ÉCOLE des HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES de MONTRÉAL

par Jean Basile

Watergate Story

rière. L'auteur a su échapper à la chronologie et à l'exématique, et guider le lecteur dans le dédale des faits et des. Les agissements des uns et des autres, leurs propos et leur prologique sont rassemblés et présentés en séquences qui ne manquent pas de rythme et de clarté prévaut là où on aurait pu attendre des pages d'une lecture aride. Ce livre est sur une documentation abondante, se lit comme un roman. A la reprise, il devient reportage et on a l'impression d'être à la "voir" Washington en proie à la politique du siècle. En dépit de l'actualité immédiate, Nina Sutton apporte également des éléments nouveaux sur la carrière politique de Richard Nixon, sur le conflit qui l'opposait à ses "cow-boys", ces hommes d'affaires (M. Nixon), aux "yankees" (l'aristocratie de la côte est et du sud, par exemple), qui permettent de mieux comprendre les arrière-pensées de Watergate dans la vie politique américaine. (Le monde).

Story, Nina Sutton (Stock édi-

us sur table d'écoute
 parti démocrate au
 gne présidentielle,
 le cabinet d'un
 cher les moyens
 sant politique, on a
 des candidats dé-
 titure de leur parti
 présidence, on fi-
 re républicaine par
 obtenus en échange
 out, on a essayé de
 qui est on ?
 tre fois, le livre de
 t tous les éléments
 compréhension de

reurs, pourquoi ne pas les
montrer une bonne fois pour
toute. Radio-Canada devrait

Vigneault disait un jour "Je chante pour ne pas mourir". Véronique Sanson et le Ville Emard Blues Band ont ceci en commun que d'arrêter de chanter ou de faire de la musique serait pour eux une catastrophe.

"★★★★★" (Grand Écran)
"SPECTACLE À SON MEILLEUR"
New York News
**"EXUBÉRANT
 EXTRAVAGANT"**
Newsweek

Laissez-passer non valable. Tous les
 jours à 2.00, 4.20, 6.45, 9.10 p.m.
 Samedi DERNIER SPECTACLE à 11.30
 p.m.

LE CINÉMA
 AU WESTMOUNT SQUARE 931-2477
 AVE. GREENE FACE CINE AVENUE

Soirées
 au menu
 \$1.50



**LES
CHINOIS
A PARIS**

JEAN YANNE

9e Sem.
FLEUR DE LYS
288 330J

CINEMA DE PARIS
861 2996

CBFT 2	
10.10	Ouverture horaire
10.15	En mouvement
10.20	La souris verte
10.45	Le roman de Sylvie
11.00	Personnalité féminine
11.30	Histoires sans paroles
12.00	Mon ami Ben
12.30	La maison des bos
1.00	Le bout des doigts
1.20	Teletjournal
1.35	Rescous soleil
2.30	La vie est à nous (documentaire, 1956)
4.00	Allo grenouille
4.30	La Riboudique
5.00	Tarzan
6.00	La porteuse de pain
6.30	Actualité 24
7.00	Nanny
7.30	Les grands films
8.00	Colombo Poids mort (film policier, USA)
9.00	Témoignages
9.30	Les joueurs
10.00	Citoyens avertis
10.30	Journal national
10.50	Nouvelles du sport et météo
11.00	Rescous soleil
12.00	Cinéma
	"Les arpenteurs" (comédie, Suisse, 1971)
1.30	Teletjournal

1.00	Personnelles		6
1.30	Au jour le jour		6
2.30	Cine-jeu		6
	1940		
4.00	Patouille		6
4.30	Aventures		6
	"Cyborg l'homme robot" (science-fiction USA, 1966)		6
7.30	Jeu du 7300		6
	"Terreur sur la montagne" (drame)		6
	Decouvertes du 10		6
9.30	Les nouvelles en parle		6
10.15	Loto Perfecto		6
10.30	Les nouvelles TVA		6
11.00	La couleur du temps		6
11.15	Sans poutoules:		
	"Jugement de dieu" (film historique)		6
	torque Fr. 1949)		6

10.30	Mr Dressup	C
11.00	Sesame street	C
12.00	Elwood Glover's luncheon date	C
1.00	First five years	C
1.30	Family court	C
2.00	Juliette and friends	C
2.30	Coronation street	C
3.00	Take 30	C
3.30	The Edge of Night	C
4.00	Forest Rangers	C
4.30	Newfoundland Holiday	C
5.00	This land	C
5.30	That girl	C

ANJOU: 1877 boul les Galeries d'Anjou
355-5860 / Papillon 6.00, 9.00.

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2943
"Le voyage" 12.30, 1.30, 6.30, 9.30. "Les
trouperies de Jean" 1.50, 4.50, 8.00.

BOULEVARD: 1004 Avenue metro Alsace Nihon
935-1246 "The Stung" 12.00, 2.30, 4.50,
7.30, 9.30.

BOULEVARD: 1004 Avenue metro Alsace Nihon
935-1331 "Fongatuli" 12.30, 1.30, 5.30,
7.30, 9.30.

BURTON: 1224 ave Greene, Westmont.
937-2747 "Herbie Rides Again" 12.30,
2.15, 4.00 & 5.15, 7.30, 9.10.

BEAVER: 5117 ave du Parc 844-1932
"The Saxon rears" 12.00, 1.40, 7.00,
9.45 "Back is beautiful" 12.00, 2.55, 5.45
8.30.

BERRI: 1280 St Denis 878-2434 "Manou
filis de la jungle" 2.50, 6.30, 9.45 "L'au
tu tresor" 1.10, 4.30, 9.45.

BIJOU: 1004 Ste-Catherine E. 287-0131 "Quand
les filles se déchaînent" 1.00, 4.02, 6.44
9.46 "Junes filles au pair" 2.18, 5.20,
8.22.

CANADIAN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180
"On danse sous la jungle" 12.30, 3.40, 6.55,
8.10 "La revanche des couteils" 2.05, 5.15,
8.30.

CHAMPLAIN: 1815 Ste Catherine E. 524-
1685 "3 étoiles, 3 chandeliers" 2.45, 6.15,
8.45 "The Russian rears" 1.30, 4.30, 8.00.

CHAMPLAIN: 1390 St Denis 855-3222
"Force 8" 12.00, 2.45, 5.15, 7.33, 9.57.

CINEMA 2601: 855 Decarie, 277-2001
"Duel" 6.00, 8.00, 10.00.

CINEMA 555: 5550 Sherbrooke O. 489-5559
"Salle royale" Les aventures de Rabi Ja-
cob" 7.00, 9.00 "Salle bleu" "Mrs. Bar-
ington" 7.30, 9.30.

CINEMA DE LA CHINE: 896 Ste-Catherine
E. 523-1300 "Les Chinois a Paris" 1.30,
3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

CINEMA SEPTIEME ART: 3180 Bélanger
est 733-0322 "Baranas" 9.00 "Tout le
monde peut le faire" 10.00 "Le monde
se lève" 7.35, 10.45.

CLAREMONT: 4628 Sherbrooke O. 486-785
"Les 1001 nuits" 7.30, 9.30.

CREMAZIE: 8610 St Denis 384-4210 "Mon
homme et personne" 7.30, 9.30.

DAPHNIE: 2906 Heughebin 211-6960 (Salle
du Centre) 7.30, 9.30, 11.30.

McLAREN "Bingo" 7.30, 9.30.

ELECTRA: 114 Ste Catherine E. 522-8717
"Rapport de la nuit" 12.00, 1.30, 3.30,
6.30, 9.40 "Le monde érotique d'un
bicheron" 1.40, 4.50, 8.00.

ELYSEE: 35 Milton 842-6063 (Salle Resmaiz)
"Bonnie and Clyde" 7.30, 9.30 "Eisenstein"
"Dutchess and the sundance Kid" 7.30,
9.30.

FESTIVAL: 1208 Ste-Catherine E. 523-6600
"Il étate une fois dans l'est" 7.30, 9.30.

LE DANC: 1935 858 Ste-Catherine E.
288-3033 "Les Chinois a Paris" 1.30, 3.30,
5.30, 7.30, 9.30.

ATYAN: 1208 Ste-Catherine E. 523-6600
7000 "Les corps célestes" 7.45, "Il étate
une fois dans l'est" 6.40, 9.30.

LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851
"Thunderbolt and Lightfoot" 1.00, 3.00, 5.00,
8.00.

MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-
2174 "Les corps célestes" 7.45, "Il étate
une fois dans l'est" 6.40, 9.30.

MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 253-6224
"Manou filis de la jungle" 2.50, 6.30, 9.45.

MONTREAL: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180
"Manou filis de la jungle" 2.50, 6.30, 9.45.

MONKLAND: 5504 Monkland 444-3579
"Walking Tall" 1.10, 5.10, 9.40, "Harder
everlasting" 3.55, 7.55.

MURPHY: 1240 St Bernard O. 277-4145
"Le sprit se colle" 7.00, "Putney soupie"
9.30.

PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991
"The Majestik" 12.00, 2.55, 5.05, 7.30, 9.30.

PAPINEAU: 4519 Papineau 521-1653
"Quand les jeunes vont ensembles" 1.40,
4.30, 7.55 "Mrs Karate, une fille de main, je
vous en donne" 2.50, 6.15, 9.35.

PIERROT: 1590 St-Denis 855-3222 "Oran-
ge mécanique" 6.20, 9.40.

PLACE DU CANADA: Hotel Chateau Cham-
plain 861-6555 "Three musketeers" 1.15,
4.15, 7.15, 9.15.

PLACE VILLE-MARIE: (grand cinema)
577 Dorchester O. 866-2644 "China town"
12.00, 2.35, 5.00, 7.25, 9.45.

PLACE VILLE-MARIE: (petit cinema) 577
Dorchester O. 866-2644 "The Apprenticeship
of Duddy Kravitz" 12.20, 2.35, 5.40, 7.00, 9.20.

PIAZA: 6506 St-Hubert 274-6515 "On
danse sous la jungle" 12.30, 3.40, 6.55, 8.10
La revanche des couteils" 2.05, 5.15, 8.30.

PUSNYAT: 403 St-Laurent 465-5113 "The
girls of gentleness" 1.35, 4.30, 7.25,
10.00 et "Submission, submit" 12.00, 3.35,
5.55, 8.35.

SAINT-DENIS: 1594 rue Saint-Denis 866-
4211 "La maison des dames" 12.00, 3.10,
6.30, 9.51 "La poule" 2.05, 5.10, 8.25.

"Quand épouser-vous ma femme" de J.B. Lur et J. de Corbi
THEATRE DU MARQUAISANE: Eastman, 297-2862. Le testament de Rognaud - 21.20
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 86 St-Catharine, 381-8610. "Les Belles-soeurs"
 N Tremblay - 20.30
THEATRE DES PRAIRIES: Notre-Dame des Prairies Joliette, 756-1661. "Deux et deux font trois" de R. Harris et L. Darbois - 21.20
THEATRE DE LA POUDRIERE: De Sainte-Hélène, 528-0282. Relache.
THEATRE DE VAL D'VEY: Val Morin 229-3511. "Lorsque l'enfant paraît" de A. Roussin 21.30
THEATRE DES BOIS: St-Basile, "La légende d'un peuple" d'A. Fournier, 20.30

VERDUN: 3941 Wellington 768-2992. "Naïos fils de la patrie" 1.30, 6.20, 9.40. "Les Belles-soeurs" 1.15, 4.30, 7.45, 10.45

VERSAILLES: (Salle rouge) 6265 Shebrook Road, 362-4200. "Confession d'un amour" 6.10, 9.35. "La débâche des mœurs" 1.15, 4.30, 7.45, 10.45

VERMOREL: (Salle bleue) 7265 Sherbrooke E., 352-4200. "L'amour sur un cheval" 6.10, 9.40. Femmin, Femmin 7.55.

VILLERY: 8042 St-Denis 388-5577. "7.12.77" 1.15, 4.30, 7.45, 10.45. "Un petit indien" 1.10, 4.30, 8.30

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmont 931-2477. "That's entertainment" 2.00, 4.20, 6.40, 9.40

YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8778. "Bank Shot" 1.15, 2.50, 4.30, 7.45, 9.25

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAFIQUE: 1455 Boul. de Maisonneuve 878-4146. The Great Train Robbery (1936) (Porter) "The invisible man" (1933) (Whaley) 7.00. "Life of an American policeman" (1948) (Hodges) 7.00

SALLE WILFRIED PELLETIER: Relache.

ROBERT CHAZAL

"PROVOQUE LA COLERE DE DEUX
SPECTATEURS SUR TROIS..."

SPECIAL DERNIERE

**18 ANS
ADULTES**

LA
GRANDE BOUFFE

UN FILM DE
MARCO FERRERI

DIM. - DES MIDI
SUR SEM.:
7-10-9-30

FESTIVAL
525 8600

**ETUDIANTS
\$1.50**

**LE FESTIVAL DES FESTIVALS
DU CINÉMA QUÉBÉCOIS**
DE MIDI À MINUIT — DU 2 AU 9 AOÛT
AU CINÉMA BELLERIVE - 121, AVE. GRANDE-ÎLE

— Pour oiseaux de nuit — TIT-COQ — L'Ordinaire — LA MORT D'UN BÛCHERON — RÉJEANNE PADOVANI — LES MALES —

100 FILMS

— MISTASHU — LA RICHESSE DES AUTRES — La Mort d'un Bûcheron — A VOTRE SANTÉ — L'Infonie inachevée — Images de Chine — Les Bûcherons de la Manouane — Québec: Duplessis et après

**HORAIRE: CONSULTEZ LE PROGRAMME
ET TÉLÉPHONEZ À: (1)-373-6266**

UN SEUL PRIX D'ENTRÉE: 50¢

CONSEIL QUÉBÉCOIS POUR LA DIFFUSION DU CINÉMA

La récolte de légumes sera abondante et les prix forts

par Fernand Bourret

C'est le monde à l'envers, diraient les économistes libéraux; c'est la négation de la loi de l'offre et de la demande, répèteront leurs disciples, mais il en est ainsi quand même: cette année, la récolte de légumes et de produits maraichers sera plus abondante que celle des années passées, à condition que la météo ne vienne pas faire mentir cette prédiction, mais les prix seront plus élevés que ceux de l'année dernière, quelles que soient les conditions atmosphériques.

Telle est la conclusion qui se dégage d'une enquête faite par LE DEVOIR auprès de jardiniers-maraichers, auprès de conserveries de la région de Montréal et auprès de responsables de la vente au détail de légumes frais à Montréal.

Donc d'un côté, une production plus abondante prévue et de l'autre, des prix plus élevés à la charge des consommateurs de légumes frais et de légumes en conserves.

Du côté production, les témoignages sont concordants.

A cause d'un printemps tardif et des fortes pluies au début de la période de l'ensemencement, les récoltes sont en retard de deux à trois semaines dans plusieurs cas. Ces retards cependant sont rattrapés par un nouvel ensemencement dont la récolte pourrait toutefois être compromise

soit par de nouvelles périodes de pluies, soit par des gelées précoces au cours du mois d'août et, début de septembre ou les chutes de grêle des derniers jours.

Un fermier d'Hemmingford, M. A. Dauphinais, a ensemencé quatre arpents en tomates, une quinzaine d'arpents en oignons, une dizaine d'arpents en pois et une trentaine d'arpents en carottes et radis.

"A cause des pluies que nous avons eues, la récolte est plus tardive, mais elle est bonne, plus que bonne même. "Si d'autres pluies désastreuses ne viennent pas causer trop de dommages et si l'automne ne vient pas trop tôt, les récoltes seront supérieures à celles de deux années passées. Ce que nous craignons maintenant, c'est que des gelées précoces ne viennent empêcher les récoltes envisagées de se rendre à terme."

"Quant aux recettes prévues, dit-il, elles seront supérieures à celles de l'année passée, à condition, encore une fois, que la chaleur se maintienne et que les gelées ne fassent pas leur apparition trop rapidement."

Ces remarques devaient être confirmées par M. Régis Charbonneau, agronome à l'emploi du ministère de l'Agriculture pour la région des Deux-Montagnes.

Dans cette région, dit-il, les surfaces ensemencées sont aussi étendues que

celles de l'an dernier, le rendement prévu est supérieur et les prix, en général, sont plus élevés. Il a souligné particulièrement que les fraises ont rapporté de bons revenus cette année, de même que la laitue dont la demande reste forte.

Les fabricants de conserves, eux, font preuve d'un certain optimisme, tempéré également par la crainte de fortes pluies qui peuvent emporter les espoirs en noyant les récoltes et de gelées précoces qui auront pour résultat de diminuer le rendement prévu.

La maison Catelli possède à Laprairie une conserverie dont les opérations — cela va de soi — sont saisonnières. C'est là que M. Guy Limoges, directeur de l'approvisionnement, section des conserves en bocaux, nous a fait part de ses espoirs et de ses craintes également à propos des quantités qui seront disponibles cette année.

La maison Catelli, à l'encontre de David Lord Limitée, ne produit pas de légumes. Elle ne possède aucune ferme et n'ensemencement pas un pied carré en légumes. Tous les produits qui sont mis en conserves à Laprairie sont achetés de cultivateurs de la région proprement dite et des régions avoisinantes.

Catelli s'abouche avec des cultivateurs, leur fournit les semences ou les plants et conclut avec eux des contrats

portant sur l'ensemencement de tant d'arpents de tel ou tel produit. Catelli fournit les semences afin d'obtenir des produits identiques au moyen de récoltes de qualité uniforme.

Les cultivateurs se trouvent ainsi assurés de vendre toute leur production et d'obtenir un prix satisfaisant. Les prix payés sont soit selon le volume, soit selon le poids des produits récoltés. Si le rendement est élevé à l'arpent, le cultivateur retire davantage. C'est pourquoi le cultivateur a intérêt à utiliser les engrais nécessaires ainsi que les herbicides requis pour protéger les récoltes.

C'est ainsi que Catelli achète des concombres, des tomates, du céleri, du maïs de table, des oignons, des choux-fleurs, des choux, des carottes des cultivateurs avec lesquels des contrats ont été conclus.

M. Limoges est assez catégorique à propos des récoltes prévues: elles seront bonnes cette année, pour les produits mentionnés plus haut, malgré la perte de 15 pour cent des ensemencements à la suite des pluies torrentielles du printemps. Les cultivateurs ont été obligés d'ensemencer de nouveau cette superficie, ce qui entraîne des retards dans les récoltes.

Cependant, remarque-t-il, cela ne veut pas dire que les cultivateurs ne subiront pas de pertes car des récoltes

qui sont trop tardives peuvent se faire rattraper par les gelées d'automne, de sorte que tout ce travail sera perdu.

Selon M. Limoges, la production totale pourra n'atteindre en certains cas que 75 pour cent du rendement normal ou elle pourra le dépasser par 25 pour cent, selon que les conditions atmosphériques seront défavorables ou favorables. Il est certain, a-t-il ajouté, que la température du mois d'août sera déterminante à ce sujet.

Quant aux prix qu'il aura à payer les consommateurs, il est normal qu'ils soient plus élevés, dit M. Limoges.

D'une façon générale, dit-il, la loi de l'offre et de la demande joue dans le domaine des fruits et légumes; par exemple, le prix des framboises est inférieur cette année à celui de l'année dernière, à cause de l'abondante récolte de ce fruit en Colombie-Britannique. Il n'est donc pas juste de dire que tous les prix augmentent.

Mais il est normal, ajoute-t-il, que les consommateurs aient à supporter des hausses de prix et paient leurs conserves un peu plus cher que l'année dernière.

Et M. Limoges de citer de nombreux fruits qui entrent dans le coût de production et qui sont finalement incorporés dans le prix que doit défrayer le consommateur: le prix de l'énergie, par exemple, que doit payer le producteur agricole pour

faire fonctionner ses tracteurs, ses camions. Le prix de l'essence et des huiles à moteur augmente pour le cultivateur et pour le fabricant de conserves comme pour l'automobiliste.

La machinerie est plus dispendieuse cette année que par les années passées, les engrais sont plus chers, les herbicides coûtent davantage et le coût de la main-d'œuvre ne cesse de s'élever.

Tous ces coûts, que ce soit chez le producteur primaire, comme chez le cultivateur, que ce soit chez l'intermédiaire, comme chez le fabricant de conserves, sont reflétés dans les prix à tous les niveaux, que ce soit chez le manufacturier qui doit s'approvisionner chez le producteur, que ce soit chez le grossiste ou encore chez le détaillant.

Aucun des participants à la production ne se trouve en mesure d'absorber la hausse des coûts que lui-même doit payer. Il la transmet au palier suivant et ainsi de suite jusqu'au consommateur ultime qui doit absorber tous les coûts qui se sont additionnés au cours de la production.

Il est donc normal, conclut-il que la hausse de 40 cents l'heure du salaire minimum, de mai 1973 à mai 1974, se retrouve dans le prix du produit fini, avec les autres hausses qui se sont ajoutées en cours de route, de la ferme au comptoir du détaillant.

le panier à provisions

par Renée Rowan

Congeler du hamburger reste une assez bonne affaire

Les oeufs pourraient dans les entrepôts du gouvernement

Des centaines de milliers d'oeufs pourrissent dans les entrepôts du gouvernement canadien que l'Agence de mise en marché tente de refiler aux décoquilleurs.

Les stocks retirés par cet organisme pour maintenir le prix des oeufs au détail à un niveau suffisamment élevé ont été pondus dans certains cas il y a six mois et les entreprises de décoquillage refusent maintenant de les acheter.

On estime que la marge de perte atteint jusqu'à 25%. Les décoquilleurs sont disposés à payer davantage même pour obtenir des oeufs plus frais de l'Agence, mais celle-ci écoule les meilleures pontes aux États-Unis où la réglementation est beaucoup plus sévère qu'au Canada: il suffit d'un oeuf noir dans un arrivage pour renvoyer

tout le connaissance à l'expéditeur.

La situation dans le marché des oeufs au Canada a été vivement dénoncée hier par l'Association des consommateurs canadiens, qui accuse l'Agence gouvernementale non seulement de gonfler artificiellement le prix des oeufs en retirant des stocks qui diminuent l'offre, mais de les laisser pourrir dans les entrepôts au point où on ne peut même les décoquiller pour en faire des denrées en vrac.

Un acheteur ontarien, M. Ross Lashbrook, estime que l'Agence risque ainsi de perdre jusqu'à \$10 millions pour des oeufs qu'elle retire du marché au détail en les payant 67 cents la douzaine, et pour lesquels elle ne peut même trouver preneur à 26 cents dans les usines de transformation alimentaire.

A ce prix-là, les décoquilleurs estiment ne pouvoir réaliser de profits, la marge des oeufs non comestibles, qu'il faut d'ailleurs trier des oeufs encore passables, étant beaucoup trop élevée.

L'Association des consommateurs, pour sa part, trouve ridicule que le gouvernement continue à payer des prix aussi élevés à la production, alors que sa propre agence doit ensuite retirer des stocks qui, par dessus le marché, pourrissent dans les frigorifiques.

Un autre acheteur, M. Louis Pearl, de Toronto, a passé une commande de 1,443 caisses de 15 douzaines. Le quart était pourri. "Nous sommes disposés à payer le prix qu'il faut pour des oeufs frais, mais l'Agence refuse de nous en vendre", dit-il.

Une tournée des supermarchés de la région nous a permis de constater qu'il n'y avait pas grands changements dans les prix cette semaine: aucune baisse ni hausse importante à signaler.

Les prix du sucre et du boeuf se maintiennent fermes, tandis que le coût du porc est à la hausse. Selon nos informateurs, le hamburger, qui s'est vendu tout l'été 79 cents la livre et même, à certains endroits, 69 et 67 cents — devenant ainsi une véritable aubaine — subirait dès le début de septembre une hausse de 10 cents la livre.

Cela va à l'encontre même des prédictions faites à la mi-juin par les porte-parole des saisons qui prévoyaient que le hamburger se vendrait cet automne aussi peu que 59 cents la livre.

Ce revirement est dû à plusieurs raisons, en particulier aux développements survenus dans le domaine du boeuf déossé, congelé, d'importation. Cette catégorie de boeuf est utilisée dans la plupart des magasins d'alimentation, mélangée à du boeuf haché provenant de parures, pour réduire au niveau désiré la proportion de matières grasses dans le mélange définitif.

La plus grande partie du boeuf déossé utilisé est importée congelée d'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Ce boeuf qui se vendait environ 65 cents la livre en juin, coûte aujourd'hui, pour être livré en septembre, entre 70 et 72 cents la livre.

Cette hausse a d'abord été entraînée par l'embargo canadien sur le boeuf américain traité au DES. En outre, il faut signaler une grève dans les salaisons en Australie et la menace d'une hausse de prix concernant les tarifs d'expédition.

Mais, tandis que la manne passe, il faut en profiter et si vous avez un congélateur, vous ne feriez pas une mauvaise affaire en achetant du hamburger à des prix qui sont encore avantageux. Ainsi, au supermarché Beaucoq, au Carrefour Laval, il est offert en spécial, cette semaine, à 67 cents la livre. Prenez soin, en le congelant, de le partager en portions suffisantes pour votre famille, ce qui vous évitera de dégeler de grandes

quantités à la fois. Le boeuf haché, surtout en période de chaleur, s'avère facilement.

Si vous êtes un adepte du Bar-B-Q, voici quelques variantes au traditionnel hamburger servi dans un petit pain: le boeuf Neully et les rouelles de boeuf. Dans le premier cas, il s'agit d'ajouter à 1 1/2 livre de boeuf haché, un quart de tasse d'oignon haché fin, 2 c. à table de persil frais haché et 1/2 à 2 onces (au goût) de fromage bleu émietté. Bien mélanger le tout, façonner en six croquettes de placer sur un gril graissé, à 5 pouces des briquettes.

Pour les rouelles de boeuf, ajouter à 1 1/2 livre de boeuf haché ou hamburger, 2 oeufs battus, 1/2 tasse d'oignon haché, 2 c. à table de lait, 2 c. à thé de sauce Worcestershire, 3/4 c. à thé de sel, 1/4 c. à thé de poivre. Mélanger le tout et procéder comme pour le boeuf Neully.

Ces rouelles servies avec du maïs en épis cuits sur le gril (le maïs du Québec et de l'Ontario commence à faire son apparition dans les supermarchés — 49 cents la douzaine à BEAUCOUP, au Carrefour Laval), des tomates et une salade croustillante, vous aurez un

Nominations à l'ACDI

OTTAWA (PC) — M. Jacques Gerin, de Montréal, a été nommé vice-président de la Direction générale des politiques à l'Agence canadienne de développement international, a annoncé, hier, le président de cet organisme, M. Paul Gérin-Lajoie. M. Gerin occupait la fonction de vice-président de la Direction générale des programmes bilatéraux jusqu'à ce jour.

M. Neil Overend, directeur de la Direction de l'Asie, succède à M. Gerin tandis que M. Lewis Perinbam, citoyen canadien originaire de la Malaisie, directeur de la Direction des organisations non gouvernementales, assume la vice-présidence des programmes spéciaux en remplacement de M. Marc Beaudoin, nommé ambassadeur au Maroc.

excellent repas. Au IGA, les tomates de la Californie sont offertes à 29 cents la livre. Autres offres intéressantes: les fèves jaunes et les haricots verts du Québec à 27 cents la livre, à l'Hypermarché; les courges zucchini du Québec à 15 cents la livre; la laitue Iceberg du Québec à 15 cents au marché Union; les concombres locaux à 12 cents chacun.

Au comptoir des fruits, les nectarines, les prunes et les

cantaloup constituent de bons achats. Mais prenez soin de vérifier: souvent les fruits ne sont pas suffisamment mûrs.

Survivre malgré tout

C'est le titre d'une série de dépliants fort utiles distribués gratuitement dans les magasins Cooprix. Préparés par les diététistes de l'Institut de promotion des intérêts du consommateur (IPIC), on y trouve des

menus économiques pour toute une semaine pour 4, 5, 6 ou 7 personnes. On y trouve en plus une liste d'achats et les prix approximatifs.

Pour la mère de famille à court d'idée ou pour celle qui souhaite se renouveler tout en restant dans les limites de son budget, cette initiative arrive juste à point. Pour plusieurs des plats suggérés, on distribue sur d'autres fiches, les recettes.

Le Local populaire propose un centre pour les sinistrés

Une famille du sud-ouest de Montréal dont le logement est incendié n'a pas de problème: elle a une alternative. Habiter chez un autre membre de la famille ou trouver refuge chez les voisins. Le Local populaire du Sud-Ouest propose une formule nouvelle. La création d'un centre d'hébergement pour sinistrés.

MM. Jean Pilon et Robert Lemieux, tous deux directeurs du Local populaire, travaillent depuis plusieurs mois à l'élaboration du projet. Ils l'ont officiellement présenté hier au ministère des Affaires sociales.

Si l'on s'en tient aux statistiques fournies par le Service des incendies de Montréal, un tel centre ne manquerait pas de clients. Dans les seuls quartiers de Sainte-Anne et Saint-Henri, entre janvier et mai, il y eut 284

incendies de bâtiments. Des familles durent s'entasser à plusieurs dans des logements de trois chambres à coucher pendant des mois avant de se reloger ailleurs.

Dans le cadre du projet, un centre d'hébergement pour sinistrés pourrait être géré conjointement par le ministère des Affaires sociales et un organisme communautaire. Le centre répondrait aux besoins immédiats des sinistrés en leur offrant un logement meublé, un espace d'entreposage pour les biens qu'ils récupéreraient de leur ancien logis ainsi que les services d'un magasin de nourriture et de vêtements à prix contrôlés.

En proposant la création d'un centre d'hébergement pour sinistrés les responsables du pro-

jet veulent modifier la loi de l'aide sociale aux sinistrés. Cette loi précise en outre "que l'aide sociale peut couvrir en tout ou en partie un besoin spécial seulement quand toutes les ressources personnelles familiales et communautaires ont été raisonnablement exploitées".

"Dans un quartier défavorisé", déclare M. Jean Pilon, les ressources personnelles familiales ou communautaires sont par la force des choses difficiles à trouver".

Le Local populaire du Sud-Ouest s'est assuré les services d'un groupe de recherche en droit social de l'Université de Montréal afin de parfaire l'élaboration du projet qui devra être officiellement complété en novembre prochain.

les échecs

La défense passive

Rien n'est plus désagréable pour un joueur d'échecs de n'importe quel niveau que de savoir que sa position est inférieure et qu'il ne peut faire grand chose pour l'améliorer. Le misérable, dans une telle situation, est généralement obligé d'attendre une ouverture de la position selon le bon vouloir de l'adversaire et d'effectuer les préparatifs défensifs de long terme en conséquence. La tâche est encore plus lourde quand on considère que l'inflexibilité d'une formation passive permettra à l'opposant une période de grâce pendant laquelle il peut installer chacune des ses pièces sur sa case optimale.

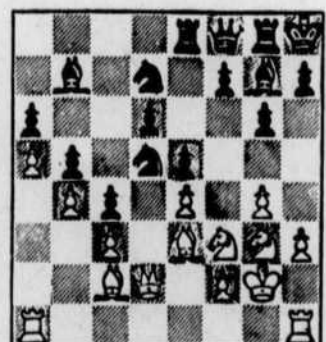
Une défense passive à longue durée implique d'autres considérations psychologiques. Comme le défenseur se voit obligé de saisir chaque voie tactique qui pourrait mener à une égalisation ou bien à une contre-attaque, il préfère souvent une continuation risquée (ou simplement perdante) au lieu de poursuivre son épave pénible. Ce fut l'une des raisons d'une défaite rapide subie par ce chroniqueur aux mains du grand-maître Larsen dans le championnat canadien en cours présentement. La partie suivante, de l'Olympiade à Nice, nous démontre un autre thème semblable, avec la différence piquante que ce sont les noirs au tant que les blancs qui réussissent à construire le cercueil au-

tour de leur roi.

Dans la partie Espagnole, les noirs ont un grand choix de continuations après 9.h3 (Si 9.d4, alors 9.Fg4!). La plus ancienne, 9.Ca5 suivi d'un rapide c7-c5 est rarement adoptée de nos jours. Il y a quelques années, la variante 9.h6 suivi de 10.Te8 et 11.Ff8 a connu une vogue, mais il fut établi que les blancs pourraient monter une attaque similaire à celle de la partie. Par 9.Cb8, les noirs entrent dans la variante Breyer, popularisée par bien des grands joueurs, tels que Spassky, Karpov, et Portisch.

Par 12.Fc2, les blancs libèrent leur Cc2 de la défense de e4, et préparent l'avance sur l'aile dame. Dans cette position, Spassky préféra 12.Te8 13.b4 Ff8 14.a4 Cb6! (14.a5? ne semble pas résoudre les problèmes des noirs) 15.a5 Cbd7 16.Fb2 Tb8! Le coup de Gligoric, 12.c5, avec lequel il avait déjà perdu contre Karpov et Tahl dans l'Interzone à Leningrad, rencontre un traitement encore plus précis que dans les parties citées.

Par 13.b3! les blancs préparent d4-d5 sans toutefois permettre la réponse c5-c4, un coup qui obtiendrait la case c5 pour un cavalier. Par la suite, avec 15.a4! les blancs menacent de développer une initiative même sur l'aile dame; après 16.b4 ils ont à leur disposition la ma-



Position après le 25e coup des noirs: 25...Cxd5?

noeuvre Cc2-b3-a5, alors les noirs commencent à fermer l'aile dame par 16.c4. Ceci rend plus facile l'attaque par les blancs sur l'aile roi. Dans la prochaine phase de la partie, les blancs mobilisent leur force devant le roi adverse, et les noirs adoptent un plan défensif qui consiste à masser leurs pièces autour de leur roi. Bien qu'il soit difficile de suggérer des améliorations, la position des noirs étant si problématique, il est évident que le placement des pièces majeures à g8/f8, et e8 est trop inflexible. Les blancs se préparent pour l'avance du pion h dans plusieurs variantes, et par 25.Fe3!, ils menacent 26.g5.Ch5 27.Cxh5 g5xh5 28.Ch4 conquérant la case f5. Si 25.h6, alors 26.g5 hxg5 27.Cxg5 suivi de h3-h4. Et 25.Td8 26.X g5 Ce8 27.h4 n'est guère appétis-

sant. Face à cette offensive, on comprend pourquoi les noirs essaient le sacrifice désespéré 25.Cxd5, qui ne donne rien contre la technique précise des blancs. Après leur 34e coup, les

noirs n'ont qu'un pion pour leur pièce et la position devient de plus en plus simplifiée. Dans la position finale les blancs gagnent le pion b5 tout en menaçant Dd4e4, ex. 40.axb5 41.Dd4e4 Tg7 42.Te8 mat.

Kavalek (E.-U.)--Gligoric (You) Partie espagnole

1.	e4	e5	31.	Fxb7	exf3éch
2.	Cf3	Cc6	32.	Fxf3	Te5
3.	Fb5	a6	33.	h4	De7
4.	Fa4	Cf6	34.	Tad1	Txe3
5.	O-O	Fe7	35.	Thel	Txe1
6.	Te1	b5	36.	Txe1	Dc7
7.	Fb3	d6	37.	De3	f5
8.	c3	O-O	38.	Ce2	Fe5
9.	h3	Cb8	39.	Cd4	Ff4
10.	d4	Cbd7	40.	Cxb5!	
11.	Cbd2	Fb7			
12.	Fc2	c5?			
13.	b3!	Te8			
14.	d5	g6			
15.	a4	Tb8			
16.	b4!	c4			
17.	Cf1	Ff8			
18.	Fg5	Fg7			
19.	Dd2	Cb6			
20.	a5	Cbd7			
21.	g4	Rh8			
22.	Cg3	Tg8			
23.	Fg2!	Df8			
24.	Th1	Te8			
25.	Fe3!	Cxd5?			
26.	exd5	Cf6			
27.	g5	Cxd5			
28.	Fe4!	Cxg5éch			
29.	Fxd5	d5			
30.	Fxe3	e4			

POUR LA THÉRAPIE

PRIMAL SCREAM

La société de psychanalyse et de thérapie 'Primal Scream' de Montréal.

516 est, rue Sherbrooke
Tél.: 844-8851

LECTURE GRATUITE DES LIGNES DE LA MAIN pendant votre repas, à l'Université du RESTAURANT

Maharaja
2124, rue DRUMMOND
REPAS D'HOMMES D'AFFAIRES
Tous les jours 1.85
844-5702

LES MEILLEURS FRUITS DE MER
LE HOMARD VIVANT
STEAKS SURCHOIX
MOBY DICK'S BAR LOUNGE

Un succulent souper gourmet au homard complet

Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, Peel 849-1368

Au Bouvillon
SALLE À MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél.: 733-2125

À Magog, une bonne adresse
L'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford,
face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Restaurant **Au Quinquet**
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

"Le Sabayon" SOUPER-CLUB
LA MAISON DE ZORBA
Suivez les pas de danse de SIRTAKI et DIRILANDA
DINERS D'AFFAIRES
SERVIS TOUS LES JOURS DE 11 A.M. - 6 P.M.
666 ouest, Sherbrooke (coin University)
Promenade des Magasins
RÉS.: 288-0373 288-3872

Chez Son Père
5316, avenue du Parc, 272-8224
Déjeuners d'affaires
du lundi au vendredi de midi à 2:30 P.M.
Dîners de 6 P.M. à Minuit
Tous les jours, sauf le dimanche
Salons particuliers sans frais
DISCO BAR LE PÈRE MOUSSE
Tous les jours à partir de 9:00 P.M.
Fermé le lundi

67 Est, rue Craig
Montréal 129
Tél.: 861-4918
La rue Craig est fermée
MAIS NOUS SOMMES TOUJOURS OUVERTS
Pour les fines gueules
Dîner d'hommes d'affaires \$1.85 à partir de
maison PERRAULT
Construite vers la fin du XVIIIe siècle

Quiberon

Les surprises d'une ville au bout de la France

par Louis-Martin Tard

— Pourquoi irai-je passer l'été à Nice ou à Saint-Tropez, m'a dit un habitant de Rennes (Un Breton BZH, assez autonome sur les bords), puisque notre Bretagne a sa Côte d'Azur. Voyez?

Nous étions à Saint-Pierre (P.Q.), P.Q. pour presque de Quiberon.

Il exagère à peine; au sud de la péninsule, de l'embouchure de l'Odé à celle de la Vilaine (deux "fleuves" de Bretagne), la côte de l'Armor, bien tempérée par le climat océanique et langoureusement offerte à la dérive des eaux chaudes atlantiques, est couverte de mimosas qui éclatent leurs grappes jaunes et duvetées en février, de camélias qui poussent en pleine terre et de palmiers qui croissent dans les jardins.

Entre Quimper et Vannes, sur ces rivages qui ont curieusement adopté des éléments d'une flore méditerranéenne, un incident géologique a longuement érigé en pleine mer un appendice de rocs, de sables et de galets reliant la côte à une île granitique. A son extrémité, à neuf milles en pleine mer, se trouve le port de Quiberon. La

presqu'île qui y mène plantée de pins, à un endroit à peine large d'une centaine de pieds, présente à l'Ouest sa Côte sauvage à l'Océan qui y creuse en mugissant de profondes crevasse dans les hautes falaises; de l'autre côté, un tranquille ressac bat des sables que le soleil rend encore plus blancs.

Ce coin de Bretagne n'a rien de mélancolique, même l'hiver où des fleurs surprises et des feuillages persistants jettent des couleurs sous un ciel pastel. L'été, cette digue naturelle est parcourue par les touristes jusqu'à son musoir: la cité quibéronnaise, son port de pêche et sa plage au sud bordée de villas 1900, enfouies sous les tamaris.

Outre les vacanciers qui sont attirés à Quiberon par sa douceur lumineuse, par son plan d'eau marines favorable aux dériveurs et petits voiliers qui permettent à des familles tierriennes de s'amariner sans danger mais non sans émotions, la pointe de cette presqu'île est maintenant fréquentée par les curistes de la mer.

Louison Bobet, ancien champion cycliste, a installé là un centre thérapeutique où l'eau

de mer vierge, les algues qui poussent sur les hauts-fonds granitiques, le climat marin, la brise iodée sont favorables aux rhumatisants, aux arthritiques, aux personnes qui ont besoin de rééducation physique, à celles que gagne l'embonpoint, aux surmenés.

Un grand établissement de béton et de verre qui s'ouvre sur le littoral est doté de bains où l'eau de mer réchauffée ondoie les corps, les masse, les pétrit; les non-curistes sont admis dans la grande piscine couverte d'eau salée tiède. Près des hôtels destinés aux clients de ces thermes, se trouve un restaurant diététique trois étoiles; le maître d'hôtel est doublé de spécialistes qui conseillent ceux venus là pour perdre du poids; les légumes râpés assaisonnés de condiments végétaux, les poissons pochés, nappés de sauces subtiles dépourvues de matières grasses, les fromages maigres, les desserts sans calories sont accompagnés d'eau minérale fraîche servie en grande pompe; c'est sans doute le seul restaurant gastronomique de France où le vin est absolument prosaïque.

Après la sieste, les familles de ce centre de thalassothérapie vont s'oxygéner à pied ou à bicyclette sur la lande de genêts et d'ajoncs bordée de chaque côté par la mer.

Pour le touriste ordinaire non soumis aux contraintes de la cure, la presqu'île offre d'autres joies: baignades et plongées sous-marines, pêche en mer, discothèques, créperies et restaurants: l'huître locale est bon marché ainsi que les crabes à chair délectable; tourteaux et mayonnaises; la cotriade qui est une soupe de poissons, et la sardine fraîche sont toujours au menu ainsi que l'agneau, brouet d'herbes salées par le vent marin; le far, les beurrées, les pains doux constituent, avec les fruits des vergers, des desserts nouveaux. Pour la boisson, cette région qui est à la limite nord de la culture de la vigne



propose aussi bien le muscadet et le gros-plant que les cidres durs et doux, typiquement bretons.

Tout au long des plages, des hôtels classiques ou modernes offrent leur éventail de prix et de commodités; je recommanderai, au centre de la grande plage, donnant sur le port et la baie, le "Ty-Breiz" bel édifice de granite où la propriétaire et sa famille veillent au confort de la clientèle.

Au nord de l'isthme, le pays offre de belles excursions: voici Carnac, capitale préhistorique dont il reste, en longues lignes ondulées des milliers de mégalithes dressées dans la campagne valonnée. Après la visite des alignements, plus admirables encore au matin ou au coucher du soleil, à cause des effets d'ombres de tant de blocs phalliques, et du musée Milne-Le Rouzic, on n'ignore plus la différence entre un lech, un cromlech, un dolmen, un méhir. Tout près de là, à Locmariaquer se trouvent les débris d'un menhir de 350 tonnes, qui lorsqu'il était dressé, avant que la foudre ne le brise, s'élevait plus haut que l'obélisque de la place de la Concorde à Paris; on voit aussi près de là, un dolmen immense appelé la Table des marchands, véritable sculpture habitable de l'ère néolithique.

Dans l'estuaire de la rivière de Crach, à la Trinité-sur-mer,

les curieux vont voir les grands parcs aquatiques où les bébés-huitres, le naissin, viennent grandir sur des tuiles chaufées disposées au fond de l'eau; la baie sert aussi de rade à près d'un millier de voiliers.

Un peu plus loin, près de la vieille ville d'Auray, le pèlerinage de Sainte-Anne est bien connu: les pardons attirent Bretons et Bretonnes en costume traditionnel et l'on y voit les blanches coiffes de dentelle empressées flotter au-dessus de la foule entre les bannières et les cierges.

La pittoresque rivière d'Auray débouche dans un golfe qui a donné son nom au département: le Morbihan; c'est une véritable mer intérieure aux côtes découpées piquetées d'îles boisées séparées par des chenaux où des centaines de plaisanciers, croisant dans les para-

ges des navires de pêche à voile rouge, se prennent pour autant d'Eric Tabarly.

Pour le terrien moyen, la visite de ce golfe poétique peut se faire à bord de vedettes ou par une route circulaire de trente milles: les deux voies passent par Vannes, antique cité qui rappelle les Venètes, vieux Gaulois marins et métallurgistes de l'étaim, vaincus par César.

Mais le vrai complément d'un séjour à Quiberon se trouve vers le Sud, vers le large: c'est Belle-Ile la bien nommée. Un des deux navires — on ne les appelle pas là-bas traversiers — qui font la navette entre le continent et l'île s'appelle "Acadie", à cause des déportés acadiens installés après le grand Dérangement, et dont de nombreux descendants portent encore le nom.

C'est la plus grande des îles

bretonnes et un raccourci de la terre armoricaine; on y retrouve sa rudesse et sa poésie, les côtes granitiques déchiquetées battues et rebattues par les fortes lames qui creusent des grottes ou réservent des plages de sable fin: même végétation: ajoncs et plantes méditerranéennes, même population d'hommes et de femmes obstinés.

De la capitale ilienne, Le Palais, des routes côtières ou des voies qui passent par la lande permettent, à bicyclette ou en voiture de louage ou encore en autocar, de visiter les points les plus pittoresques: la plage des Grands-Sables, le site de Port-Coton, baie parsemée d'aiguilles rocheuses au pied desquelles la mer agitée blanchit comme des paquets de ouate. On voit aussi la grotte dite de l'Apothécairie; les cormorans qui fai-

saient là leurs nids disposés comme des bocaux dans les antiques pharmacies ont disparu, mais la descente dans cet hypo-gée marin vaut l'effort physique qu'elle demande. La pointe des Poulains, où survit le souvenir de Sarah Bernhardt, sacrée reine de Belle-Ile par les insulaires, ouvre sur un panorama extraordinaire. Et que de surprises pour qui a la chance de s'enfoncer dans les petits chemins, vers des villages perdus aux maisons blanchies à la chaux, au bord de criques secrètes que gardent des mouettes criardes.

Ce sont là quelques-uns des secrets de Quiberon — D'autres sont bien gardés par les connaisseurs fort réticents lorsqu'il s'agit de donner le nom d'un mouillage, d'une île, d'un hôtel où ils ont trouvé une paix qui n'existe plus guère dans l'Europe touristique.

FATIMA, TERRE-STE, Assise, Lisieux, Paris, Rome, Grèce... 10-31 oct. **\$1289.**

ÉGYPTE, TERRE-STE, Rome, Grèce... 2-23 sept. (30 sept. - 21 oct.) **\$1144.**

TERRE-SAÏNE chaque semaine (15 jours) **\$868.**

GRAND TOUR D'EUROPE, 10 pays, 30 jours **\$1094.**

Demandez notre brochure Réservez tôt!

VOYAGES A.F. Liée
(Agence Franciscaine)

811, 3e Ave., Québec G1L 2W8
Tél.: 523-0031 MONTREAL
Tél.: 255-8701

AVIS TOUR CAR LOCATION AUTOMOBILE OUTRE-MER

"SPÉCIAL FRANCE" TARIF APPLICABLE JUSQU'AU 31 MARS 1975 KILOMÈTRE ILLIMITÉ

GRUPE	MODÈLES	PAR SEMAINE 7 JOURS	PAR JOUR
A	SIMCA 1000 - R4	67.00	9.60
B	SIMCA 1100 - R5	78.00	11.15
D	RENAULT 12 TL	94.00	13.50
E	RENAULT 16 TL	105.00	15.00
F	PEUGEOT 504	126.00	18.00
G	R16 AUTOMATIQUE	126.00	18.00
K	CHRYSLER 2 L (AUTO)	149.00	21.50

• D'autres modèles de voitures sont disponibles sur demande.
Livraison/Abandon: GRATUIT (Aéroports et plus de 300 villes)
• Prix sujet à la taxe française: 20% • Assurance: tous risques avec franchise.

CE TARIF EST APPLICABLE POUR LES RÉSERVATIONS PASSÉES AVANT LE 30 AOÛT 1974

Pour réservations:

VOYAGES Interglobe LTÉE

811 est. ave LAURIER, (Métro Laurier) Tél.: 274-1877-4308

L'EUROPE en français

Presque tous nos tours sont complets jusqu'à la fin septembre, car depuis 18 ans la "Qualité Malavoy" est bien connue. Cependant, il reste quelques places sur les Tours suivants:

FRANCE — ITALIE — SUISSE
12 août au 3 septembre **\$1169.**

EUROPE CENTRALE
2 au 24 septembre et 9 septembre au 1er octobre **\$1109.**

PROVINCES DE FRANCE
9 septembre au 1er octobre **\$1114.**

GRÈCE — YUGOSLAVIE — TURQUIE
avec croisière de 4 jours
4 au 25 septembre **\$1545.**

GRÈCE — TURQUIE
avec croisière de 7 jours
10 au 23 septembre **\$1352.**

ESPAGNE — PORTUGAL
23 septembre au 15 octobre **\$1094.**

Prix tout compris, incluant l'avion transatlantique

Brochure illustrée sur demande.

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université
Suite 1220
Montréal H3B 3W9, P.Q.
Tél.: 861-2485

"Qui dit voyage, dit Malavoy"

échos touristiques

Le 15 août, en la fête de l'Assomption, on fait revivre à Atlantic City une coutume qui remonte à l'année 1445, alors que le doge de Venise montait dans une embarcation à quarante rameurs et allait jeter dans l'Adriatique un anneau d'or symbolisant l'union de Venise avec la mer. La cérémonie qui se déroule à Atlantic City sous le titre de "Wedding of the Sea" a pour but de rendre hommage à la mer pour ses bienfaits. La statue de la Vierge est transportée processionnellement jusqu'à la plage et posée sur un petit autel temporaire pendant que le curé de St. Michael's bénit la mer. Puis le maire, M. Joseph Bradway, fils, jette dans l'océan une alliance.

Si vous vous proposez de visiter le Québec cet été et que vous passiez par la Malbaie, sur la rive nord du Saint-Laurent, ne manquez pas de vous rendre au Centre écologique de Port-au-Saumon (sur rendez-vous). Chaque année, le centre qui accueille des milliers de visiteurs satisfait aussi bien aux exigences de ceux qui ont des connaissances en sciences naturelles que de ceux qui n'en ont pas.

Des guides vous accompagnent le long de pistes naturelles en vous indiquant les particularités des systèmes écologiques de chaque secteur. Trois de ces pistes se visitent à marée basse et les visiteurs doivent chausser leurs bottes de caoutchouc pour observer la faune et la flore marines. Les cartes des pistes sont affichées, elles portent des annotations explicatives et des numéros indiquent les parties intéressantes.

La visite est gratuite. Les dons et subventions sont les seules ressources du centre; il vient d'ailleurs de recevoir \$700 des Prix de conservation White Owl.

Une fois sur place, profitez-en

pour aller saluer le père Genest qui s'est débattu pendant des années pour assurer le succès de cette initiative.

Pour recevoir de plus amples renseignements ou prendre rendez-vous, écrire au Centre écologique de Port-au-Saumon, Saint-Fidèle, Comté de Charlevoix, Québec, ou appeler le (418) 434-2209.

A Saint-Siméon, petit village touristique situé le long du Saint-Laurent, à 115 milles de Québec et à 96 milles au sud de Chicoutimi, se déroule chaque année un "Festival de l'éperlan". Le festival 1974 s'est terminé le 28 juillet, mais c'est de la mi-juin jusqu'à la mi-novembre que se réunissent sur les quais de Saint-Siméon de nombreux fanatiques de la pêche à l'éperlan.

Du 14 au 29 septembre 1974 se déroulera à Bonn le 28ème Festival Beethoven. Au programme figurent outre des oeuvres du grand musicien allemand (les symphonies no 3, 5, 6, 7, 8 et 9, des pièces pour piano, quatuors à cordes, lieder, sonates, la messe en do majeur) des compositions contemporaines (Xenakis, Kr. Penderecki).

Un pèlerinage est à l'origine de la fête de Bad Dürkheim en Allemagne. Depuis, c'est-à-dire 600 ans plus tard, elle est devenue la plus grande fête du vin du monde et a pris, depuis 150 ans, le nom de "marché aux saucisses" en raison de l'énorme consommation de saucisses qui s'y fait... Le vin y coule à flot: c'est, selon la tradition, le millésime de l'année précédente qui est servi aux visiteurs dans des chopes d'un demi-litre qui, le plus souvent, sont passées à la ronde, ce qui contribue à créer une fort joyeuse ambiance. Le Marché aux Saucisses se déroulera en 1974 du 13 au 16 ainsi que du 19 au 22 septembre.

Visitez l'Europe en automobile

Vous qui aimez voyager sans contrainte, faites-le au volant de votre AUTOMOBILE, vous ferez découvrir ainsi les merveilles de l'EUROPE à votre famille...

- A- Vente hors taxe d'un véhicule que vous pourrez ramener au Canada.
- B- Plan financé Vacances (21 j. à 6 mois) voiture neuve, kilométrage illimité, assurance inter.
- C- Location tous modèles, kilométrage illimité.

Notre devise: "les meilleurs prix, le meilleur service"

Demandez à votre Agence de Voyages ou demandez-nous

notre catalogue

AIR FRANCE/EUROPE AUTO

CITROËN - PEUGEOT - RENAULT - SIMCA
FIAT - ALFA ROMEO - MERCEDES -
V.W. MATRA - VOLVO - OPEL



EUROP AUTO

3193 Côte des Neiges,
Montréal, P.Q.
733-3083 et 733-0791

L'AFRIQUE
C'EST PAS AU BOUT DU MONDE.

C'est moins loin que Genève! Dakar, par exemple, c'est moins loin que Francfort. Ou que Rome. C'est tout juste à trois heures de plus que les Antilles françaises. La porte à côté, qu'il porte qui ouvre sur deux mondes. L'un, un dépassement total: l'Afrique noire traditionnelle. Celle des villages de pailotes, de la jungle indomptée.

Pour obtenir gratuitement la brochure intitulée "L'Afrique, un visage à deux faces", veuillez remplir ce coupon.

NOM _____

ADRESSE _____

APP. _____

VILLE _____

PROVINCE _____

CODE POSTAL _____

POSTER À: AIR FRANCE
SUITE 3321, PLACE VILLE-MARIE
MONTREAL, QUE. H3B 3N4

des grands fauves et des rites mystérieux. L'autre, une Afrique à la pointe du progrès et du confort. Avec ses villes ultra-modernes et ses hôtels luxueux. Où l'on parle français. Et où rien n'est laissé au hasard... si ce n'est à celui de votre bon plaisir. Dans un cadre exotique, aux plages invitées et à la température idyllique. Pourquoi ne pas vous renseigner? Consultez donc votre agent de voyages.

*Distances et envoies directes à partir de New York.

AIR AFRIQUE
AGENT GÉNÉRAL
AIR FRANCE

Faites la découverte de l'Afrique noire

BUREAU PRINCIPAL
SUR LA MEZZANINE 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours

METRO - PEEL

VILLE LAVAL CENTRE LAVAL	VILLE LONGUEUIL 1 PLACE LONGUEUIL	PLAZA ST-HUBERT 911 EST BEAUBIEN, angle St-Robert	CENTRE VILLE MEZZANINE EDIFICE DOMINION SQUARE
Sortie 7 Autoroute Stationnement gratuit illimité 688-5310	Stationnement gratuit illimité 679-3777	Stationnement arrière. entrée St-André 273-7755 Métro Beaubien	9 à 9 h.m. - Samedi à 5 p.m. Stationnement sous nos bureaux 861-7277 Métro Peel

*Succursales: ouvert 9 h.m. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi: 9 p.m. - Samedi à 6 p.m.

Visite touristique à Ottawa sur les ailes d'Airtransit

par Urgel Lefebvre

Venir des vieux pays pour nous rendre visite! Elle mérite bien que je lui montre un peu de mon pays... le plus possible en une pauvre petite fin de semaine.

Nous marchons jusqu'à l'hôtel Bonaventure, munis de billets d'Airtransit, et l'Adacmobile nous transporte en quelques minutes à l'Adaport où nous montons à bord d'un Twin Otter à onze places. Chacun a son hublot pour admirer la terre des hommes. Assis derrière elle, je lui montre les points d'intérêt de la métropole du Canada, deuxième ville française du monde, je lui nomme des îles, des lacs, des montagnes. C'est un spectacle captivant qui durera 45 minutes; il aura pour terme la capitale du Canada. Nous survolons des agglomérations, des terres en culture, des fermes laitières, des barrages près desquels flottent des billes innombrables. Nous dominons la Voie maritime du Saint-Laurent où croisent des bateaux, la rivière Outaouais, la Gatineau, la Rideau. Notre appareil se pose à l'Adaport de Rockcliffe avec autant de célérité qu'au décollage. L'Adacmobile nous dépose à l'angle Queen et Kent.

Nous voici déambulant dans la ville d'Ottawa, en direction de la colline parlementaire; des gendarmes en habit rouge et au chapeau à large bord posent volontiers en compagnie de touristes. Nous faisons consciencieusement la visite des édifices du Parlement, sans oublier la chapelle du Souvenir et la tour de la Paix. Puis, ainsi que nous le conseille un citoyen de la capitale fédérale, nous dirigeons nos pas vers la rue Sparks que l'on a transformée en mail de boutiques agencées de bancs de pierre, de pièces et de jets

d'eau, de fleurs et d'arbustes. Les vitrines d'une boutique sont couvertes d'affiches rouges et noires. Ça y est! Voici ma compagne de voyage partie pour le shopping. Elle a de tout petits pieds et elle est contente de trouver, à moitié prix, des souliers qui lui vont à merveille. Deux paires de jolis souliers!

Comment résister maintenant au désir de nous restaurer à bon marché, comme "Monsieur tout-le-monde" à la façon des Américains? Nous allons déjeuner de poulet frit arrosé de bière.

Notre intention première était de revenir à Montréal le soir même, mais on est en plein festival d'été à Ottawa et la troupe de Jean Duceppe en est à sa dernière représentation de "Quatre pièces sur jardin" avec Guy Hoffmann, Béatrice Picard, Christiane Raymond, Jean Faubert, Serge Turgeon. Faudrait bien voir ça!

Au guichet du Centre national des Arts, nous apprenons qu'il reste encore d'excellentes places à \$5, de moins bonnes à \$4 et \$3. Notre choix est fait, nous serons ce soir dans la première rangée, tout près des acteurs.

Par la même occasion, nous nous renseignons auprès de l'Office des visiteurs et des congrès d'Ottawa quant au gîte. On nous remet une liste d'auberges de jeunesse et nous voilà rassurés. Nous changeons nos réservations pour le retour à Montréal par Airtransit et nous avons tout juste le temps de prendre une bouchée et un verre de bière au Hamburger Joint, angle Bank et Queen. Fascinés par les collages dont les murs sont couverts, nous ne portons pas trop attention à ce que nous mangeons. Bravo! Bravo! La troupe de

Jean Duceppe ne nous a pas déçus. Béatrice Picard a joué merveilleusement bien et Guy Hoffmann n'a pas terni sa réputation de grand comédien. Au sortir du théâtre, nous entendons de la musique, une musique enlevante. Elle vient d'un "Beer Garden" près du canal Rideau où mouillent de jolis bateaux.

Mais nous ne sommes pas encore installés pour la nuit, "While in Ottawa, stay in jail..." Ce slogan de l'auberge de jeunesse aménagée dans l'ancienne prison de la rue Nicholas nous plaît. Nous allons retenir nos lits, après nous être attardés quelques instants encore à regarder la fin d'un admirable spectacle de danses folkloriques présenté sur une scène de plein air.

C'est fait! Nous coucherons en prison: moi au premier avec des garçons venant d'un peu partout et toujours en partance, sac au dos; elle au troisième, avec des jeunes filles venant d'un peu partout et toujours en partance, sac au dos.

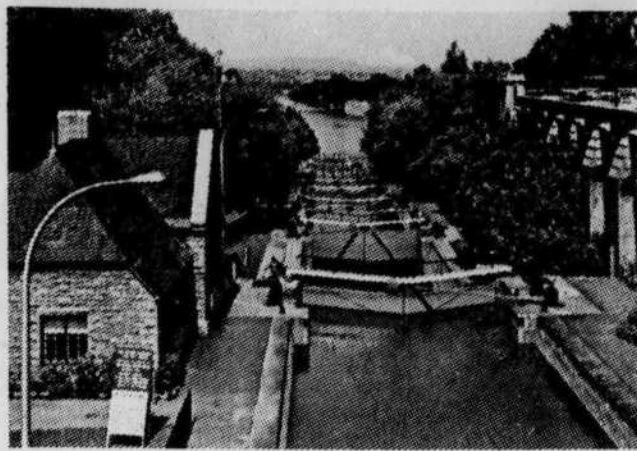
Nous retournons au "Beer Garden" danser quelques minutes et prendre un dernier verre de bière et nous rentrons pour la nuit à la prison de la rue Nicholas. Je dors tant bien que mal dans mon drap d'une blancheur immaculée étendu sur un matelas de caoutchouc moussu. Entre le matelas et le sommier, une planche de contreplaqué comme il se doit. C'est la première fois que je passe une nuit dans une auberge de jeunesse, mais il m'est arrivé souvent de dormir dans des conditions beaucoup plus rudimentaires. Je vois les jeunes qui m'entourent sous un jour tout autre que ce que j'imaginai. Ils me sont profondément sympathiques.

Au petit déjeuner, je retrouve ma compagne qui me présente une jeune Londonienne, native

de Montréal et en voyage en Amérique. Elle s'appelle Jennifer Devlen (mais avec un "e" pas un "i").

Chose que j'ignorais, on ne peut quitter une auberge de jeunesse sans avoir exécuté quelque travail. On me demande de laver à la vadrouille la moitié du plancher de la salle à manger. L'enthousiasme me gagne et je lave tout le plancher et même le portique.

En somme, c'est une nuit qui n'a pas coûté très cher: \$3.10 avec le petit déjeuner. Le temps est splendide. Nous marchons le long du canal Rideau en prenant garde aux nombreux cyclistes. Dans les canots qui vont au fil de l'eau, nous recon-



Les écluses du canal Rideau.

naissions nombre de jeunes ayant passé la nuit avec nous à l'auberge de la rue Nicholas. Parfois c'est un bateau-mouche qui passe, rempli à capacité. Le long du Driveway, il y a des pelouses propices à qui veut prendre un bain de soleil et aussi des coins ombrés.

Nous revenons dans le centre-ville, à l'heure du déjeuner, en suivant la rue Elgin. Au coin de

Waverley, nous entrons au Beau-Champs Steak House, parce qu'on y sert de la bière. A maintes tables, c'est le repas en famille du dimanche midi.

Et maintenant, par la photo, nous allons pousser plus loin la visite de mon pays. Au Centre des conférences du gouvernement canadien, Place de la Confédération, on présente à l'occasion du Festival Canada 74 une exposition de photographies.

jusqu'au 25 août. Le Grand Nord nous apparaît dans toute sa splendeur et la grande nature canadienne nous révèle quelques-unes de ses beautés insoupçonnées. Merveille des vastes espaces que caresse le soleil de minuit, et merveille de l'humble fleur sans chlorophylle ou de la feuille d'automne coincée par un rameau dans un filet d'eau. Visages attachants d'autochtones et de Canadiens de diverses origines ethniques. On ne se lasse pas de regarder; des présentations audio-visuelles complètent l'exposition de photographies.

Très modestement, nous faisons à notre tour cueillette d'images en reprenant notre marche le long du canal Rideau.

Dernier bain de soleil, dégustation de glaces aux fraises, et il nous faut retourner reprendre l'Adacmobile pour le retour.

Nous voici de nouveau dans le Twin Otter d'Airtransit. Il y a moins de turbulence que durant le trajet Montréal-Ottawa, de sorte que nous pouvons admirer tout à loisir certains coins de mon pays. Parfois, notre appareil traverse des nuages flous — vastes voiles de tulle ou de gaze qui font paraître la terre comme au temps des épousailles.

Notre voyage est terminé. J'ai voulu montrer un peu de mon immense pays à celle qui venait de loin, et j'ai eu très souvent la surprise de rester moi-même bouche bée d'admiration.

OLYMPIC VOUS PROPOSE LES EXCURSIONS POUVANT RÉDUIRE LE COÛT DE VISITER L'EUROPE.

Notre secret? La Grèce voyons...!

Vous l'ignorez peut-être, mais la Grèce est l'un des rares pays dont le coût de la vie est encore fort raisonnable. Et bonne nouvelle, toutes nos excursions vous offrent la Grèce.

Certaines combinent la Grèce avec d'autres pays. Comme la Grèce et la France ou l'Italie. Ou la Grèce et la Turquie. Ou la Yougoslavie. Ou encore, Israël. Ces fabuleuses combinaisons sont uniquement possibles à

cause des prix avantageux en Grèce.

Nos excursions débutent, croyez-le ou non, à \$9.99 par jour, tarif aérien non inclus. Ce qui comprend un hôtel de catégorie standard, chambre double.

Vous trouverez plus bas, un exemple des intéressants voyages que vous propose Olympic. Tous vous sont offerts avec hôtels de première catégorie (chambre double), petit

déjeuner continental, déjeuner ou dîner au choix, visites touristiques et transferts.

Prenez un moment et jetez un coup d'œil sur nos brochures. Le voyage de vos rêves s'y trouve sûrement.

Pour plus de renseignements, voyez votre agent de voyage ou postez le coupon.

Croisière aérienne aux îles grecques. 15 jours. \$540 plus tarif aérien.*

Au lieu de naviguer vers les îles grecques, vous vous y envolerez. Ce qui signifie plus de temps pour visiter. Vous découvrirez l'élégance de Rhodes et de Corfou où se retrouve l'élite européenne. Vous parcourrez les palais inhabités de la Crète où, jadis, le peuple minoen idolâtrait le Minotaure. Vous séjournerez au moins trois jours sur chaque île. De plus, un boni vous attend: sur chaque île, une voiture à votre disposition pour une journée.



La Grèce en auto. 15 jours. \$227 plus tarif aérien.*

Découvrez la Grèce à votre façon! Une voiture (millage illimité) sera à votre disposition pour deux semaines. Ce voyage comprend aussi six nuits dans un hôtel de 1ère classe dans la ville ou les îles grecques de votre choix! Pendant les sept autres nuits, profitez de votre liberté pour faire tout ce dont vous avez envie. Enfin, une croisière d'une journée entière vous dévoilera les trésors cachés des îles grecques d'Hydra, d'Egine et de Poros.



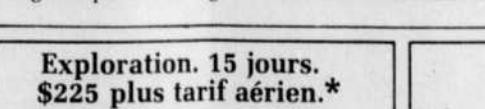
Sur les traces de Zorba. 15 jours. \$459 plus tarif aérien.*

Vous pouvez voir beaucoup de la Grèce en 15 jours. La ville d'Athènes toujours remuante, les vestiges de son passé glorieux et ses tavernes joyeuses. Une croisière de trois jours aux îles ensoleillées de Mykonos, Santorin, Crète et Rhodes. Après vous être émerveillés devant la campagne grecque, vous arriverez à la ville sacrée de Delphes — où jadis, les rois consultaient le mystérieux oracle. Les tombes de Mycène, couvertes de ruelles. Olympe, la dominante résidence des dieux. Le majestueux théâtre d'Epidaure.



Grèce et Turquie. 22 jours. \$745 plus tarif aérien.*

Toute une combinaison! La splendeur de la Grèce et le mystère de la Turquie. Vous découvrirez la merveilleuse ville d'Athènes que domine le mont Acropole. Les trésors fascinants de la Grèce antique. Plusieurs excursions inoubliables vous attendent. De plus, une croisière aux îles grecques et en Turquie. Visitez le temple de Diane, une des sept merveilles du monde, la magnifique Mosquée Bleue, le musée de Top Kapı, ancienne résidence des sultans. Les îles enchantées de Patmos et Mykonos baignées par la mer Égée. Toute une combinaison!



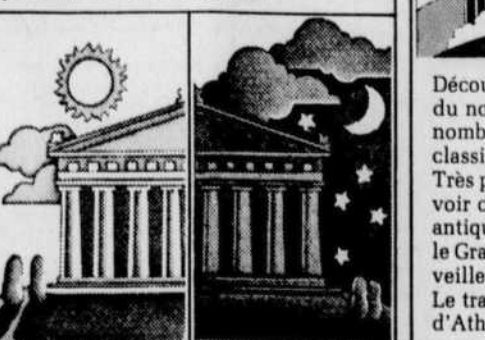
La Grèce d'Apollon. 16 jours. \$495 plus tarif aérien.*

Vos vacances commencent dès que vous montez à bord du Jet Olympic à destination d'Athènes. Vivez l'expérience inoubliable d'une croisière de trois jours dans la mer Égée. Et une excursion à Corfou. Visitez Corinthe et Mycènes. Recueillez-vous au temple d'Apollon, mais surtout... goûtez pleinement les charmes de la Grèce.



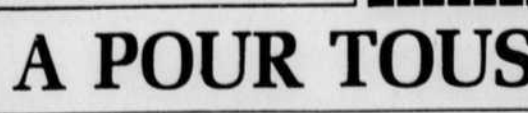
Exploration. 15 jours. \$225 plus tarif aérien.*

Passez quelques jours à explorer la glorieuse capitale grecque. Le Parthénon sous les reflets argentés de la lune. Les boîtes de nuits aux rythmes enivrants. Nous vous ferons admirer la cité spectaculaire de la Grèce qui vous conduira au temple de Poséidon à Sounion. Ensuite, l'attraction principale du voyage — une croisière d'une journée entière dans trois des plus belles îles de la Grèce.



Alexandre le Grand. 7 jours. \$156 plus tarif aérien.*

Découvrez la beauté incomparable du nord de la Grèce et de ses nombreux monuments de l'époque classique, médiévale et byzantine. Très peu de touristes ont la chance de voir cette partie de la Grèce. La cité antique de Pella — patrie d'Alexandre le Grand. Les chutes d'Edessa. La merveilleuse station balnéaire de Kavala. Le transport aérien aller-retour d'Athènes à Salonique est inclus.



La Grèce à la carte. 10 jours. \$150 plus tarif aérien.*

Il s'agit de l'excursion à \$15 par jour... avec une différence. Plutôt que de loger à Athènes pendant la durée totale de votre séjour, vous n'y passez que trois nuits. Nous vous entraînons ensuite vers la magnifique station balnéaire de Glyphade, paradis des baigneurs, de la détente et du soleil.



Olympic Airways, 800 Ouest Boul. Dorchester Suite 2612, Montréal, Québec H3B 1X9
Olympic en a pour tous les goûts! S.V.P. me faire parvenir les brochures des voyages suivants:
☐ Sur les Traces de Zorba ☐ La Grèce en auto
☐ Grèce et Turquie ☐ Exploration
☐ Alexandre le Grand ☐ La Grèce d'Apollon
☐ Grèce à la Carte
☐ Croisière Aérienne aux îles Grecques

Nom
Adresse
Ville/Province

* Tarif aérien aller-retour de Montréal à Athènes à partir de \$438 à \$478, selon la saison. Pour obtenir ce tarif spécial, nous réunissons un groupe de 20 personnes sans affinité quelconque. Pour de plus amples détails, vérifiez avec votre agent de voyage ou avec nous. Sujet à annulation jusqu'à 15 jours avant le départ, si le nombre minimum n'est pas atteint.

OLYMPIC EN A POUR TOUS LES GOÛTS!

Pour vos voyages aux pays d'Ulysse... voyez TRAVELAIDE

BUREAU PRINCIPAL			
SUR LA MEZANINE 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272			
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours			
VILLE LAVAL* CENTRE LAVAL Sortie 7 Autoroute Stationnement gratuit illimité 688-5310	VILLE LONGUEUIL* 1 PLACE LONGUEUIL Stationnement gratuit illimité 679-3777	PLAZA ST-HUBERT* 911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert Stationnement arrière, entrée St-André 273-7755 metro beaubien	CENTRE VILLE MEZANINE EDIFICE DOMINION SQUARE 9 à 9 p.m. - Samedi à 5 p.m. Stationnement sous nos bureaux 861-7277 metro peel
* Succursales: ouvert 9 h. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi: 9 p.m. Samedi: 6 p.m.			

AFRIQUE — SAFARI PHOTO
19 octobre au 9 novembre
SENEGAL: Dakar et l'île de Gorée
CÔTE D'IVOIRE: Abidjan et excursion dans la forêt tropicale
CAMEROUN: Douala, Yaoundé, le centre de réhabilitation du cardinal Léger
ZAIRE: visite de la capitale de l'ancien Congo Belge: Kinshasa
KENYA: Nairobi, excursion de 4 jours à Freetown, Amboseli et Tsavo
Deux jours de détente à Mombasa sur l'océan indien.
21 jours — 5 pays **\$1,875**

EXTRÊME-ORIENT
du 7 novembre au 1er décembre
VANCOUVER 1 journée - JAPON: TOKYO, NIKKO, KAMAKURA, HAKONE, TOBA, KYOTO, NARA - HONG KONG et les Nouveaux Territoires - BALI, l'île des dieux
SINGAPOUR: Porte d'entrée en Asie du Sud - THAILANDE: Bangkok la rutilante capitale - MANILLE: excursion dans l'île - Retour par HAWAII.
24 jours — 7 pays **\$2,075**

Nos voyages sont accompagnés et comprennent tous les frais principaux de Montréal

ADIEU au S.S. FRANCE
Participez à l'une de ses dernières traversées
AU DÉPART DE N.Y. 8 au 22 août 5 et 19 sept.
AU DÉPART DU HAVRE 18 et 30 août 13 et 27 sept.
Prix minimum: à partir de **\$381**
AUSSEI: Deux croisières - traversées d'adieu
Le Havre-New York du 11 au 17 oct.
New York-Le Havre du 18 au 25 oct.
RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE

LES VOYAGES
hone
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 80 ans.
1460, AV. UNION Tél.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
le métro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 9 h à 18 h
le jeudi jusqu'à 21 h — samedi fermé: on j'allait et on!

d'aujourd'hui et de demain. Le dôme est divisé en trois parties et il y a des présentations audio-visuelles dans chacune d'elles.

Dans la première section, les visiteurs voient sur film Alexander Graham Bell causant avec une des hôtes du pavillon qui se tient debout près de l'écran. Des téléphones anciens sont mis à la disposition du public qui y entend des chansons d'autrefois au sujet du téléphone, par exemple, — "All Alone With The Telephone", "Call Me" et "Hello Central, Get Me Heaven".

La deuxième section comprend une salle de cinéma de 65 places. On y présente un film décrivant le style de vie envisagé pour l'année 2074 et les services de télécommunications prévus pour cette époque.

Dans la dernière section, les visiteurs s'en donnent à cœur joie dans une exposition d'objets qu'ils peuvent manier et examiner à loisir.

Commencant les 2 et 3 août, il y a la grande exposition indienne des Six Nations qui se poursuivra pendant trois fins de semaine; les 10 et 11 août, le spectacle du club d'aviation de Brantford; le jamboree scout se tiendra le 17 août; du 23 au 25 août, on pourra voir une exposition florale du Brantford Garden Club, intitulée "Bell Story" et illustrant les faits saillants de la vie d'Alexander Bell; le championnat national de plongeon aura lieu les 30 et 31 août; le spectacle hippique Royal Lipizzan prendra l'affiche le 20 septembre.

Les touristes de cette année qui s'intéressent aux autres réalisations scientifiques de Bell, sont invités à se rendre à Baddeck en Nouvelle-Écosse pour y visiter le Musée Alexander Graham Bell.

Bien que Bell soit surtout connu dans le monde comme l'inventeur du téléphone, ses travaux de recherche touchent d'autres domaines, tels l'aéronautique, le génie maritime, la médecine, les sciences de l'électricité, la génétique, l'eugénique et les sciences du son et de la parole.

Le musée de Baddeck fait ressortir cet aspect relativement peu connu de son activité créatrice, mais auquel on s'intéresse de plus en plus.

Le visiteur y découvrira un apport remarquable à la science.

AGENCE DE VOYAGES
VIAU

3428, rue ST-DENIS
842-1751

GALERIES D'ANJOU
353-7650

CARRÉ PHILLIPS
866-9381

CARREFOUR LAVAL
688-6211

AGENCE DE VOYAGES
VIAU

Le Comité provisoire du C.L.S.C. de la Vallée de la Lièvre recherche un

ANIMATEUR-ANALYSTE

pour 6 mois avec possibilité d'engagement permanent.
S'adresser à:

Mme Hélène P. Jobin
Notre-Dame-de-la-Salette,
Cité de Papineau, Qué.
J0X 2L0

CASSIAR ASBESTOS CORPORATION LIMITED CASSIAR, B.C.

RECHERCHE

CONTRE-MAÎTRE DE CENTRALE ÉLECTRIQUE

Pour surveiller toutes les activités en rapport avec la production et l'approvisionnement de l'énergie et de la vapeur pour la mine, le moulin, l'emplacement de l'usine et de la ville de Cassiar.

L'énergie est fournie par une usine d'énergie électrique diesel 8M.W. Deux chaudières au combustible Saskatoon de 200 c.v pour la vapeur et les échangeurs de chaleur, fournissent le chauffage pour l'usine et la ville.

La carrière à ciel ouvert de la mine de Cassiar et le moulin sont situés au centre nord de la Colombie Britannique et sont accessibles par route de Stewart, B.C. et l'autoroute d'Alaska et par vol quotidien de CP Air à Watson Lake, Y.T.

Cassiar avec une population d'environ 1.500 personnes, possède d'excellentes possibilités de récréation, comme un arène de hockey, deux rangées aménagées pour le curling avec glace artificielle, courts de tennis, badminton, volleyball, remonte-pente de ski et piscine chauffée pendant la saison. Les facilités de chasse, pêche, canotage et motoneige sont excellentes. On enseigne jusqu'à la 10e année et l'enseignement de la 11e et de la 12e est payé ailleurs.

Prière d'envoyer vos demandes à:

Directeur de l'entretien de l'Usine
Cassiar Asbestos Corporation Limited
Cassiar, B.C.

Hôpital Laval



TROIS (3) ERGOTHÉRAPEUTES

Concours no 74-07-52

Le département de médecine physique (section réadaptation) de l'Hôpital Laval vous propose une expérience de travail intéressante à l'intérieur d'une équipe de spécialistes compétents.

Exigences:

- Posséder un diplôme d'ergothérapeute ou un baccalauréat en sciences de la santé, option ergothérapie.
- Être membre de la Corporation professionnelle des ergothérapeutes du Québec.

TECHNICIEN(NE)S EN RADIOLOGIE

Concours no 74-07-53

L'Hôpital Laval est à la recherche de technicien(ne)s en radiologie compétent(e)s et dynamiques pour compléter son équipe de travail au service de radiologie.

Des postes à temps complet régulier et à temps complet temporaire sont actuellement disponibles.

Les candidat(e)s intéressé(e)s devront posséder un diplôme collégial, option "radio-diagnostic" et être membres de la Société des techniciens en radiologie médicale du Québec.

Le salaire sera fixé selon les normes de la convention collective et l'expérience.

Toute personne pouvant répondre à ces exigences et intéressée à faire carrière dans notre institution, peut nous faire parvenir son curriculum vitae le plus tôt possible à l'adresse suivante:

Concours no . . . ,
Service du personnel,
Hôpital Laval,
2725, Chemin Ste-Foy,
Ste-Foy, Qué. G1V 4G5



LA COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS HULL (élémentaire) Recherche les services d'un(e)

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL(e)

ATTRIBUTIONS:

- 1 - Il organise et coordonne des activités de secrétariat dont un (1) système de gestion des documents pour l'ensemble de la Commission Scolaire.
- 2 - Des activités de secrétariat pour les commissaires réunis en Conseil Scolaire, Comité Exécutif et en Comité Plénier.
 - préparation de l'ordre du jour.
 - rédaction des minutes des assemblées.
 - préparation et transmission des copies conformes de résolution etc.
- 3 - Il est responsable des activités d'administration et des relations internes et externes que lui confie le Directeur Général.
 - la coordination des séances des divers comités permanents de la Commission Scolaire.
 - rédaction et publication du bulletin d'information de la Commission Scolaire.
 - recensement électoral et scolaire de la Commission Scolaire.
- 4 - Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire, de préférence en droit ou en administration.

EXPÉRIENCE:

Huit (8) années d'expérience pertinente.

SALAIRE:

Selon la politique administrative et salariale: de \$12.010. à \$19.340.

DATE LIMITE:

Toute demande d'emploi doit parvenir le ou avant le 9 août 1974 à 4 heures p.m.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Début de septembre.

Le Directeur Général,
Commission Scolaire Outaouais-Hull,
122, rue St-Laurent,
Hull, P.Q. J8X 1M6

Carrières et Professions

CENTRE D'ACCUEIL POUR ADULTES (250 lits) RÉGION SUD DE MONTRÉAL (6-C)

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:

- sous l'autorité du Conseil d'administration, le Directeur général dirige et coordonne toute l'administration de l'établissement dans le cadre de ses lois et règlements
- il doit notamment exécuter les politiques et les programmes mis de l'avant par le Conseil d'administration et le Comité administratif

EXIGENCES:

- Détenteur d'un diplôme universitaire et de préférence M.A.H. ou l'équivalent
- Expérience administrative d'au moins trois ans dans le secteur des Affaires sociales

Rémunération selon les échelles du Ministère des Affaires sociales

Faire parvenir un curriculum vitae complet avant le 23 août 1974 à

C.P. 274
PLACE D'ARMES
MONTRÉAL H2Y 3G7

LE CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES CENTRE-SUD (MONTRÉAL)

INFIRMIÈRE LICENCIÉE

Fonctions:

- Travailler à l'élaboration et à l'exécution de programmes d'intervention médicale et sociale adaptés aux besoins de la population à desservir
- Dispenser des soins préventifs, curatifs et de réadaptation dans les limites de sa compétence
- Accepter d'effectuer un travail d'équipe multidisciplinaire.

Exigences:

- Être titulaire d'un diplôme d'infirmière
- Un minimum de 5 ans d'expérience pertinente
- Initiative et entregent
- Intérêt pour le travail d'équipe multidisciplinaire
- Capacité de programmation.

Salaire:

À déterminer selon les fonctions, les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 12 août 1974 au:

C.L.S.C. CentreSud,
Bureau du Directeur général,
1382 est, rue Ontario,
Montréal H2L 1S1.

Hôpital Laval



DIRECTEUR (TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

Concours no 74-07-51

L'Hôpital Laval est un hôpital spécialisé en cardiologie, pneumologie et compte aussi une section générale. C'est en plus un hôpital d'enseignement affilié à l'Université Laval.

Poste:

Sous l'autorité du directeur général, le (la) directeur(trice) des soins infirmiers s'assure de la réalisation et du respect des objectifs élaborés par le Conseil d'administration, dans toutes les activités de ses services.

Exigences:

- Maîtrise en sciences infirmières de préférence.
- Au moins 3 ans d'expérience dans un poste comportant des responsabilités administratives.
- Capacité de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire et familière avec les nouvelles méthodes de gestion.

Traitement:

Selon l'échelle établie par le ministère des Affaires sociales.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 12 août 1974 au:

Directeur général,
Hôpital Laval,
2725, chemin Ste-Foy,
Québec G1V 4G5



Université du Québec à Montréal

POSTE OUVERT: DIRECTEUR DU SERVICE DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT

Sommaire de la fonction:

Sous la direction du vice-recteur à l'administration et aux finances, le directeur du service des Immeubles et de l'Équipement assume la responsabilité de la planification, de la préparation et de la réalisation des programmes d'aménagement et de réaménagement et le fonctionnement des services de terrains et bâtiments de l'UQAM.

Tâches et responsabilités principales:

1. Planifie, organise et voit à la réalisation des projets ou programme d'aménagement ou réaménagement des terrains et édifices.
2. Assure la conservation et la protection des propriétés de l'Université au moyen de services d'entretien, de sécurité et de conciergerie.
3. Assure l'organisation physique des services internes de communication (téléphone, courrier, messagerie, etc.).
4. Assure l'élaboration et l'application des normes concernant les équipements de l'institution.
5. Maintient un contrôle complet de l'assignation et de l'utilisation des locaux.

Qualifications requises:

Diplôme d'ingénieur ou M.B.A. et 10 années d'expérience pertinente ou toute autre combinaison de scolarité et expérience jugée équivalente.

Salaire:

Selon l'échelle de salaire des cadres de l'Université du Québec à Montréal.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au Secrétariat général avant le 8 août 1974 à 17 heures, bureau 7185, Pavillon Louis-Joliet, 355 ouest, Ste-Catherine, Montréal, H3C 3P8.

LE CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES CENTRE-SUD (MONTRÉAL)

CHARGE (E) DE LA PRISE DE CONTACT

Fonctions:

- Reçoit les demandes (services et information) et les réfère aux services existant dans la communauté ou au C.L.S.C.
- Intervient à court terme
- Assure la relance et évalue l'efficacité des références
- Voit, en collaboration avec l'organisateur communautaire, à collectiver les solutions aux problèmes présentés.

Exigences:

- Diplôme en s.s. et/ou expérience pertinente
- Connaissance du milieu considéré
- Capacité d'accueil et motivation pour le travail d'équipe multidisciplinaire
- Capacité de programmation.

Salaire:

À déterminer selon les fonctions, les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 12 août 1974 au:

au C.L.S.C. Centre-Sud,
Bureau du Directeur général,
1382 est, rue Ontario,
Montréal H2L 1S1.

CASSIAR ASBESTOS CORPORATION LIMITED CASSIAR, B.C.

RECHERCHE

SURINTENDANT EN MÉCANIQUE

Le candidat choisi sera responsable de la planification, l'organisation, le contrôle, la direction et la coordination de toutes les fonctions d'entretien mécanique se rapportant à l'atelier des machines à l'équipe d'entretien du moulin, l'atelier de métal en feuilles, l'équipe de plomberie, la centrale électrique, la ligne de transport, le broyage et l'usine de concentration primaire.

La carrière à ciel ouvert de la mine de Cassiar et le moulin sont situés au centre nord de la Colombie Britannique et sont accessibles par route de Stewart, B.C. et l'autoroute d'Alaska et par vol quotidien de CP Air à Watson Lake, Y.T.

Cassiar avec une population d'environ 1.500 habitants possède d'excellentes possibilités de récréation, comme un arène de hockey, deux rangées aménagées pour le curling avec glace artificielle, courts de tennis, badminton, volleyball, remonte-pente de ski et piscine chauffée pendant la saison. Les facilités de chasse, pêche, canotage et motoneige sont excellentes. On enseigne jusqu'à la 10e année, et la 11e et la 12e sont payées ailleurs.

Prière d'envoyer vos demandes à:

Directeur de l'entretien de l'usine
Cassiar Asbestos Corporation Limited
Cassiar, B.C.

LA COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR DEMANDE

- Un principal d'école élémentaire.
- Un psychologue scolaire.
- Un technicien en administration, organisation scolaire classe I.
- Un ouvrier d'entretien général spécialisé (menuiserie)
- 8 professeurs pour le secteur élémentaire.
- 7 professeurs d'anglais pour le secteur secondaire, (langue seconde).
- 3 professeurs d'arts plastiques.
- 5 professeurs d'éducation physique.
- 1 professeur de français.
- 3 professeurs de mathématiques.
- 2 professeurs de géographie.
- 1 professeur de méthodologie du travail.
- 1 professeur de physique - chimie.
- 2 professeurs de catéchèse.
- 1 professeur professionnel court.
- 1 professeur de mécanique auto.
- 2 professeurs de soudure.
- 1 professeur de menuiserie. (10 périodes)
- 1 professeur d'esthétique. (12 périodes)
- 1 professeur de tôlerie. (10 périodes)
- 1 professeur d'initiation aux sciences physiques.
- 1 professeur d'électricité
- 1 professeur de musique (7 périodes)

Veillez faire parvenir vos demandes écrites:

Bureau du Personnel,
29, Boul. Brien, Repentigny, P. Qué.

LE CENTRE LOCAL DE SERVICE COMMUNAUTAIRES CENTRE-SUD (MONTRÉAL)

ORGANISATEUR (TRICE) COMMUNAUTAIRE

Fonctions:

- Collabore à la programmation et à la mise sur pied du service d'action communautaire du C.L.S.C.
- En lien direct avec les organismes populaires du milieu, collabore à leur programme d'information et d'animation
- Travaille à regrouper les citoyens autour des problèmes prioritaires du secteur et assure l'auto-formation de ces mêmes citoyens
- Voit à suggérer de nouveaux mécanismes de participation et d'animation.

Exigences:

- Connaissance du milieu considéré
- Intérêt pour le travail d'équipe multidisciplinaire
- Initiative et entregent
- Diplôme universitaire de 1er cycle ou DEC dans une discipline appropriée et 2 ans d'expérience pertinente ou
- 5 ans d'expérience pertinente
- Capacité de programmation

Salaire:

À déterminer selon les fonctions, les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 12 août 1974 au:

C.L.S.C. Centre-Sud,
Bureau du Directeur général,
1382 est, rue Ontario,
Montréal H2L 1S1.

Voir autres Carrières et Professions en page 13

CASSIAR ASBESTOS CORPORATION LIMITED

RECHERCHE

DIRECTEUR DE MOULIN

Le candidat choisi sera responsable de tous les aspects du procédé à sec de 4.000 tonnes par jour de l'usine d'amiante, devra être diplômé avec de l'expérience de préférence dans l'usinage de l'amiante et avoir démontré une habileté à administrer.

La carrière à ciel ouvert de la mine de Cassiar et le moulin sont situés au centre nord de la Colombie Britannique et sont accessibles par route du sud et de l'est et par vol quotidien de CP Air à Watson Lake, Yukon.

La communauté de 1.500 personnes possède d'excellentes possibilités de récréation comme un arène de hockey, deux rangées aménagées pour le curling avec glace artificielle, courts de tennis, badminton, volleyball, remonte-pente de ski et piscine chauffée pendant la saison. Les facilités de chasse, pêche, canotage et motoneige sont excellentes.

Dans cet endroit on enseigne jusqu'à la dixième année et l'enseignement de la 11e et de la 12e est payé ailleurs.

Prière d'envoyer vos demandes à:

Directeur de la Mine
Cassiar Asbestos Corporation Ltd
Cassiar, B.C.

LE CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES CENTRE-SUD (MONTRÉAL)

TECHNICIEN (NE) EN ASSISTANCE SOCIALE ou TRAVAILLEUR (SE) SOCIAL (E)

Fonctions:

- En collaboration avec les autres membres de l'équipe, voir à la programmation du service socio-médical du C.L.S.C.
- Assumer les responsabilités découlant des programmes de soins sociaux préventifs, curatifs et d'urgence, au Centre, au point de service, à domicile et en milieu scolaire
- Accomplir toutes autres tâches pertinentes que peut lui confier le Directeur général.

Exigences:

Posséder un diplôme d'études collégiales ou universitaires en service social ou l'équivalent
Connaissance du milieu considéré ou expérience en milieu ouvrier
Initiative et entregent
Intérêt pour le travail d'équipe multidisciplinaire
Capacité de programmation

Salaire:

À déterminer selon les fonctions, les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 12 août 1974 au:

C.L.S.C. Centre-Sud,
Bureau du Directeur général,
1382 est, rue Ontario,
Montréal H2L 1S1.



Le Collège Sainte-Anne

CHURCH POINT
COMTÉ DE DIGBY, N.S.

POSTE VACANT (IMMÉDIATEMENT): SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CONDITIONS REQUISES:

Maîtrise en Administration, Orientation ou Programmation; ou Baccalauréat avec expérience administrative, relations publiques; BILINGUE; aimer voyager, surtout dans les Maritimes.

NATURE DES FONCTIONS:

Admissions

Recrutement

Secrétariat

TRAITEMENT:

Négociable, selon les conditions.

S'ADRESSER À:

LOUIS R. COMEAU, Recteur
Collège Sainte-Anne
Church Point, N.S.



Commission Scolaire Champlain

OFFRE D'EMPLOI

La Commission Scolaire Champlain requiert les services d'un:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NATURE DU TRAVAIL:

- Sous l'autorité du directeur général, le secrétaire général organise et coordonne des activités de secrétariat pour l'ensemble de la Commission et, en particulier, pour le conseil des commissaires, le comité exécutif, le directeur général et pour certains comités internes de la Commission.
- Il est responsable des publications et rapports, des activités d'administration et des relations internes et externes que lui confie le directeur général.
- Il évalue le personnel sous sa responsabilité.
- Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur général.
- Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme universitaire de préférence en administration ou en droit.
- Six (6) années d'expérience pertinente, en particulier dans des services de secrétariat ou dans des fonctions administratives.
- N.B.: Des années d'expérience supplémentaires peuvent être comptées pour fin de scolarité.

TRAITEMENT:

Entre \$11.660.00 à \$18.776.00 selon l'expérience.

FIN DU CONCOURS:

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 14 août 1974 à:

Commission Scolaire Champlain,
a/s M. le Directeur Général,
17, boulevard Gréber, C.P. 8,
Pointe-Gatineau, J8T 3P3

Dans le choix de la langue

Le bagage culturel de l'immigrant a plus d'importance que le contexte économique

par Gilles Provost

Comment le contexte économique québécois influence-t-il l'option linguistique des divers groupes ethniques qui s'établissent au Québec?

Pour répondre à cette question, un professeur de l'université de Montréal qui a aussi rédigé des études pour la commission Gendron, M. Yvan Bordeleau, a étudié l'influence de 28 éléments du monde du travail sur les choix linguistiques de 795 représentants de sept groupes ethniques dont la langue n'est ni l'anglais ni le français.

Les résultats présentés hier au 18e congrès international de psychologie appliquée sont vraiment déconcertants: aucun des 28 facteurs étudiés n'incite au

même choix linguistique chez tous les groupes ethniques étudiés! Au contraire, le bagage culturel de chaque groupe le porte à réagir de façon originale au même contexte économique.

Par exemple, M. Bordeleau a découvert que les Italiens optent d'autant plus pour l'anglais qu'ils avaient l'espoir d'obtenir une promotion sociale en venant au Canada. Au contraire, les variables liées au développement professionnel portent plutôt les Allemands vers le français. De même les Grecs optent d'autant plus pour le français qu'ils recherchent une formation professionnelle élevée.

Par contre, les Italiens ont d'autant plus opté pour le français qu'ils

recherchaient la sécurité d'emploi et un minimum vital assuré. Les mêmes motivations poussent plutôt les Grecs et les Allemands vers l'anglais.

En présentant ces données issues du travail qu'il a effectué pour la Commission Gendron, M. Bordeleau a refusé hier d'interpréter ces différences, préférant en rester à une simple description de la situation.

Malgré tout, il a insisté sur l'importance du bagage culturel propre à chaque groupe ethnique et il a émis l'opinion que les facteurs importants (sur le plan conscient tout au moins) jouent plutôt à d'autres niveaux comme celui du système d'enseignement.

Par exemple, il estime que l'homogénéité du groupe Canadien-français au sein des écoles francophones rend ces écoles peu attrayantes pour les immigrants qui ont beaucoup plus de difficulté à y conserver leurs caractéristiques culturelles. La pression assimilatrice est trop forte lorsqu'ils sont perdus dans une masse de Canadiens-français.

Par contre, les écoles anglophones sont beaucoup plus pluralistes et leur impact est donc moins traumatisant pour l'immigrant. Il peut plus facilement conserver ses caractéristiques culturelles parce que le milieu où il vit est moins homogène et les pressions sont donc moins fortes à son endroit.

Saint-isidore
Les citoyens ont un sursaut d'indignation

Depuis que les injonctions et les ordonnances ont été impuissantes à fermer le dépotoir à ciel ouvert de Saint-Isidore et, surtout, depuis que le ministre responsable de l'environnement, M. Victor Goldbloom, a donné sa bénédiction à cette situation en affirmant qu'on ne saurait pas déverser les déchets de Châteauguay si on fermait ce dépotoir, les citoyens de Saint-Isidore semblaient définitivement condamnés à vivre au milieu des rats, de la fumée, des mauvaises odeurs et du vacarme des camions.

Mardi soir, pourtant, une vingtaine de citoyens du rang Saint-Simon ont

eu un sursaut d'indignation et ont décidé de créer un comité anti-pollution dont le porte-parole provisoire est M. Jean-Denis Dubuc.

En plus de mener une campagne de recrutement auprès des autres citoyens de cette petite agglomération, les membres de ce nouveau comité ont l'intention de se présenter à la prochaine assemblée du conseil municipal de Saint-Isidore, lundi soir, pour inciter les autorités à prendre enfin position dans ce débat qui aurait, paraît-il, des connotations politiques partiales.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 juillet 1974, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ARDOR LTD. — ARDOR LTEE, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22 jour de juillet 1974, sous le numéro 2537521. Ce 26 jour de juillet, 1974.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. André Sallier, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Guy Pharaud, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Charles-Henri Veilleux, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 mai 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à H & C TYPE ART LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18e jour de juillet 1974 sous le numéro 2536995. Date ce 25e jour de juillet 1974.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que le soussigné Lauréand Bourgie, 508 Dufferin, Valleyfield, demandera à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial pour ajouter à son permis de transport de colis pharmaceutiques, pour les laboratoires de Montréal et retour pour fins d'analyses, les endroits supplémentaires suivants: Cowansville, Bromont, Knowlton et Sutton.

Ceux qui pourraient s'opposer à cette requête devront en aviser la Commission des Transports du Québec dans les 4 jours de la première publication.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Guy Pharaud, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Charles-Henri Veilleux, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mai 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à H & C TYPE ART LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18e jour de juillet 1974 sous le numéro 2536996. Date ce 25e jour de juillet 1974.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que le soussigné Lauréand Bourgie, 508 Dufferin, Valleyfield, demandera à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial pour ajouter à son permis de transport de colis pharmaceutiques, pour les laboratoires de Montréal et retour pour fins d'analyses, les endroits supplémentaires suivants: Cowansville, Bromont, Knowlton et Sutton.

Ceux qui pourraient s'opposer à cette requête devront en aviser la Commission des Transports du Québec dans les 4 jours de la première publication.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Guy Pharaud, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Charles-Henri Veilleux, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que M. Louis Mercure, tireur, rue Notaway, comté Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de tirer les remorques de Blais & Langlois Inc. suivant la clause B de son permis 22317-V, laquelle fait une demande réciprocque de tiré.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la date Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

Delphie Bélanger
Procureur du requérant

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mai 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à H & C TYPE ART LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18e jour de juillet 1974 sous le numéro 2536997. Date ce 25e jour de juillet 1974.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte 0.85 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AIDÉS DOMESTIQUES DEMANDÉS

GOUVERNANTE

Dame de compagnie, pour dame âgée, ville Mont-Royal.

Tél: 733-5841

entre 7 et 9 hres.

2-8-74

APPARTEMENTS À LOUER

CENTREVILLE, 1^{er}, attrayant, métro, piscine, électricité et taxes payées, raisonnable. Tél: 842-5818. J.N.O.

SOUS-LOCATION: Cause départ pour Europe, une spacieuse garçonnère, avec cuisine équipée, salle de bain, grand placard de rangement. Frais peints. Très ensoleillé. Tél.: 288-3456. 8-8-74

1501 JARRY EST, près PAPINEAU 1^{er}, 2^{es}, 3^{es}, modernes, équipées, taxes d'eau payées, "sundeck", garage, meublé ou non, raisonnable. Tél: 725-8757. J.N.O.

APPARTEMENT NEUF, Laval-sur-le-Lac, bord de l'eau 3 magnifiques grandes pièces, foyer, chauffage électrique, électricité et toutes taxes payées, meublé ou non, près gare CN, face club de golf. Après 6 hres. 627-4393. 8-8-74

CENTREVILLE, 1 1/2, attrayant métro, piscine, électricité et taxes payées, raisonnable. Tél: 842-5818. J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ANTIQUITES À VENDRE

GRANDE VENTE D'ANTIQUITES

canadiennes et européennes
25% DE RABAIS
du 3 au 11 août 1974

JEAN CARISSE CANADA LIÉE

Rue 25, 8 miles avant Joliette, St-Jacques de Montcalm.

(514-839-6292)

5-8-74

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél: 276-9067. J.N.O.

ANIMAUX À VENDRE

BOUVIERS DES FLANDRES: 10 semaines, idéal pour la garde et les enfants. 389-8208 ou après 6h. 663-2957. 7-8-74

ARTICLES À VENDRE

EQUIPEMENT DE BUREAU

pour professionnels

- dictaphone mini-cassette Philips
 - dactylo électrique IBM
- Particulier laissant les affaires.
M. Bertrand 353-9579

2-8-74

PIANO: Etabli fait à la main en bois solide avec étai et 2 tiroirs. Outils. Carabine 22. Congélateur 7 pieds cubes. Cuisinière, salle à manger en 7 morceaux. Pare-étincelles et chenets en fer forgé, commode, lit, etc. Tél.: 481-0687 après 6 h. 3-8-74

AUTOS À VENDRE

VOLKSWAGEN: 1968, très bon état, vendrais à \$700. Appelez Lise 273-7497. 5-8-74

CHALET À LOUER

ST-SAUVEUR, Mont Suisse, 500 pieds passé Mont Habitant, 4 chambres à coucher, foyer, tous accessoires électriques. Libre septembre à mai. 1-227-3438. 3-8-74

CHALET À VENDRE

LAC DES ARTISTES: St-Calixte, hivernisé, meublé, terrain 100' x 200' prix: \$6,000, comptant \$2,000. Tél.: 521-6078. 7-8-74

ÉDUCATION

LE CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA

OFFRE D'EMPLOI

Demande sollicitée de professeurs qualifiés pour le poste suivant disponible le 1er septembre, 1974;

École Secondaire André Laurendeau
255 ch. MacArthur
Ottawa, Ontario
Tél: 613-748-8113

Commerce (dactylo, éducation du consommateur, mise en marché)
Mécanique et électricité

Les intéressés sont priés de contacter le directeur de l'école.

2-8-74

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Art: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

FERMES À VENDRE

ST-PHILIPPE DE LAPRAIRIE: Ferme 120 arpents, très bonne terre, belle maison de campagne, quelques bâtiments, secteur intéressant, 10 milles de Montréal Chantal Boulay 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carboneau Courtiers. 2-8-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

BIBLIOTHECAIRE CHEF DE BIBLIOTHEQUE ITINERANTE

Requis par la bibliothèque publique d'Ottawa. Doit posséder un baccalauréat ou une licence d'une université reconnue. Salaire jusqu'à \$15,395 selon expérience et qualifications.

Veuillez adresser votre demande au:

Directeur
Bibliothèque publique
d'Ottawa
120, Metcalfe
Ottawa, K1P 5M2

5-8-74

VOULEZ-VOUS GAGNER plus d'argent? Consultez les Agences Siboulaine Enrg., conseillers en revenus supplémentaires. Tél.: 658-6172. 11-8-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

CA N'A PAS CHANGÉ

Nos conditions de travail sont difficiles, les heures impossibles, il faut une bonne personnalité et une voiture. Le salaire est mauvais. \$150 par semaine pour débiter, pour voir si vous êtes qualifiés, téléphonez à:

M. Braun 342-2519

5-8-74

PREPOSE CREDIT COLLECTION, expérience et compétence requises, avoir beaucoup d'initiative et travailler de façon autonome. Connaissance de la dactylographie, bilingue, Salaire \$6,500. Les personnes intéressées doivent communiquer à Service d'Ambulance Liée 282-3550, entre 9 hres et midi. 3-8-74

LOGEMENTS DEMANDÉS

PRENDRAIS SOUS-LOCATION d'un bel appartement 2 1/2 ou 3 1/2 meublé dans Côte-des-Neiges, près Université de Montréal, du 15 août au 30 septembre. Tél.: 733-3965. 2-8-74

LOGEMENTS À LOUER

MARQUETTE — PARC LAFONTAINE, bachelors, semi-sous-sol, très confortable, entrée privée, poêle et frigidaire neufs, eau chaude, électricité et chauffage compris. Très propre. \$110. Tél.: 849-1966 ou 849-1854. 1-8-74

MAISONS À LOUER

FRANCE: Près Cannes, grande villa, 6 personnes, 3 chambres, chauffage central, jardin tropical 10 minutes plage, références. 2,000 francs par mois, à l'année. Tél.: 489-6789, après 19 heures. 5-8-74

OCCASIONS D'AFFAIRES

COMPAGNIE DE CONSTRUCTION

bien établie
recherche
ADMINISTRATEUR COMPÉTENT pour expansion
Investissement initial: \$9,000.
Tél.: 674-3615
ou 674-1858

5-8-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd.b.p.l. Les lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

A VENDRE, magnifique propriété de campagne, terrain 105 acres, 35 acres boisés, belle maison cachée antique, toutes commodités, chauffage eau chaude et électricité, piscine creusée chauffée, bâtiments, etc. Située à Castel Bar, 2 milles de Danville. Tél.: 819-839-2650 et 819-472-3900. M. Lebel. 7-8-74

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ST-JEAN: Bloc appartement, 6 bachelors de 3 1/2 pièces, tapis mur à mur, meublés, comptant requis: \$10,000, balance par propriétaire à 9 1/2%. Photo M.L.S. Robert Tétrault 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate Courtiers. 2-8-74

ANNONCES CLASSÉES

SERVICE...

IMPECCABLE

ATTENTION...

SOUTENUE

RÉSULTAT...

ASSURÉ

844-3361

Compétence:

Mme Turgeon

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CÔTE-DES-NEIGES

Un oasis de tranquillité à 2 pas de l'Université. Chambre discrète. Belle façade en pierre. Duplex 5 1/2, 6 1/2, pièces agréables. 2 garages. Prix dans la soixantaine. M.L.S. Pierre Cossevin 735-5791 ou 937-6657.

IMMEUBLES WESTGATE

Courtiers

2-8-74

BELOEIL, AVENUE PREVERT, superbe propriété, style ranch, impeccable, construction de 1958, 9 pièces, 4 chambres, foyer, salle à diner, plusieurs extras. Terrain paysagé de 36,625 p.c. avec court de tennis privé. Ouvert aux offres. M.L.S. Ginette Tousignant 467-9362 ou 467-6865. Royal Trust Courtiers. 14-8-74

ST-HUBERT: Luxueux bungalow, quartier résidentiel, près des écoles, terrain de 6,285 p.c. Carré de maison 32' x 32', sous-sol fini, tapis mur à mur inclus, garage. Maison très propre. Demande \$40,000. M.L.S. Faites une offre. Appelez Luc Delorme 678-9415 ou 672-7370. Immeubles Westgate Courtiers. 2-8-74

ST-HUBERT: Superbe bungalow brique, 5 pièces avec garage. Sous-sol fini entièrement avec salle familiale, salle de lavage et plusieurs autres commodités. Faut voir pour apprécier. On demande \$39,500. M.L.S. Appelez Michèle Godbout 678-9415 ou 676-5370. Immeubles Westgate Courtiers. 2-8-74

ST-LAURENT: Situé près gare Côte Vertu, bungalow, 3 chambres à coucher, sous-sol fini, donnant sur parc, belle cour, garage. \$48,900. Louise Hurtubise 334-4703 ou 334-5330. Immeubles Westgate Courtiers. 2-8-74

TRIPLEX, rue Nicolet, près Ontario, 1-7, 4-4, 1 garage. Revenus: \$4,000. Particulier. Prix: \$25,000, comptant: \$6,000. Tél.: 521-6078. 7-8-74

ST-HUBERT: Nouveau district, beau cottage, aluminium et brique, 5 pièces, 3 chambres, chauffage électrique, terrain gazonné et paysagé. Faut voir pour apprécier. Appelez Réal Gendron à 678-9415 ou 678-9535. Immeubles Westgate Courtiers. 2-8-74

ST-BRUNO: Magnifique résidence 10 pièces, foyer, piscine, garage double, terrain 10,000 p.c. paysagé. Situé dans quartier exclusif, idéal pour professionnelle. Directement du propriétaire. Pour renseignements appelez Mme Beiselle entre 19 et 21 hres à 655-9914. Agent immobilier vous abstenir. 3-8-74

CARTIERVILLE: Exclusif. Bungalow seul détaché. 4 chambres à coucher, salle à diner et salon style espagnol, construite avec matériaux de première qualité, sous-sol avec foyer. \$55,000. Louise Hurtubise 334-5330 ou 334-4703. Immeubles Westgate Courtiers. 2-8-74

ST-HILAIRE: "Idéal pour professionnel". Luxueux bungalow 10 pièces, salle à diner, 4 chambres, bureau, salle familiale avec foyer, salle d'attente ou de jeu, 3 toilettes, etc. Prix demandé \$69,500. M.L.S. Irène Roy 467-0285 ou 467-0581. Immeubles Westgate Courtiers. 2-8-74



on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

PROPRIÉTÉS À VENDRE



OUTREMONT

Cottage semi détaché, 7 pièces, 4 chambres, sous-sol complet, salle de séjour avec foyer, salle à manger, pièces spacieuses, finition en chêne, fenêtres aluminium, construction supérieure impeccable, près parc, écoles, université, M.L.S. \$56,000. Jacqueline Nault 353-8770 - 688-3930.

MONTREAL TRUST COURTIER

2-8-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO: Bungalow brique, 48' x 26', hypothèque 6 1/2%, très bonne construction, terrain arboré, plus 14,000 p.c. foyer. R. Langlois 653-7841. Immeubles Carboneau Courtiers. 3-8-74

BELOEIL: Vous serez séduits par ce ravissant cottage idéalement situé face à la rivière Richelieu, 7 grandes pièces, grand garage, avec atelier très grand terrain agréablement paysagé. M.L.S. Appelez Fabienne Boulanger 467-0285 ou 467-1578. Immeubles Westgate Courtiers. 2-8-74

REPENTIGNY: Bungalow 72', pierre brique, 5 1/2, sous-sol fini, tapis cuisine, abri d'auto, patio, terrain 6,000 p.c. Hypothèque 8 3/4%, \$29,500. Tél.: 389-4165. 5-8-74

ANJOU: Luxueux triplex détaché, bâti en 1960, complètement meublé, terrain 50' x 100', cette superbe propriété requiert un professionnel pour l'apprécier. Photo M.L.S. Philippe Demers 254-6083. Immeubles Westgate Courtiers. 2-8-74

ST-BRUNO: Bungalow, secteur paisible et très bien paysagé, 50' x 26', très belle propriété, terrain 12,700 p.c. sous-sol terminé. R. Langlois 653-7841. Immeubles Carboneau Courtiers. 2-8-74

ST-BRUNO: Bungalow 26' x 44', près de tous les services, hypothèque 8 1/4%, 2 salles de bain, piscine 27' x 15'. Très propre et bien décoré. Photo M.L.S. Ne tardez pas pour appeler R. Langlois 653-7841. Immeubles Carboneau Courtiers. 3-8-74

BROSSARD: bungalow 26' x 42', brique et pierre, dans quartier B, très belle construction, grande cuisine avec portes patio, sous-sol fini, très ensoleillé, garage, photo M.L.S. Nicole Gauthier 678-8060 ou 676-0906. Immeubles Carboneau Courtiers. 2-8-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

REPENTIGNY, bord du fleuve, bungalow 2 1/2 pièces, grand vovoir avec foyer, sous-sol fini, grand terrain paysagé, gros arbres, piscine, \$50,000. Comptant: \$8,000. Tél: 581-3606 3-9-74

STE-JULIE: Recherchez-vous un coin tranquille, venez au domaine. Agréable bungalow tout brique, 3 chambres, foyer naturel au sous-sol, chauffage à l'électricité. Demandez Thérèse Bienvenue 653-2496. Immeubles Westgate Courtiers. 2-8-74

ST-ST-BRUNO: Une solide construction 1961. Bungalow 24' x 51' tout brique. Vaste salon avec magnifique foyer, brique romaine, salle à diner attenante, 3 grandes chambres, 1 1/2 salle de bain. Sous-sol semi-fini. Beau terrain boisé 78' x 120' situé dans secteur central près école, transports et centre d'achat. On demande \$48,000. Exclusif. Nicole Tanguay 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate Courtiers. 2-8-74

TERRAINS À VENDRE

TERRAIN BOISE, 36 arpents, St-Ursule, près Louiseville. Tél.: 331-2529. 3-8-74

CANTONS DE L'EST, près Bromont, grands lots boisés, 50 milles de Montréal. Tél.: 845-3339. 2-8-74

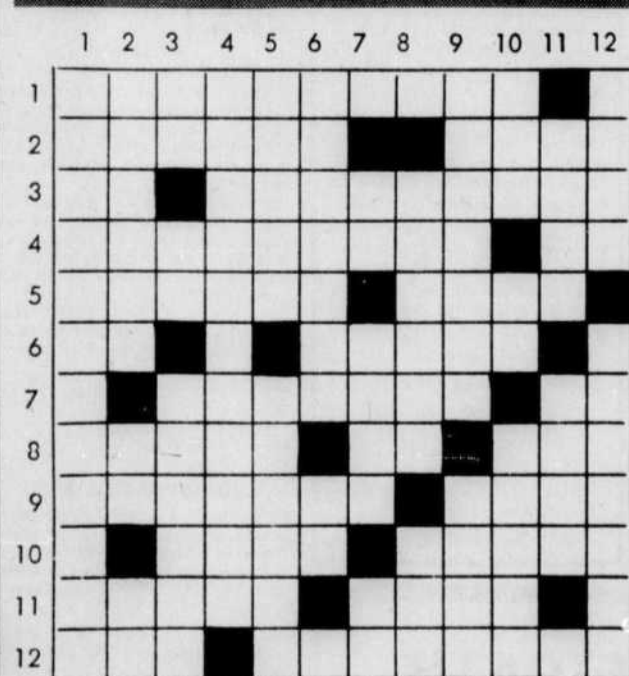
TROUVE

CHAT NOIR BLANC: trouvé Côte-des-Neiges, cherche foyer. Très affectueux, très propre, urgent. Tél.: 738-8956. 2-8-74

LISEZ ET FAITES LIRE

LE DEVOIR

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1-Tout appareil où se produit une électrolyse.
- 2-Fait un rot. — Comm. du Morbihan.
- 3-Sodium — Sentiment conforme à l'honneur, à la probité.
- 4-Machine à égrener le maïs — Or.
- 5-Marquer de raies quelconques. — Pneumatique.
- 6-Usages — Posséder.
- 7-Terme de civilité — Brome.
- 8-Lé — Iridium — Époque.
- 9-Signe d'une dignité, d'une fonction. — Boutique de boucher.
- 10-Grosse moulure ronde à la base d'une colonne — Déchirure des chairs.
- 11-Règle — Plat et uni.
- 12-Transpire — Petite pompe portative dont on se sert pour repousser l'air ou les liquides.

Solution d'hier

1 CASTOR ADAGE
2 OPTIMISTE RU
3 NOEL NARGUES
4 TO MAC PERRS
5 RODRIGUE ALME
6 OULUM ARS E
7 VEULERIE ANS
8 R MONITANTE
9 RANGES REG A
10 SUE NIGERTEA
11 ET ETE CANUT
12 ROUX RAI ETE



AVEC LE PETIT ROBERT...

PAS DE PROBLÈME

Un débrayage procure un repas précuit aux travailleurs de LG-2

Les travailleurs préposés à la préparation des repas et à l'entretien du campement de LG-2, sur le chantier hydro-électrique de la baie James, ont déclenché un arrêt de travail spontané, tôt hier matin. Ce sont les cadres de la société qui les emploie, Crawley et McCracken, qui se sont chargés de la préparation du petit déjeuner. Les sandwiches du repas de midi étant déjà préparés, les travailleurs ont pu entreprendre leur journée normale de travail.

Entre-temps, la Société d'énergie de la baie James prenait des dispositions pour expédier par avion des plats précuits pour le repas du soir. On planifiait en même temps l'évacuation du chantier qui serait devenue inévitable si l'arrêt de travail avait été prolongé.

Cependant, au milieu de la journée, des communications ont été établies entre les dirigeants du Syndicat des opérateurs de machinerie lourde de la FTQ et leurs membres sur le chantier LG-2 d'une part et les

mandataires de la firme Crawley et McCracken et ses employés d'autre part. A la suite d'échange d'informations sur la marche des négociations, les préposés à la préparation des repas et à l'entretien ménager décidaient de reprendre le travail au début de l'après-midi.

Seul le campement principal de LG-2 a été affecté par l'arrêt de travail. Les employés de Crawley et McCracken qui remplissent les mêmes fonctions dans les campements des entrepreneurs oeuvrant pour le compte de la Société de développement de la baie James le long de la route de Matagami-LG-2 ne sont pas impliqués dans ce débrayage.

Les entretiens entre les deux parties ont repris hier après-midi à Montréal en présence d'un conciliateur et des aujourd'hui, deux représentants de la FTQ doivent se rendre sur place pour informer leurs membres des derniers pourparlers à la table de négociations.

aux 4 coins

L'élément 106 obtenu par l'URSS

MOSCOU (AFP) — Les physiciens soviétiques du centre d'études nucléaires de Doubna, près de Moscou, pensent avoir obtenu l'élément 106 du tableau de Mendelèev, annonce l'agence Tass. C'est en bombardant des noyaux d'atomes de plomb par des particules accélérées, lourdes, c'est-à-dire des ions de chrome 54, que ces spécialistes ont constaté la formation de noyaux dont, souligne l'agence Tass, la désintégration se déroule en moins d'un centième de seconde. Le phénomène ainsi produit pourrait résulter de la désintégration radioactive d'un nouvel élément, l'élément 106.

Le Canada s'enrichit de grues

FORT SMITH (PC) — L'espèce menacée des grues hautes a connu une bonne année avec la naissance de neuf oisillons, portant ainsi son total à 74, dont 22 sont en captivité. Les neuf nouveaux oiseaux sont nés au Canada. Le biologiste Ernie Kuyt, du Service canadien de la faune, a expliqué que seulement deux grues hautes sont nées l'an dernier et qu'une d'entre elles n'a pas survécu. Les nouveaux nés sont issus de 14 nids installés à une quarantaine de milles à l'est de Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest), non loin de la frontière de l'Alberta.

Mgr Marty se blesse en auto

SAINT-LOUR (AFP) — Mgr Marty, archevêque de Paris, a été victime hier matin d'un accident de la route, dans la commune de Lesternes, près de Clermont-Ferrand. Pour une raison inconnue, la voiture que conduisait Mgr Marty a brusquement quitté la route. L'archevêque, qui était seul, a été assez grièvement blessé. Il a été transporté à l'hôpital.

Les crimes se succèdent dans le métro de New York

NEW YORK (AFP) — Le métro de New York, déjà peu avenant, a pris hier un peu plus l'allure d'une forteresse à la suite d'une nouvelle flambée de crimes. Samedi dernier, quatre jeunes garçons ont abattu un voyageur pour le voler en vain car l'homme n'avait pas d'argent sur lui. Les témoins, pourtant suppliés par la femme de la victime, ont refusé leur aide et ont quitté les lieux du drame.

La municipalité a donc décidé qu'entre vingt heures et quatre heures le matin, les cinq derniers wagons de chaque rame seraient fermés. La surveillance policière doit en place depuis plusieurs années pourrait ainsi s'exercer avec plus d'efficacité sur la moitié du train restant accessible aux usagers. Cette mesure n'a pas empêché qu'à l'heure d'affluence, une étudiante soit violée sur un quai d'une station de Brooklyn hier matin et qu'un homme soit violemment agressé pour quelques dollars.

La criminalité, qui avait semblé stagner et même régresser à New York, a de nouveau progressé spectaculairement pendant les six premiers mois de cette année. Une étude vient d'autre part d'établir que trois mille plaintes pour viol avaient été déposées en 1973 à New York. Or, les spécialistes estiment que seuls environ dix pour cent des cas sont déclarés. L'année dernière, selon la police, des cas extrêmes ont été rapportés. Parmi les personnes ayant subi des violences à caractère sexuel figurent une femme de 87 ans et un bébé de deux mois.

Paul VI reprend ses audiences

CASTELGANDOLFO (AFP) — Paul VI est apparu en bonne santé aux 5,000 fidèles qui participaient hier à l'audience générale à Castelgandolfo. Le pape s'est montré détendu, reposé, en bonne forme, et il a surmonté l'"obstacle" des quelques marches de l'estrade sur laquelle est placé son fauteuil, sans difficulté apparente, bien qu'avec l'attention que nécessite son arthrose du genou. Confirmant lui-même que son état de santé est satisfaisant, le souverain pontife a repris hier les audiences privées. Le médecin de Paul VI, le professeur Mario Fontana, se rend quotidiennement à Castelgandolfo pour une visite de contrôle à son illustre patient. C'est seulement pendant les premiers jours du séjour de Paul VI dans sa résidence d'été que le professeur Fontana est revenu deux fois par jour (et un jour même trois fois), accompagné d'un collègue. Selon ce qu'on affirme au Vatican, le médecin voulait procéder à une série d'analyses afin de vérifier exactement la nature de l'arthrose dont le pape souffre, particulièrement dans les os du bassin et des jambes. Ce sont ces analyses qui sont sans doute à l'origine des rumeurs sur des causes cancéreuses possibles de l'arthrose du pape diffusées par des organes de presse. Ces rumeurs, d'ailleurs, sont catégoriquement démenties par le professeur Federico Alessandrini, porte-parole du Saint-Siège.

En quête du trésor d'Attila

Don Sweet a le meilleur sur Organ

Don Sweet a réussi un placement de 34 verges moins de trois minutes avant la fin de la rencontre, malgré une mau-

vaie remise de ballon de la part du joueur de centre, et les Alouettes de Montréal ont triomphé des Rough Riders

d'Ottawa 20-17, hier soir, devant 16.732 spectateurs à l'Autostade.

Le vétéran Marv Luster a intercépé, à la ligne des 52 verges des Alouettes, une passe du quart-arrière Rick Cassata à l'intention de Rhôme

Nixon avant que Jimmy Jones n'atteigne le receveur Johnny Rodgers avec un tir de 23 verges.

Hugh Oldham a capté une passe de neuf verges de Jerry Keeling pour marquer l'unique touché des Rough Riders au deuxième engagement. Keeling a cédé sa place à Cassata pour la seconde demie.

Gerry Organ a complété le pointage des Riders avec un simple, un converti et des placements de 34, 31 et 28 verges.

Evanshen jouera avec les Tiger Cats

HAMILTON (d'après CP) — Le receveur de passes Terry Evanshen, congédié par les Alouettes de Montréal à la veille de leur match initial du calendrier régulier de la ligue Canadienne de football la semaine dernière, a signé hier un contrat à long terme avec les Tiger-Cats de Hamilton.

"Je serai à Hamilton demain et j'ai bien hâte d'être là", a dit Evanshen de son domicile montréalais hier, au cours d'une conversation téléphonique.

"J'ai signé un contrat à long terme avec une équipe pour qui j'ai toujours eu beaucoup d'admiration, et je suis très heureux

d'avoir mis fin à une période plutôt déprimante dans un uniforme montréalais".

En neuf saisons avec les Alouettes et les Stampedeers de Calgary, Evanshen a capté un total de 466 passes pour 62 touchés et 7.608 verges. Il fut choisi le joueur canadien par excellence de la LCF en 1967 et 1971. Agé de 30 ans, il croit pouvoir jouer au football durant encore six saisons.

"Et je veux recommencer à attraper des passes après avoir été ignoré à peu près complètement comme receveur à Montréal l'an dernier, ainsi qu'au cours des matches avant-saison cette année. Je savais

que je pouvais en attraper, mais je ne voyais jamais le ballon. C'était une situation négative et fort déprimante".

LES ORGANISATEURS des Championnats du monde de cyclisme 1974 ont eu une surprise, hier dans la métropole, lorsqu'une équipe d'Argentine s'est amenée à Dorval sans aucun avertissement. Maurice Brisebois, président du comité organisateur, s'y est alors rendu à la hâte afin d'accueillir les 23 cyclistes argentins. Quelque 900 athlètes professionnels et amateurs, représentant 51 pays, participeront aux championnats qui auront lieu du 14

au 25 août, tant à l'Université de Montréal que sur les flancs du Mont-Royal.

SIX coureurs ont amélioré la barrière des quatre minutes au mille hier lors du tournoi d'athlétisme "Martin Luther King". Le Norvégien Ainner Kunt Kvalheim a triomphé en 3:56,2 suivi des Américains Marti Liquori et Dick Burekle en 3:56,6 et 3:57,8 respectivement. Par ailleurs, Thelma Wright, de Vancouver, a triomphé dans les 1.500 mètres en 4:14,5, et Ken Elmer, de la C-B, a remporté la finale B des 1.500 mètres en 3:47,5.

Blair et Jorgensen, artisans de deux victoires

CHICAGO (d'après AP) — Après une courte éclipse au cours de laquelle ils ont perdu du terrain au profit des meneurs de la section Est de la ligue Nationale, les Expos de Montréal sont revenus au plus fort de la lutte en l'emportant à deux reprises aux comptes de 7-4 et 4-0, hier après-midi, contre les Cubs de Chicago.

Dennis Blair, 6-3, et John Montague ont uni leurs efforts durant le deuxième match afin de tenir l'offensive des Cubs en échec, cependant que Ken

Singleton et Ron Fairly leur procuraient les points nécessaires en obtenant chacun un circuit.

La première partie a en outre été marquée par la solide performance de Mike Jorgensen qui, auteur de deux doubles, a produit cinq points. Depuis que le gérant Gene Mauch l'utilise de façon régulière, Jorgensen ne cesse d'affirmer le talent que la direction croyait avoir décelé chez lui alors qu'elle l'obtenait des Mets de New York en com-

pagnie de Singleton et Tim Lincecum en échange de Rusty Staub.

La lanceur perdant Bill Bonham a également accompli un exploit assez inusité alors qu'il a retiré quatre frappeurs sur des prises au cours de la deuxième manche. Une balle passée au dépit du receveur Rick Steimasek avait en effet permis à Mike Torrez de se rendre au ler-but bien qu'il ait fendu l'air à trois reprises.

Encore une fois, Dennis Blair a lancé magnifiquement, limitant les Cubs de deux coups

sûrs, soit un simple de Don Kessinger à la 1ère manche, et un autre simple de George Mitterwald à la 8e reprise précédé d'un but sur balles à Steve Swisher.

Montague a pris la relève de Blair après que celui-ci eut cédé un but sur balles à la 9e manche. Montague a aussitôt retiré les trois frappeurs suivants. Après le simple de Kessinger, Blair a retiré dans l'ordre 14 frappeurs avant d'accorder un but sur balles à Carmen Fanzone à la 5e manche. Blair a réussi quatre retraits sur des prises, forçant les Cubs, défaits à leurs six derniers matches, à frapper des ballons et des roulants.

Enfin dans le premier match, deux erreurs du troisième-but Bill Madlock ont permis aux Expos de marquer cinq points non mérités, tous produits par Jorgensen. Chuck Taylor, en relève de Mike Torrez à la 4e manche, a été crédité de la victoire.

Trois ex-joueurs de la LNH récidiveront contre l'URSS

TORONTO (d'après CP) — Trois joueurs qui ont aidé le Canada à vaincre l'équipe de l'URSS, lors de la célèbre série hors-concours de hockey en 1972, récidiveront en septembre prochain, à l'occasion d'une autre série du même genre.

Mais alors qu'ils étaient membres d'équipes de la ligue Nationale, le trio évolue maintenant dans l'Association Mondiale, qui a été chargée de former l'équipe canadienne dont la composition a été dévoilée, hier à Toronto à l'occasion d'une conférence de presse.

Les trois "vétérans" sont les anciens joueurs Frank Mahovlich et Paul Henderson, tous deux des Toros de Toronto, et le défenseur Pat Stapleton, joueur-instructeur des Cougars de Chicago. En 1972, ils s'alignaient respectivement pour le Canada de Montréal, les Maple Leafs de Toronto et les Black Hawks de Chicago.

C'est Stapleton qui a animé la

réunion d'hier et il a déclaré, en parlant des autres joueurs sélectionnés, qu'ils étaient tous à la croisée des chemins.

"Ces gars-là ont quelque chose à prouver, parce que pour une raison quelconque, aucun d'eux n'a été choisi par les sélectionneurs de la LNH en 1972", a déclaré l'ancien joueur-étoile des Hawks.

Agé de 35 ans et membre de l'équipe canadienne qui a vaincu les Soviétiques 4-3-1 en huit matches mémorables, Stapleton a dit qu'il avait certaines réserves à jouer de nouveau cette année, parce qu'il croyait que son premier devoir était de s'occuper de sa propre équipe. "Mais les propriétaires de l'AMH étaient d'avis que la ligue devait être fortement représentée à l'occasion de cette série."

Noms connus

L'équipe Canada-AMH commencera son entraînement



Frank Mahovlich, à g., et Paul Henderson étaient manifestement de bonne humeur hier à Toronto où l'on y annonçait la formation de l'AMH qui affrontera l'URSS. On se souviendra qu'il y a deux ans, Mahovlich avait été traumatisé par la série opposant la LNH à l'Union soviétique, cependant que Henderson avait été le "héros" de l'équipe en enfilant trois buts vainqueurs, dont le dernier à 32 secondes de la fin. (Téléphoto CP)

Egalité au golf junior

GRAND'MERE (PC) — Trois golfeurs partageaient le 1er rang hier, après la première ronde du championnat québécois de golf junior.

Il s'agit de Jean-François St-Germain, de Laval, Claude Boisvert, de Terrebonne, et Newton Walpert, de Montréal, avec des 73, un au-dessus de la normale.

Serge Thivierge, d'Alma, et Gilles Laroche, de Sorel, suivaient avec des 74, précédant Gordon Reid d'Ottawa, Bill Hanna, de Shawinigan, et Yves Tremblay, de Sorel, avec des 75.

LES ARGOS de Toronto ont décidé de recourir à la justice afin de conserver les services de Cleo House, qui aurait signé un contrat d'un an avec les Storms de Portland, de l'AMF. Portland est également prêt à aller devant les tribunaux, mais la direction des Argos, de la LCF,

espère régler le différend autrement.

LES ROYALS de Kansas City ont embauché hier Orlando Cepeda, dont la moyenne à vie est de .298, y compris 378 circuits dans les majeures. Cepeda évoluait au Mexique cette année, après avoir été congédié par les Red Sox de Boston en mars. En dépit d'une blessure à un genou, Cepeda a affiché une moyenne de 2.89 comme frappeur désigné des Red Sox l'an dernier.

RON LAFLORE, sorti de prison en juin dernier, a rejoint les Tigers de Detroit hier et affrontera les Brewers de Milwaukee ce soir au champ centre, à la place de Mickey Stanley, victime d'une fracture à la main droite. LaFlore, 22 ans, a commencé à jouer au baseball en prison à la suite d'un vol à main armée.

Préparation

"Cette équipe ne semble peut-être pas aussi puissante sur papier que celle de 1972, a admis Stapleton. Mais elle possédait un atout que l'autre n'avait pas: elle sera prête à affronter les Soviétiques."

Il a précisé que les responsables attacheront une attention toute particulière à la préparation psychologique des joueurs. Tous les matches seront télévisés et radiodiffusés, tant en français qu'en anglais. Jacques Moreau et Pierre Proulx, du réseau TVA, seront les commentateurs à la télévision française, tandis que CBC et CTV alterneront pour la couverture anglaise. Don Chevrier, Howie Meeker et Johnny Esaw seront les commentateurs.

CBC a obtenu les droits radiophoniques des huit matches, en plus des trois rencontres amicales que l'équipe canadienne disputera en Europe à l'occasion de sa visite, soit à Helsinki (Finlande) le 27 septembre, à Gothenburg (Suède) le 29, et à Prague (Tchécoslovaquie) le 8 octobre. Les droits radiophoniques en français n'ont pas encore été accordés.

baseball

Ligue Nationale

Mardi

Montréal 4, Chicago 3 (10m).
Pittsburgh 6-3, New York 0-4.
San Francisco 6, Atlanta 3.
St-Louis 4, Philadelphie 3.
Houston 8, Cincinnati 4.
Los Angeles 8, San Diego 0.

Hier

Montréal 7-4, Chicago 4-0.
Pittsburgh 8, New York 3.
Atlanta 9, San Francisco 0.
Houston 3, Cincinnati 0.
St-Louis 9, Philadelphie 8.
Los Angeles 4, San Diego 0.

Aujourd'hui

Montréal, McAnally (6-12) à Philadelphie, Twitchell (5-3), 19h35.
Chicago, Stone (3-3) et LaRochette (1-3) à New York, Apodaca (3-5) et Sadecki (4-4), 2, 17h35.

St-Louis, McGlothen (12-7) à Pittsburgh, Brett (12-7), 19h35.
San Diego, Spillner (5-6) à Los Angeles, Downing (3-5) ou Zahn (1-1), 22h30.
Cincinnati, C. Carroll (5-3) à San Francisco, Caldwell (9-3), 22h30.

Ligue Américaine

Mardi

Milwaukee 3-4, New York 2-0.
Detroit 7, Boston 5.
Cleveland 8, Baltimore 6.
Minneapolis 7, Kansas City 3.
Chicago 3, Californie 2.
Oakland 11, Texas 3.

Hier

Kansas City 3, Minnesota 2.
Texas 7, Oakland 6.
Baltimore 7, Cleveland 4.
Boston 5, Detroit 4.
New York 4, Milwaukee 3.
Chicago à Californie.

Aujourd'hui

Détroit, Walker (4-2) à Milwaukee, Slaton (8-11), 20h30.
New York, Pagan (1-2) à Cleveland, J. Perry (10-8), 20h30.
Baltimore, Garland (3-4) à Boston, Lee (11-9), 20h30.
Texas, Brown (8-8) à Kansas City, Dal Canton (5-4), 20h30.
Californie, Figueroa (1-2) à Minnesota, Corbin (6-3), 20h30.
Oakland, Holtzman (11-1) à Chicago, Bahnsen (8-12), 21h.

Les meneurs

(matches d'hier non compris)

	ab	cs	moy.
Carew, Min.	396	148	.374
Hargrove, Tex.	250	84	.336
Orta, Chi.	292	95	.325
Ystrzmski, Bos.	334	108	.323
Maddox, N.Y.	242	78	.322
Randle, Tex.	315	101	.321
R. Jackson, Oak.	320	100	.313
McRae, K.C.	324	100	.309
Petrocelli, Bos.	289	99	.307
Braun, Min.	307	94	.306

Circuits

D. Allen, Chicago, 26; Mayberry, Kansas City, et R. Jackson, Oakland, 19; Briggs, Milwaukee et Burroughs, Texas, 17 chacun.

Points produits

Burroughs, Texas, 77; D. Allen, Chicago, 71; Bando, Oakland, 66; Rudi, Oakland, 64; Darwin, Minnesota, 63.

Lanceurs (10 décisions)

G. Perry, Cleveland, 15-4, 789; Fingers, Oakland, 7-3, 700; Tiant, Boston, 15-7, 682; Cuellar, Baltimore et Hiller, Detroit, 13-7, 650.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	53	50	.515	—
ST-LOUIS	53	50	.515	—
PITTSBURGH	50	54	.481	3 1/2
MONTRÉAL	49	53	.480	3 1/2
NEW YORK	45	56	.446	7
CHICAGO	42	59	.416	10

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	67	37	.644	—
CINCINNATI	63	43	.594	5
HOUSTON	55	50	.524	12 1/2
ATLANTA	54	51	.514	13 1/2
SAN FRANCISCO	48	58	.453	20
SAN DIEGO	44	62	.415	24

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	55	47	.539	—
CLEVELAND	52	49	.515	2 1/2
BALTIMORE	50	50	.510	3
MILWAUKEE	51	52	.495	4 1/2
NEW YORK	51	52	.495	4 1/2
DETROIT	49	53	.480	6

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	61	43	.587	—
CHICAGO	51	50	.505	8 1/2
KANSAS CITY	51	50	.505	8 1/2
TEXAS	53	52	.505	8 1/2
MINNESOTA	50	54	.481	11
CALIFORNIE	40	64	.385	21

football

Ligue Canadienne

Mardi

Hamilton 29, Toronto 22.
Hier soir
Montréal 20, Ottawa 17.
Colombie-Britannique à Winnipeg.
Saskatchewan à Calgary.

Ligue Mondiale

Hier soir

New York 24, Jacksonville 16.
Birmingham 22, Detroit 18.
Houston 7, Floride 6.
Philadelphie à Portland.
Ce soir
Californie-Sud à Memphis.

Ligue Nationale

(matches hors-concours)

Démar
N.-Angleterre à Washington.
Green Bay à Buffalo.
Cleveland à Los Angeles.

Samedi

Chicago à St-Louis.
Miami à Cincinnati.
Giants de N.Y. à Houston.
Pittsburgh à N.-Orléans.
Jets de N.Y. à Denver.
Dallas à Oakland.
San Francisco à San Diego.

LIGUE CANADIENNE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	2	2	0	0	40	29	4
TORONTO	2	1	1	0	41	32	2
HAMILTON	2	1	1	0	41	42	2
OTTAWA	2	0	2	0	20	39	0
EDMONTON	1	0	1	0	31	7	2
COLOMBIE-BR.	1	1	0	0	23	20	2
WINNIPEG	0	0	0	0	0	0	0
CALGARY	1	0	1	0	20	23	0
SASKATCHEWAN	1	0	1	0	7	31	0

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES

LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$3.00

ÉTATS-UNIS \$4.00

À CES TARIFS, AJOUTER \$1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à JOURNAL LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ou par porteur. Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant semaines à l'adresse mentionnée ci-contre.

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus pour un abonnement-vacances de semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus pour un abonnement-vacances de semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom:

Adresse actuelle:

Adresse de vacances:

Période du au inclusivement

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.

2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Robin, C.A.
Jean Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wagdy Boulos, C.A.

4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS

comptables agréés
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115 861-5741
Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6 681-7231

320 est, rue St-Germain, Rimouski 724-4136

108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 563-8663

324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541

233, Chemin Montréal, Ottawa 745-1515

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylograph Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic

ci-devant
Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND

Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

l'immobilier

Un marché au ralenti

par Michel Nadeau

La hausse spectaculaire du prix des maisons, l'ascension régulière des taux d'intérêt hypothécaire et le léger ralentissement dans le rythme de production de l'industrie de la construction ont asséné un solide coup au marché immobilier qui se caractérise depuis deux mois par une stabilisation générale à travers tout le pays.

La Compagnie d'assurance hypothécaires du Canada — le principal assureur de prêts de type conventionnel — rapporte dans son dernier bulletin que sur 34 régions, au moins 23 connaissent une certaine stabilité ou la baisse dans les prix demandés.

A Montréal, les sources de fonds hypothécaires demeurent très limitées et insuffisantes ce qui contribue à ralentir la demande sur une moyenne période. Les prix déclinent légèrement et le marché se montre lent, selon la CAHC. Dans les villes de Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke, la situation se présente de façon à peu près identique si ce n'est que les prix glissent plutôt vers le haut.

Lundi, le président de la Chambre d'Immeuble de Toronto, M. Maurice W. Park a déclaré que les ventes de maisons ont atteint en juillet leur niveau le plus bas de l'année. Le nombre de résidences vendues est tombé de 1,532 en juillet 1973 à 1,319 au cours du mois dernier.

La politique monétaire du gouvernement fédéral qui tolère des taux d'intérêt entre 11 et 12% serait le grand responsable de cet état de chose, selon M. Park.

Dans le but d'essouffler la demande, les institutions prêteuses ont réduit la proportion des montants accordés par rapport au prix d'achat de la maison. On accepte ainsi de contribuer au financement d'environ 70% du coût de la propriété résidentielle.

Dans le cas des banques, cette attitude s'est traduite durant la seconde quinzaine de juillet par une maigre augmentation de \$42 millions du volume total des créances hypothécaires qui s'élève maintenant à près de \$5.4 milliards.

Les appartements se font rares

En dépit d'une baisse de 33%, le taux de logements vacants dans la métropole se maintient toujours au-dessus de la moyenne nationale qui se situait à 2.4% le mois dernier par rapport à 3.3% en juin 1973.

Le pourcentage d'appartement à louer, à Montréal, a ainsi diminué de 3.9 à 2.6 alors qu'à Québec, l'indice des logements inoccupés passait de 5.5% à 4.3% selon un communiqué de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

On considère qu'un taux inférieur à 3% donne le leadership du marché aux propriétaires qui, profitant de la faiblesse de l'offre, peuvent réclamer des loyers plus élevés.

La pénurie de logements frappe particulièrement les villes de Vancouver (0.3%), St. John's T.-N. (0.4%), Victoria (0.5%) et Toronto (0.9%). A Sudbury, les locataires ont la partie facile puisque près de 10% des logements sont à louer.

L'avenir des maisons mobiles

Les maisons mobiles pourraient constituer une solution réaliste aux graves problèmes de logement que connaît actuellement l'Ontario. Un rapport préparé par le ministère de l'Habitation de cette province souligne les différents aspects d'une multiplication des maisons mobiles.

Au Québec, on prévoit qu'une maison unifamiliale sur deux construite en 1975 sera une maison mobile. L'an dernier les 23 manufacturiers québécois ont fabriqué 7,562 maisons mobiles qui sont utilisées particulièrement dans les régions excentriques de la province telles l'Abitibi, la Côte Nord et la Gaspésie où les coûts de construction demeurent très élevés.

Le Québec produit actuellement plus du tiers des maisons mobiles usinées au Canada.

Une nouvelle publication

La maison Armand Des Rosiers a publié dernièrement le premier numéro d'un bulletin d'information périodique sur l'industrie immobilière.

Cette publication aborde le thème de l'inflation et l'immobilier: on y décrit les facteurs affectant différents types de placement (or, actions, obligations, immobilier...) et la tendance future des coûts en immobilier.

La présentation est soignée et l'exposé des faits se déroule de façon claire.

Toutefois, un tel bulletin pourrait gagner en crédibilité en se montrant plus critique à l'égard des problèmes étudiés.

Comme ce type de bulletin est unique dans le secteur immobilier, en langue française du moins, on peut s'attendre à une analyse plus complète des choix et des coûts liés à l'investissement immobilier.

Un prochain numéro pourrait se pencher, par exemple, sur les problèmes auxquels fait face le petit épargnant désireux d'acquiescer un immeuble. Il faudrait voir l'influence de la fiscalité sur les revenus immobiliers, la croissance des impôts municipaux, la hausse des coûts d'entretien, de gestion et de conciergerie, la baisse de qualité dans les matériaux utilisés dans les nouvelles maisons etc.

Baisse du prix des matériaux

Pour la première fois depuis plusieurs mois, l'indice des prix des matériaux a baissé au Québec tombant à 138.3 au mois de juin dernier par rapport à 139.3 en mai. Comparativement à juin 1973, il est à la hausse de 7.9%. L'indice des matériaux entre pour 65.4% dans l'évaluation de l'indice général des prix de la construction résidentielle qui a également diminué dans une proportion de 0.5% en juin dernier. Le coût de la main-d'œuvre — qui compte pour 34.6% de l'indice d'ensemble — n'a pas bougé et demeure à 131.5.

Dofasco hausse le prix de son acier

(CP — Le Devoir) — La société Dominion Foundries and Steel (Dofasco) va procéder à un réajustement à la hausse de ses plaques d'acier laminées à chaud: celles-ci passeront de 177 à 194 dollars la tonne, soit une avance de 9½%. Par la même occasion, la compagnie a annoncé hier que l'acier traité au silicium atteindrait les \$150 la tonne: cette variété d'acier sert principalement dans la fabrication des appareils électro-ménagers.

La société Dofasco, seul fabricant canadien d'acier traité au silicium, a précisé que son prix affiché sera inférieur aux prix des aciéries américaines qui vendent sur le marché domestique. La hausse projetée de 13%

s'inscrit dans une série de réajustements de prix qui visent, selon M. Ross Craig, vice-président finances, à rattraper la montée vertigineuse des coûts de production des fabricants canadiens d'acier.

Selon la compagnie, la tonne d'acier se vendra \$196, soit un saut de \$17 sur le plafond précédent: ce nouveau seuil de prix est cependant avantageusement comparable avec les prix négociés sur le marché américain, \$254 la tonne. Malgré le fait que le gouvernement fédéral ait décrété une enquête sur la hausse des prix de l'industrie le 22 mai dernier, la Dofasco entend réajuster l'ensemble de sa grille de prix afin de faire face à la hausse de ses coûts de pro-

duction qui a atteint 57% en un seul semestre au niveau de son approvisionnement en charbon.

Ainsi, dans les milieux de l'acier à Hamilton on parle d'une augmentation imminente du prix de la tôle de fer blanc (+15%) et de l'acier laminé à froid (+8%). Cette nouvelle poussée des prix de l'acier au Canada ne risque pas de ralentir la demande des utilisateurs selon un porte-parole de Dofasco puisque les carnets de commande ne laissent voir aucun essoufflement de la demande pour les prochains six mois.

Rappelons que la Dofasco a montré des bénéfices nets de \$33.4 millions au cours du dernier semestre en regard de \$25.7

millions pour la période correspondante de 1973. Le bénéfice par action a d'ailleurs fait un saut de \$1.61 à 2.09.

L'enquête fédérale sur la hausse des prix de l'acier au Canada touchait les sociétés Steel of Canada et Algoma Steel Corp qui avaient augmenté préce-

demment le prix de leur produit: la décision de la Dofasco de suivre la voie de ses proches concurrents amènera certainement les fonctionnaires du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce à "examiner" attentivement les livres de la compagnie.

faits et projets

Ford-Allemagne

Ford-Werke, l'un des quatre principaux constructeurs automobiles d'Allemagne de l'Ouest, a annoncé une baisse des ventes de 36 pour cent pour la première moitié de l'année, par rapport à la même période de 1973.

M. Franz Bohr, membre de la direction de Cologne, a déclaré à une conférence de presse, que 274,000 véhicules avaient été vendus de janvier à juillet, contre 428,000 pendant la même période l'an dernier.

Commerce de gros

Les ventes des marchands en gros durant le mois de mai ont représenté une valeur de \$4.351 milliards, une hausse de 38.8 p.c. par rapport au même mois l'an dernier, annonce mercredi Statistique Canada.

Les plus fortes hausses sont les suivantes: véhicules automobiles, 47.8 p.c.; biens industriels, 54.5 p.c.; produits en fer et en acier, 62 p.c.; papier-journal, pâtes et papiers, 47.6 p.c.

Bénéfices nets des entreprises américaines

Les bénéfices nets des entreprises américaines ont progressé en moyenne de 28 p.c. au second trimestre 1974 par rapport à la période correspondante de 1973, indiquent des statistiques préliminaires publiées par la First National City Bank.

La banque new yorkaise fonde son estimation sur les résultats déjà publiés par plus de 900 grandes et moyennes entreprises. La City Bank note que la hausse a été particulière-

ment bonne dans le secteur manufacturier (plus 34 p.c.) et d'une façon plus particulière pour les industries pétrolière, sidérurgique et des métaux non-ferreux.

Ces statistiques ne sont cependant que préliminaires. Elles ne comprennent pas notamment les résultats des constructeurs automobiles et de plusieurs grandes compagnies pétrolières. Pour le 1er trimestre 1974, la hausse de bénéfices des mêmes compagnies recensées par la City Bank n'avait été que de 23 p.c.

Ciba-Geigy

Ciba-Geigy annonce son intention de prendre entièrement le contrôle de la compagnie Airwick-Industries, dont elle détient actuellement 95 pour cent des actions, grâce au rachat du reste de celles-ci au prix unitaire de 12.50 dollars. Airwick fusionnera alors avec une nouvelle filiale de Ciba-Geigy, la date de la fusion étant fixée d'ici la fin du mois de septembre.

Brinco

La société Brinco Ltd a annoncé hier qu'elle avait commandé une étude de rentabilité d'un éventuel établissement d'une usine de ciment à Port-au-Port, à Terre-Neuve. L'étude sera entreprise par le groupe Reid, Crowther, Bandy International Ltd, de Toronto.

L'usine dont on envisage l'établissement, aurait une capacité de production de l'ordre d'un million de tonnes par année.

Le travail commandé est relatif à la construction même de l'usine, à la construction d'un port et à la prospection d'une variété de minerais utilisée dans la production de ciment.

Chantiers maritimes

La nationalisation en G-B n'affectera pas la Vickers

L'annonce hier par le gouvernement travailliste de M. Harold Wilson de nationaliser les 13 grands chantiers maritimes du pays n'aura aucune retombée néfaste sur la société Canadian Vickers, contrôlée majoritairement par sa parente anglaise, la Vickers of England.

Selon M. A. Sankoff, vice-président exécutif et directeur général de la Canadian Vickers, le gouvernement britannique projette de nationaliser une seule des quelque 20 filiales du groupe Vickers of England, celle qui opère un chantier maritime en Grande-Bretagne.

Depuis 1946, la société Vickers of England, qui détient 54% des actions ordinaires de la Canadian Vickers, a fortement diversifié ses investissements industriels au point que le groupe est présent dans les secteurs de l'avionnerie de l'imprimerie voire du para-médical.

Assurance-vie: hausse du volume, baisse des profits

La publication des rapports financiers semestriels des différentes compagnies d'assurance-vie se poursuit et déjà certaines tendances apparaissent au sein de cette industrie.

On remarque d'abord une augmentation substantielle du volume des primes souscrites et des nouvelles souscriptions d'assurance-vie collective en particulier.

Ce volume d'affaires élevé ne semble pas engendrer de nouvelles sources au niveau de l'actif qui n'augmente souvent que modestement. De plus, le coût élevé des versements aux assurés et la croissance des frais d'exploitation amènent une diminution au niveau de la rentabilité. Ainsi, la compagnie torontoise Crown Life a vu son gain de l'an dernier de \$3.8 millions se changer en perte de \$2.7 millions.

Les revenus de lancement n'ont augmenté que dans des proportions très normales variant entre 7 et 14%.

Les ventes canadiennes d'assurance-vie collective ont augmenté de 184% pour la Great West, une compagnie de Winnipeg. Le revenu de primes a atteint \$212 millions soit 16% de plus que l'an dernier.

La Mutuelle du Canada signale que les sommes versées

aux assurés se sont accrues de \$7.7 millions durant ce premier trimestre et que les dividendes ajoutés à la provision pour dividendes futurs se sont chiffrés à \$18.2 millions par rapport à \$16.5 millions en 1973.

Pour la Crown Life, les pres-

tations versées indiquent une augmentation de 37.5% tandis que les revenus n'ont augmenté que de 28.9%. L'actif de la compagnie a été porté à \$1.09 milliard marquant une hausse de 5.0% eu égard à la première moitié de 1973.

Chute des transactions à la Bourse de Montréal

Les premiers chiffres publiés hier par la Bourse de Montréal révèlent que la valeur totale des transactions pour le mois de juillet se chiffre à \$100.8 millions, ce qui représente une baisse de 7.5 p.c. par rapport aux 109.0 millions en juin et une baisse de 35.6 p.c. par rapport aux \$156.5 millions en juillet 1973. Au cours des sept premiers mois de 1974, la valeur totale des transactions a été de \$1.08 milliard, soit une baisse de 16.3 p.c. par rapport à \$1.29 milliard au cours de la même

période en 1973. Le volume des actions négociées en juillet est de 13.9 millions, soit une baisse de 1.4 p.c. comparativement aux 14.1 millions d'actions en juin et une baisse de 39.6 p.c. comparativement aux 23.0 millions d'actions en juillet 1973. Le volume d'actions négociées ce mois-ci, est le plus bas enregistré depuis 1970. Depuis le début de l'année 1974, 156.5 millions d'actions ont été négociées, ce qui représente une baisse de 17.3 p.c. par rapport aux 189.3 millions d'actions

négociées au cours de la même période l'année dernière.

Le volume quotidien moyen en juillet est de 630 mille actions pour une valeur moyenne de \$4.6 millions comparativement aux 739 mille actions négociées pour une valeur de \$5.7 million en juin.

Le cours moyen d'une industrielle est passé de \$17.22 en juin à \$16.38 en juillet, tandis que celui d'une mine est passé de \$0.63 en juin à \$0.90 en juillet.

\$250 millions à 9¼%

OTTAWA (PC) — Une nouvelle émission d'une valeur totale de \$250 millions d'obligations du gouvernement, au taux d'intérêt de 9¼% a été offerte récemment sur le marché, à la valeur nominale. Ces obligations rapporteront 9.25 pour cent par année durant 29 mois et demi; elles doivent arriver à échéance le 1er février 1977.

Ces nouvelles obligations ne

sont pas encaissables, mais pourront être échangées le ou après le 1er novembre 1976 pour des obligations émises au taux d'intérêt également de 9¼%, mais arrivant à échéance le 1er février 1982.

Tel qu'annoncé par le ministère des Finances vendredi, la Banque du Canada a accepté d'acquiescer de nouvelles obliga-

tions pour la valeur de \$125 millions. Le reste sera offert à des investisseurs privés.

Cette émission constitue une première pour le gouvernement fédéral qui a trouvé ainsi un nouveau mode de financement. Il recourt dans une même proposition à la fois à des obligations commerciales et aux bons du Trésor.

Réseau Téléphonique Transcanadien



Eldon D. Thompson

Le conseil d'administration du Réseau Téléphonique Transcanadien annonce la nomination de M. Eldon D. Thompson, de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), au poste de président, à compter du 1er août 1974.

Au moment de sa nomination au RTT, M. Thompson était vice-président à l'exploitation de la New Brunswick Telephone Company, Limited. M. Thompson succède à M. J. C. Carlie, qui retourne à la British Columbia Telephone Company, à Vancouver, à titre de vice-président à l'administration.

Le Réseau Téléphonique Transcanadien, dont le siège social est à Ottawa, regroupe les compagnies suivantes: Alberta Government Telephone; Bell Canada; British Columbia Telephone Company; Manitoba Telephone System; Maritime Telegraph and Telephone Company Limited; The New Brunswick Telephone Company, Limited; Newfoundland Telephone Company Limited et Saskatchewan Telecommunications.

OBLIGATIONS 10½% DE 2 À 5 MOIS

Sujet à confirmation

MONTANT	TITRE	COUPON	ÉCHÉANCE	PRIX
\$100,000	Commission Scolaire Saguenay	9%	15-12-74	\$99.42
\$10,000	Hôpital Notre-Dame de Lourdes	9%	15-1-75	\$99.33
\$10,000	Commission Scolaire Bedford	8½%	1-10-74	\$99.63

tassé & associés, ltée

360, rue Saint-Jacques, Montréal
150 est, boul. St-Cyrille, Québec
1350, Place Royale, Trois-Rivières
155, rue Champlain, Saint-Jean

Tél.: 288-9111
Tél.: 647-1050
Tél.: 379-4069
Tél.: 346-9663

Membres de la Bourse de Montréal
Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs-Mobilières

DEPOTS GARANTIS

4 ANS

10%

CA VOUS INTERESSE !

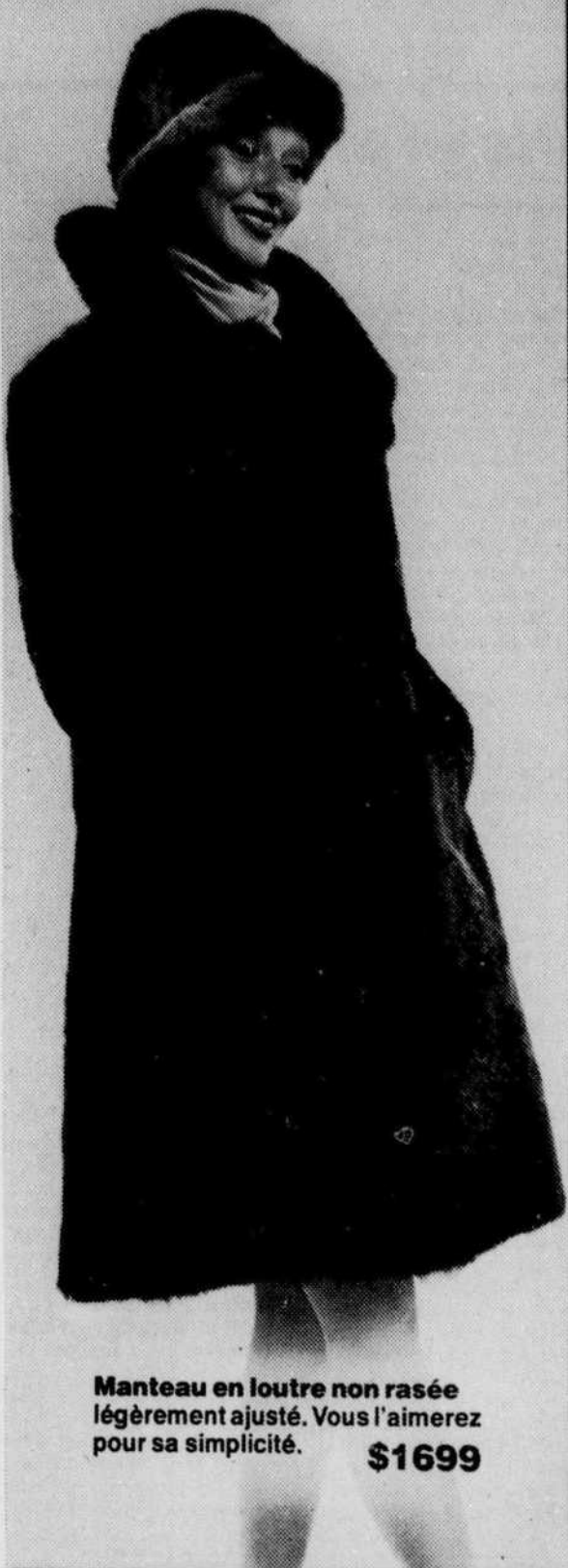


Fiducie du Québec

une institution du Mouvement des Caisses populaires Desjardins
511 Place d'Armes
284-6951 ou à votre Caisse pop.

★ Dépôt initial minimum \$5,000.00
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec

Simpsons



Manteau en loutre non rasée légèrement ajusté. Vous l'aimerez pour sa simplicité. **\$1699**



Manteau en rat musqué réchauffé d'un col de chat sauvage. Portez-le avec ou sans ceinture. **\$769**

Vous trouverez ...
qualité, confort, élégance durant la
VENTE ANNUELLE
DE FOURRURE
Chez Simpsons

Des modèles nouveaux ... superbes ... que vous porterez avec plaisir tout au long de l'hiver et durant des années! Il est temps désormais d'acheter votre manteau de fourrure chez Simpsons durant notre grande Vente-Août! ... Venez essayer nos modèles! ... Emmitoufflez-vous ... appréciez la douceur et la chaleur de la fourrure! Portez également attention à la coupe et aux détails soignés qui en font des manteaux luxueux ... de style classique, sophistiqué ou d'avant-garde! Vous trouverez "Le" manteau de fourrure dont vous rêviez tant et vous serez d'autant plus fière de votre achat lorsque vous saurez qu'il porte la fameuse garantie Simpsons: "Satisfaction ou Remboursement"!

Manteau long en renard teint beige. Idéal à porter sur un pantalon ou une robe du soir, vous apprécierez sa coupe enveloppante. **\$1795**



Rayon 740 au troisième étage. En ville seulement.

Pour achat en personne.



Manteau en agneau broadtail "Swakara" teint brun porté avec une large ceinture de cuir. Notez les détails fantaisie aux manches. **\$1450**



Manteau en Vison naturel foncé d'élevage. Une splendeur! Sa ceinture est également en Vison. **\$4200**

RAPPELEZ-VOUS! LORSQUE VOUS PENSEZ FOURRURE ... PENSEZ SIMPSONS
Profitez du plan Mise-de-Côté Simpsons en effectuant un dépôt de 10% lors de votre achat.